

**CONTRIBUTION AU RAPPORT FINAL
SUBVENTION 2014-2015
Octobre 2015**

VOLUME ANNEXE

RECHERCHE R2

ANALYSE PROSPECTIVE RELATIVE A LA LOCALISATION DE NOUVEAUX
QUARTIERS, QUI CONSTITUENT UNE REPOSE AU DEFI
DEMOGRAPHIQUE

Annexe n°5.3 - Pression étrangère et attractivité des pôles du
SDER de 1999



Pilotage général

CREAT-UCL : Yves Hanin

Responsable scientifique

CREAT-UCL : Yves Hanin

IGEAT-ULB : Jean-Michel Decroly

Lepur-ULg : Jacques Teller

Chercheur

CREAT-UCL : Vincent Bottieau, Ludivine Fromont, Alexandre Leclercq, Barbara Le Fort

IGEAT-ULB : Christian Dessouroux

Lepur-ULg : Emeline Borlon, Hubert Maldague

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	5
2.1 <i>Objectif fixé</i>	5
2.2 <i>Méthode</i>	5
2.3 <i>Sources et limites</i>	6
3. VOLET ETRANGER.....	7
3.1 <i>Etude des mouvements de population</i>	7
3.1.1 Généralités des migrations.....	7
3.1.2 Evolution et typologie des mouvements de population.....	13
3.1.3 Analyse des flux migratoires les plus significatifs au niveau du découpage communal.....	19
3.2 <i>Bruxelles et Flandre</i>	33
3.2.1 Dynamiques.....	33
3.2.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire et de logement.....	43
3.2.3 Tendances futures et impacts en Wallonie.....	46
3.2.4 Résumé des tendances attendues.....	47
3.3 <i>Luxembourg</i>	47
3.3.1 Dynamiques.....	47
3.3.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire.....	52
3.3.3 Tendances futures et impacts en Wallonie.....	54
3.3.4 Résumé des tendances attendues.....	56
3.4 <i>France</i>	56
3.4.1 Dynamiques.....	56
3.4.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire.....	64
3.4.3 Tendances futures et impacts en Wallonie.....	64
3.4.4 Résumé des tendances attendues.....	66
3.5 <i>Allemagne</i>	66
3.5.1 Dynamiques.....	66
3.5.2 Politiques en manière d'aménagement du territoire.....	70
3.5.3 Tendances futures et impacts en Wallonie.....	72
3.6 <i>Pays-Bas</i>	72
3.6.1 Politiques en manière d'aménagement du territoire et de fiscalité.....	75
3.6.2 Résumé des tendances attendues.....	77
4. VOLET WALLONIE.....	77
4.1 <i>Facteurs</i>	77
4.1.1 Distance aux grands pôles d'emploi.....	77
4.1.2 Emploi.....	79
4.1.3 Population.....	82
4.1.4 Offre commerciale.....	84
4.1.5 Consommation du foncier libre en zone d'habitat.....	85
4.1.6 Prix du foncier.....	88

1. INTRODUCTION

Le but de ce volet est de présenter l'état et l'évolution de l'attractivité des pôles du SDER de 1999 au travers d'une série de facteurs et dégager quelques tendances vers le futur. Il fait également l'inventaire des évolutions démographiques et socio-économiques des territoires et pôles limitrophes de la Wallonie, vise à présenter les différentes politiques mises en place par les autorités de ces territoires et susceptibles d'avoir une influence sur la demande en logement en Wallonie et, enfin, à identifier les flux transfrontaliers ayant la Région pour origine ou destination.

2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

2.1 OBJECTIF FIXE

Cette note donne quelques explications d'ordre méthodologique concernant l'élaboration de la deuxième partie du volet 1, à savoir l'étude de l'évolution des pôles du SDER de 1999 et une analyse de l'évolution des flux et attractions exercées par les territoires limitrophes de la Wallonie sur une partie ou la totalité du territoire de la Région. Ensuite, il s'agit d'identifier les parties du territoire wallon qui subiront des pressions importantes dans le futur, nécessitant une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics en matière de réalisation d'opérations immobilières d'envergure.

2.2 METHODE

Deux grands types de données ont été utilisés pour mener à bien cette partie de la recherche :

- Des données statistiques obtenues auprès de différents organismes (voir point 3 pour plus de précisions) permettant de chiffrer les évolutions lorsque cela était possible. En effet, faute de temps et de disponibilité des données, il n'a pas été possible de quantifier l'ensemble des évolutions, notamment pour les projections dans le futur où seul des démarches plus qualitatives, sous forme d'appréciations, permettent de donner une idée des changements susceptibles de s'opérer à plus ou moins long terme ;
- Une revue de la littérature pour étudier les politiques mises en place dans les régions limitrophes de la Wallonie et susceptibles de modifier les flux et les dynamiques en place sur tout ou une partie du territoire de la Wallonie. Cette revue de la littérature permet également d'appuyer les appréciations qualitatives concernant les évolutions attendues dans le futur.

Les statistiques obtenues ont soit été utilisées en l'état, soit manipulées pour en tirer des indices, des évolutions ou des chiffres relatifs. Quelques explications supplémentaires doivent toutefois être fournies pour certains indicateurs relatifs à l'analyse de l'évolution des pôles du SDER 1999.

Une carte à l'échelle communale a été produite car elle apporte une information ne pouvant être représentée qu'à cette échelle. Une procédure réalisée sous Matlab permet, à partir des matrices origine-destination des travailleurs salariés, de définir, pour une commune, le nombre de postes de travail qui sont accessibles à moins de 20 km de cette commune. Ceci donne une idée de l'accessibilité à l'emploi à partir de toutes les communes du territoire wallon.

Le taux d'équipement pour les achats courants et semi-courants légers est le rapport entre, d'une part, les superficies commerciales pour les achats courants et semi-courants légers et, d'autre part, la population de l'arrondissement. Les achats courants représentent des biens qui sont achetés hebdomadairement ou presque. Ce sont, entre autres, les achats alimentaires. Les biens semi-courants légers sont des biens achetés moins souvent, mais plusieurs fois dans l'année. Ce sont, entre autres, les vêtements.

Nous avons aussi produit un indice de la vitesse de consommation du foncier libre dans les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du Plan de Secteur en effectuant le solde entre les disponibilités en zone d'habitat du plan de secteur en 2008 et 2012, relativisé par la situation en 2008. Enfin, le ratio de disponibilité foncière est le rapport entre le nombre d'hectares des zones d'habitat du Plan de Secteur libres de construction et l'ensemble des superficies situées dans ces mêmes zones d'habitat.

2.3 SOURCES ET LIMITES

Les limites proviennent surtout des sources, car nous n'avons pas pu obtenir toutes les données nécessaires à l'analyse tel que nous le souhaitions. D'autre part, les données mêmes ne sont pas toujours complètes et nécessitent une utilisation précautionneuse. Les différentes données utilisées sont détaillées ci-dessous.

- Les matrices origine-destination des migrations internes à la Belgique, donc entre les différentes régions. Ces données sont fournies par Statbel et sont à l'échelle communale ;
- Les migrations internationales entre la Belgique et le Luxembourg. Ces données proviennent de Statec, l'institut des statistiques luxembourgeois ;
- Les données de l'enquête socio-économique de 2001. Bien que n'étant pas utilisées en priorité compte tenu de leur ancienneté, elles peuvent néanmoins combler les informations manquantes à propos de certains thèmes en donnant un aperçu ;
- Les migrations internationales entre la Belgique et les Pays-Bas. Ces données proviennent du bureau central des statistiques néerlandais ;
- Les mouvements de population avec l'étranger, tous pays confondus. Ces données proviennent de Statbel ;
- Des données relatives aux perspectives démographiques provenant de l'IBSA, l'Institut bruxellois de Statistiques et d'Analyses ;
- Les données de l'ONSS relatives au travail salarié ainsi que les matrices origine-destination de ces mêmes salariés ;
- Les perspectives démographiques luxembourgeoises de Statec ;
- Les données sur les flux des travailleurs wallons vers l'étranger. Ces informations proviennent de l'Inami ;
- Les données sur les travailleurs étrangers exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Ces données proviennent de l'inspection générale de la sécurité sociale luxembourgeoise ;
- Les données relatives à l'emploi en France, provenant de l'Insee, l'institut des statistiques français ;
- Les données concernant les perspectives démographiques provenant des instituts statistiques des deux Länder allemands concernés ;
- Les données concernant les perspectives démographiques hollandaises, provenant du Bureau néerlandais du Plan pour l'habitat ;
- Les données relatives à l'offre commerciale provenant du SEGEFA ;
- Enfin, les données concernant le foncier (prix, disponibilités de l'offre...) proviennent de Walstat.

A cela, il faut ajouter l'ensemble de la littérature consultée pour développer les résultats. Les sources utilisées sont reprises dans la bibliographie.

Quelques remarques peuvent être énoncées à propos de la fiabilité et de la complétude des données, notamment les données de l'ONSS concernant les travailleurs salariés. Il est tout à fait possible que certaines entreprises ou services publics déclarent leurs salariés non pas au lieu de travail effectif, mais au siège social de la société. Cela est surtout vrai pour les années antérieures à 2014, date à laquelle le renseignement des travailleurs sur leur lieu de travail effectif est obligatoire. Il est utile de bien garder cet effet en tête lorsque des données liées à l'emploi sont étudiées. De plus, en ce qui concerne les matrices origine-destination des travailleurs salariés, il ne faut pas perdre de vue que c'est le domicile légal qui est renseigné comme origine, et non le domicile effectif. Il est possible que de nouveaux travailleurs ou des personnes ayant déménagé n'aient pas encore renseigné leur lieu de résidence effectif comme domicile. Le biais engendré est cependant de faible envergure.

Les données issues du SEGEFA ne permettent pas de rendre compte de la totalité de l'offre commerciale. En effet, seuls les établissements d'au moins 400 m² de surface commerciale et l'offre en nodule (regroupement de commerces) ont été relevés. Selon le SEGEFA, ceci représente 90% de l'offre commerciale totale, et permet donc d'approcher avec une certaine rigueur les disparités s'exerçant à travers le territoire wallon. Cependant, l'absence de données antérieures à 2010 empêche d'effectuer des comparaisons temporelles.

3. VOLET ETRANGER

Ce volet met en lumière les dynamiques observées et les politiques mises en place dans les régions/états limitrophes de la Wallonie. La discussion s'opérera sur base de l'analyse des statistiques existantes, la revue de la littérature permettant d'identifier les outils mis en place et d'évaluer l'impact éventuel sur les communes wallonnes dans un futur plus ou moins proche. Etant donné l'existence, pour certains territoires, d'une multitude de dynamiques et stratégies menées, il n'est pas possible de clairement quantifier l'impact de chaque input et, en conséquence, de chiffrer l'effet sur le nombre de travailleurs transfrontaliers, la croissance démographique et les autres flux qui s'échangent à travers les frontières. Lorsque cela est possible, nous donnons une fourchette de chiffres qui peuvent être raisonnablement attendus sur base des évolutions tendancielle. Nous insistons sur le fait que ces tendances sont dépendantes du maintien de dynamiques existantes, qu'elles soient démographiques ou économiques.

3.1 ETUDE DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Il n'a pas été possible d'acquérir des données permettant de ventiler les mouvements migratoires internationaux par pays d'origine et de destination. Le présent chapitre fait donc le point sur les migrations tant externes à la Wallonie qu'internes à celle-ci. La section suivante s'intéressera aux questions des échanges de travailleurs frontaliers, aux politiques menées dans les territoires limitrophes de la Wallonie et aux impacts pouvant

3.1.1 Généralités des migrations

3.1.1.1 Migrations interrégionales

L'étude des migrations résidentielles vers la Wallonie montre une certaine constance pour les flux en provenance de Bruxelles-Capitale mais une augmentation sensible depuis la Flandre. Les flux au départ de la Wallonie sont en augmentation vers la Flandre et plus ou moins constants vers Bruxelles. Il y a plus de migrations depuis Bruxelles vers la Wallonie que dans l'autre sens. Cela est également le cas pour la Flandre, même si un phénomène de rattrapage est observé.

Tableau 3-1 – Immigration intérieure en Wallonie

Entrées en Wallonie depuis	La Flandre	Bruxelles
2005	8 030	15 363
2007	8 009	15 070
2010	8 960	15 977
2012	8 874	15 472

Source : Statbel

Tableau 3-2 – Emigration intérieure depuis la Wallonie

Sortie de la Wallonie vers	La Flandre	Bruxelles
2005	5 750	10 344
2007	6 110	10 334
2010	7 261	11 439
2012	7 162	10 261

Source : Statbel

3.1.1.2 Migrations transfrontalières*a) Luxembourg*

Les chiffres disponibles sur le site internet de Statec¹ montrent pour ces dernières années une stabilité dans le nombre de départs depuis le Luxembourg en direction de la Belgique. La crise économique a interrompu un mouvement qui s'accélérait jusqu'alors.

Le nombre d'arrivées en provenance de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg connaît une progression relativement constante. Il aurait été utile de connaître les origines et destinations communales de ces flux côté wallon et côté grand-ducal pour identifier les régions attractives. Compte tenu des hauts prix du marché de l'immobilier observés autour de Luxembourg-Ville, nous pouvons supposer que cette région ne reçoit pas l'entièreté des flux, mais qu'elle partage la destination avec d'autres régions situées notamment plus au nord, où il est encore possible de trouver des logements à prix peu élevés.

Côté belge, l'émigration vers le Grand-Duché concerne sans doute l'ensemble du pays même si elle est sans doute plus présente dans la partie francophone du pays et en particulier au départ des communes proches de la frontière grand-ducale. Dans le sens inverse, il est probable qu'une part importante des ménages qui quittent le Grand-Duché pour habiter en Belgique s'installe à moins de 60 km de Luxembourg-Ville et donc dans la moitié sud et centre-est de la province du Luxembourg.

Si le solde migratoire entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg doit être négatif au départ des grandes agglomérations du pays, il est vraisemblable qu'il soit positif dans une grande partie de la province du Luxembourg belge, sans doute jusqu'à un arc reliant Virton à Bastogne depuis Libramont. Ce solde doit particulièrement être élevé à Arlon et dans les communes environnantes (Attert, Habay, Etalle, Messancy, Aubange).

¹ Institut de statistiques luxembourgeois.

Tableau 3-3 – Départs vers la Belgique et arrivées au Grand-Duché entre 2005 et 2013

	2005	2007	2009	2011	2013
Départs	867	945	706	707	715
Arrivées	1 007	935	1 020	1 159	1 470

Source : Statec.

b) France

Bien qu'il n'existe que peu de données récentes pour présenter les migrations entre la Wallonie et la France, nous pouvons nous appuyer sur les données de 2001. D'une manière générale, les migrations orientées depuis la France vers la Belgique sont de deux types :

- Des migrations de proximité avec des arrivées se concentrant dans quelques communes de l'ouest du Hainaut (essentiellement Comines, Mouscron, Estaimpuis et Tournai) en provenance notamment de la région de Lille ;
- Des migrations à longue distance plus diffuse, pour lesquelles les destinations se répartissent à travers le territoire wallon, avec toutefois une concentration plus importante autour de certains pôles dynamiques et universitaires.

Dans l'autre sens, il existe un mouvement de déménagement depuis la Belgique vers la France. Les migrants maintiennent néanmoins pour une bonne part leur emploi en Belgique. Ceci était rendu possible par l'ancien régime fiscal frontalier, aboli voici quelques années.

c) Allemagne

Les flux observés vers l'Allemagne sont renforcés par la présence d'un grand nombre d'Allemands se logeant dans les cantons de l'est où ils peuvent bénéficier de prix fonciers et immobiliers moins élevés que de l'autre côté de la frontière. Le niveau de ces migrations résidentielles est cependant assez faible en valeur absolue, mais loin d'être négligeable.

d) Pays-Bas

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux migratoires échangés entre la Belgique et les Pays-Bas.

Tableau 3-4 – Solde migratoire entre la Belgique et les Pays-Bas entre 2005 et 2013 selon le lieu de naissance des migrants

Sens des flux	Année	Flux relatif aux personnes nées aux Pays-Bas	Flux relatif aux personnes nées en Belgique	Flux relatif aux personnes nées dans un autre pays	Flux total
Emigration depuis les Pays-Bas (hors corrections administratives)	2005	7 880	990	1 733	10 603
	2010	5 863	1 031	2 426	9 320
	2012	5 808	1 147	2 728	9 683
	2013	5 719	1 226	2 688	9 633
Immigration aux Pays-Bas	2005	3 363	1 485	736	5 584
	2010	4 252	2 167	1 779	8 198
	2012	4 372	2 717	2 026	9 115
	2013	4 340	2 621	1 965	8 926

Solde Migratoire avec les Pays-Bas (hors corrections administratives)	2005	4 517	-495	997	5 019
	2010	1 611	-1 136	647	1 122
	2012	1 436	-1 570	702	568
	2013	1 379	-1 395	723	707

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek

L'émigration de populations néerlandaises en Belgique, particulièrement en Wallonie est un sujet peu documenté dans la littérature. Néanmoins, il est possible de tirer quelques enseignements de deux publications datant d'il y a quelques années, donc antérieures à la chute du flux migratoire en provenance des Pays-Bas :

- Harmsen C., 2006, Emigratie van autochtonen naar België, in : Bevolkingstrends, 2e kwartaal 2006, CBS, pp. 41-44 (<http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/2AB228AF-8891-4FB5-926A-F2FD38D6833E/0/2006k2b15p41art.pdf>)
- Stevens P., 2009, Population néerlandaise en Wallonie. Choix résidentiels et comportements, Mémoire en sciences géographique, Université de Liège, inédit, 103 p.

Le premier article permet de conclure qu'entre la fin des années 1990 et 2005, l'immigration en Belgique depuis les Pays-Bas et le solde migratoire associé avaient fortement augmenté, qu'en Belgique cette augmentation avait essentiellement pour destination la Flandre (le nord de la Campine anversoise et Limbourgeoise proche d'Eindhoven et de Tilburg ainsi qu'aux abords de Maastricht, notamment du côté de Lanaken, Riemst et Fourons). En Wallonie, cette augmentation de la présence néerlandaise était jugée faible (des baisses étant même signalées dans le Hainaut). Au niveau du lieu de provenance des Néerlandais migrant en Belgique, il apparaît bien qu'il s'agit surtout d'un phénomène frontalier de proximité. Les communes néerlandaises directement au contact avec les communes du nord de la province de Liège et des Fourons étant parmi celles qui connaissaient le mouvement d'émigration le plus prononcé.

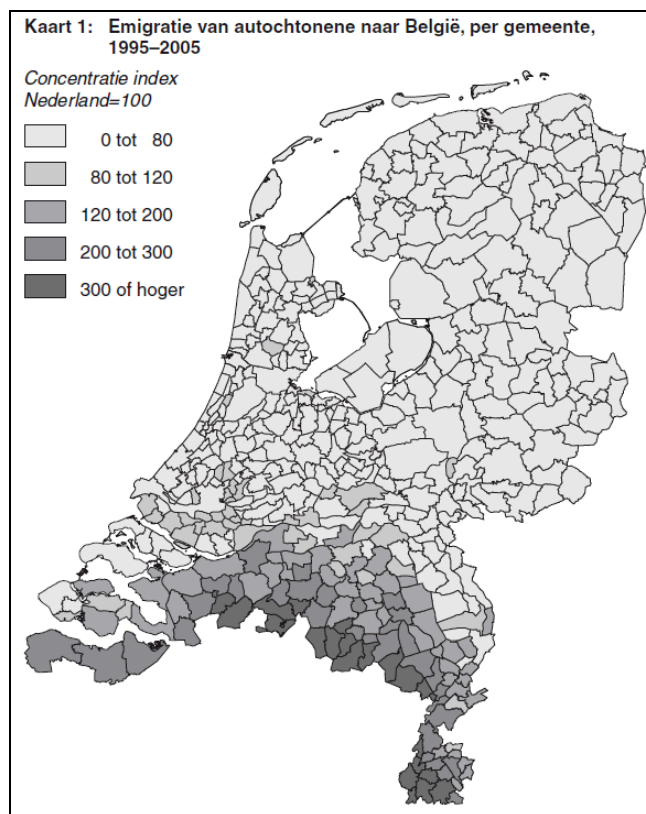
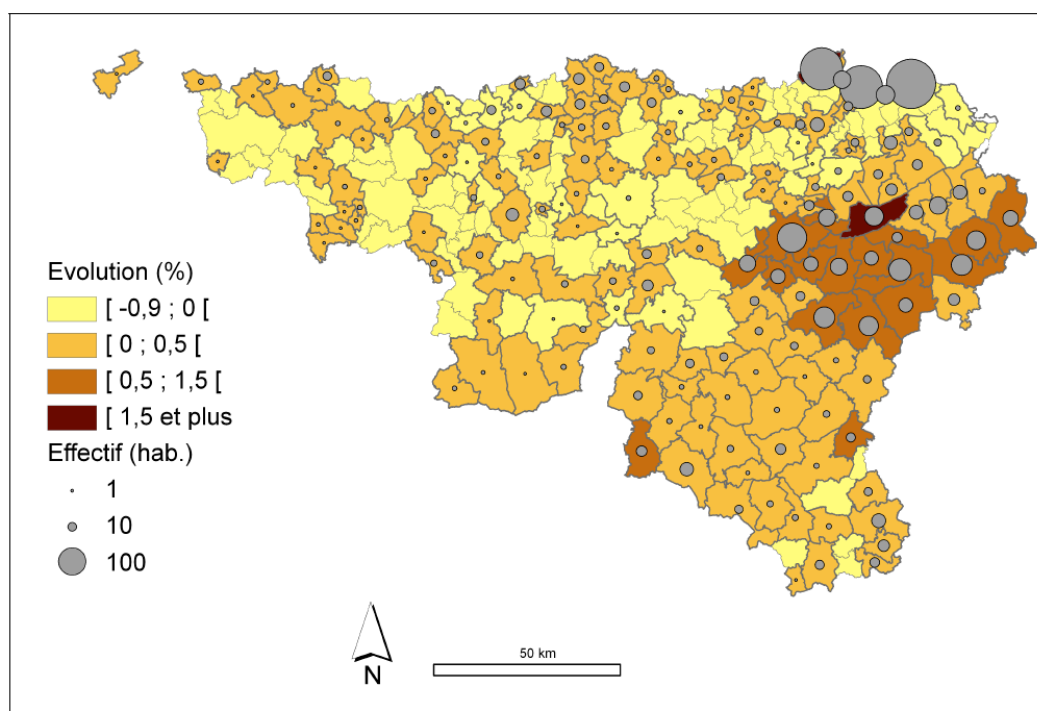


Figure 3-1 – Emigration des Néerlandais vers la Belgique. Source : Centraal Bureau voor de Statistiek

De l'autre côté de la frontière, voici la distribution spatiale de l'évolution de la population néerlandaise en Belgique entre 1989 et 2007.



STÉVENS P. 2009, source : ECODATA, Service Public Fédéral Économie, PME, Classes Moyennes et Énergie

Figure 3-2 – Evolution de la population néerlandaise en Wallonie. Source : P. Stevens.

On voit bien que l'augmentation des effectifs de néerlandais en Wallonie est un phénomène qui était localisé en deux territoires :

- Tout d'abord les communes les plus directement voisines des Pays-Bas, en particulier trois d'entre elles : Plombières au sud de Vaals et d'Heerlen, Dalhem au sud-est de Maastricht et des Fourons et Bassenge au sud-ouest de Maastricht. Dans une moindre mesure, on peut y ajouter Aubel, Visé, Blegny et Liège, autres communes voisines des Fourons ou situées le long de l'autoroute E25 Liège-Maastricht.
- Une zone très étendue couvrant une large partie du nord de l'Ardenne et de la Famenne comprise entre Durbuy et Somme-Leuze à l'ouest et Saint-Vith et Bullange à l'est, d'une part et entre La Roche et Houffalize au sud et Ferrières et Stoumont au nord. Si, hormis à Durbuy et, dans une moindre mesure à Vielsalm et à Saint-Vith, ces flux sont en volume assez faibles, ils sont loin d'y être négligeables en valeur relative.

Tableau 3-5 – Part de la population de nationalité néerlandaise au sein des communes comptant le plus de Néerlandais en Wallonie en 2008.

Commune	Nombre de résidents de nationalité néerlandaise en 2008	Nombre total d'habitants en 2008	Part des néerlandais dans la population
PLOMBIERES	720	9 781	7,36%
LIEGE	522	190 102	0,27%
BASSENGE	386	8 483	4,55%
DALHEM	368	6 647	5,54%
WISE	250	16 903	1,48%
RAEREN	154	10 312	1,49%
DURBUY	154	10 780	1,43%

Source : Statbel

Le tableau confirme bien que la présence des Néerlandais en Wallonie est surtout le fait de 3 communes ; Plombières, Dalhem et Bassenge (part des néerlandais dans la population comprise entre 4,5 et 7,4 %). En Ardenne au sens large et en dehors de Durbuy, les effectifs restent limités tant en volume qu'en part relative.

La grande majorité de la population active de nationalité néerlandaise habitant dans le nord de la province de Liège continuent à travailler au sud des Pays-Bas, le plus souvent dans les villes de Maastricht ou d'Heerlen. Elle contribue ainsi largement à la forte augmentation des navettes domicile-travail transfrontalière depuis la Wallonie vers les Pays-Bas connue courant des années 2000 (hausse de 1999 à 2009 de 252%, soit de 399 à 1.405 travailleurs).

Concernant les Néerlandais vivant du côté de Durbuy et dans les Ardennes, le mémoire de P. Stevens montre qu'il s'agit d'une population issue de l'ensemble du territoire néerlandais (seule une minorité provient du Limbourg) et qu'une partie importante est active localement dans le secteur touristique (gestionnaire de campings, hôtels, sociétés de sport aventure..., guides touristiques...) et une autre reste active aux Pays-Bas moyennant une navette à longue distance quotidienne ou moins régulière avec télétravail.

Ce mémoire montre aussi que, même dans les communes wallonnes où ils sont les plus nombreux, les Néerlandais sont surtout présents dans les localités les plus proches de Maastricht (proportion de néerlandais dans la population supérieur à 10 % à Eben-Emael sur Bassenge, à Lanaye sur Visé). Tout porte à croire que cette proportion de 10 % est aussi dépassée à Berneau (Dalhem) ainsi qu'à Gemmenich, Völkerich et Sippenaeken (Plombières). Il s'agit là de villages dont l'immobilier et le foncier sont devenus inaccessibles pour une large partie de la population wallonne d'origine.

3.1.2 Evolution et typologie des mouvements de population

Dans cette section, nous étudions l'évolution des différents mouvements de populations pour les différents arrondissements wallons. Il s'agit des mouvements naturels et des mouvements migratoires internes à la Belgique et internationaux. L'utilisation des arrondissements permet à la fois d'approcher la notion de bassins de vie tout en facilitant la collecte, le traitement et l'analyse des données.

3.1.2.1 Pour la période 2005-2009

Au niveau global wallon, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2010, la Wallonie a gagné en moyenne chaque année 16 329 habitants. Durant cette période, cette croissance démographique se répartit de la façon suivante :

- Solde naturel : 18,4 % (+ 3 009 habitants en moyenne annuelle) ;
- Solde migratoire interne avec Bruxelles : 28,3 % (+ 4 627 habitants en moyenne annuelle) ;
- Solde migratoire interne avec la Flandre : 11,4 % (+ 4 627 habitants en moyenne annuelle) ;
- Solde migratoire externe : 61,7 % (+ 10 081 habitants en moyenne annuelle) ;
- Ajustements statistiques (radiations et réinscriptions) : - 19,9 % (- 3 249 habitants en moyenne annuelle).

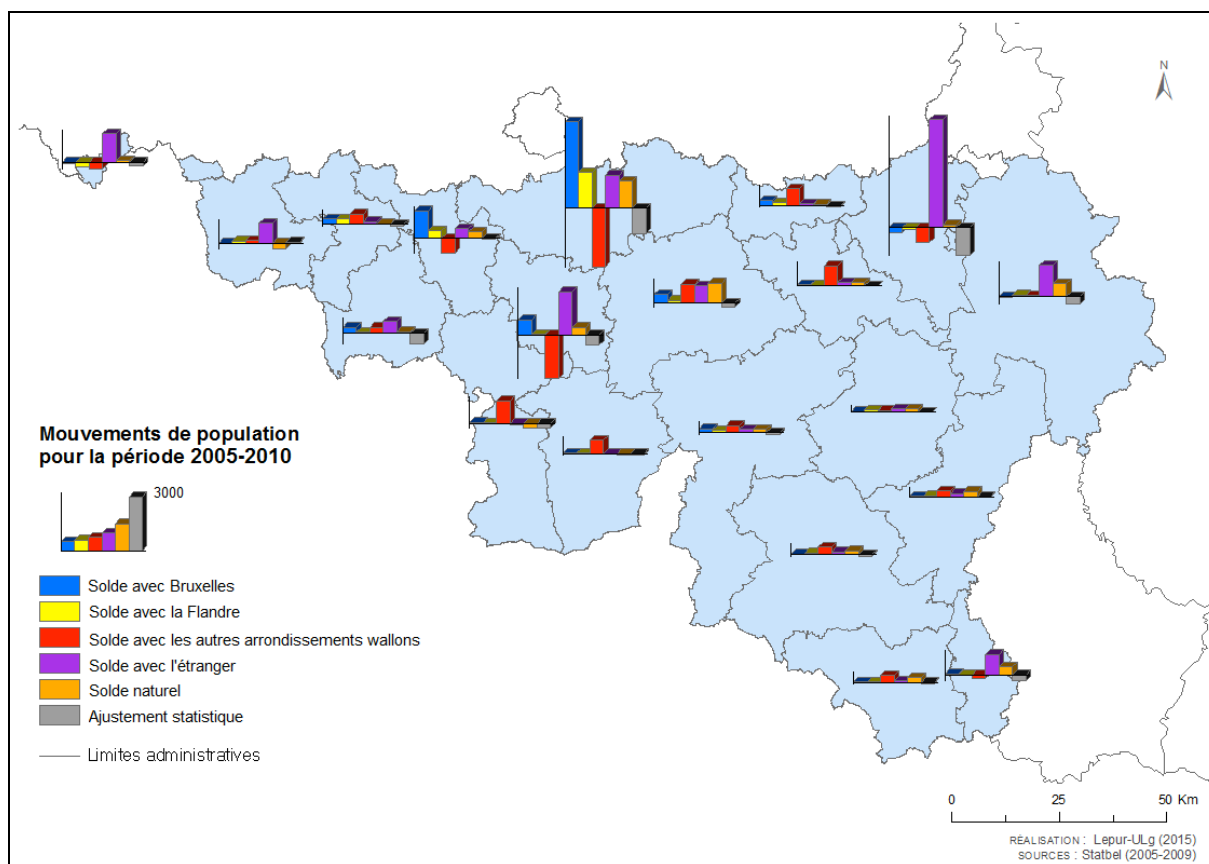


Figure 3-3 – Mouvements moyens annuels de population pour la période 2005 – 2010.

Tableau 3-6 – Mouvements moyens annuels par arrondissement entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2010.

Arrond.	Solde migratoire avec Bruxelles	Solde migratoire avec la Flandre	Solde migratoire avec la Wallonie	Solde migratoire avec l'étranger	Ajustements	Solde naturel	Total général
Nivelles	2 542	1 053	-1 720	973	-745	795	2 899
Ath	153	149	293	75	-59	14	626
Charleroi	451	15	-1 287	1 274	-300	230	383
Mons	165	17	173	334	-325	38	402
Mouscron	-21	-142	-179	844	-109	52	445
Soignies	811	226	-426	276	-40	186	1 032
Thuin	25	17	661	-35	-136	-137	395
Tournai	-10	61	71	583	25	-160	569
Huy	19	16	585	94	-12	92	793
Liège	-130	-42	-433	3 169	-814	79	1 829
Verviers	-32	57	37	923	-217	385	1 153
Waremme	159	81	510	52	-42	37	798
Arlon	39	10	-99	613	-163	241	640
Bastogne	11	34	175	100	-17	152	454
Marche	15	65	49	83	-5	88	296
Neufchâteau	30	54	236	91	-42	121	490
Virton	20	17	201	48	-35	135	385
Dinant	111	66	200	87	-73	91	482
Namur	260	82	557	519	-96	596	1 918
Philippeville	8	26	396	-21	-43	-25	340

Source : Statbel

Ces chiffres apportent un éclaircissement intéressant sur la croissance de population constatée dans les arrondissements wallons durant ces dernières années.

Ainsi, le solde des mouvements avec Bruxelles dans le Brabant wallon approche 100 % de la croissance démographique totale de la province (+ 2 542 contre + 2 899 hab. en moyenne par année). Cette province concentre ainsi à elle seule, durant cette période, 55 % du solde migratoire interne de la Wallonie vis-à-vis de la région de Bruxelles-Capitale. Les autres arrondissements fortement impactés par les arrivées depuis Bruxelles sont ceux de Soignies (+ 811 habitants en moyenne annuelle) et, secondairement ceux de Charleroi (+ 451 hab.), de Namur (+ 260 hab.), Mons (+ 165), Waremme (+ 159) et Ath (+ 153). Seul l'arrondissement de Liège a un solde négatif significatif vis-à-vis de Bruxelles (- 130 habitants en moyenne annuelle).

Le Brabant wallon est aussi de loin le territoire qui connaît durant cette période le solde positif le plus fort vis-à-vis de la Flandre (+ 1 053 habitants, ce qui représente 57 % du solde migratoire interne de la Wallonie vis-à-vis de la Flandre). A côté de cet arrondissement, ce solde n'est significatif que pour les seuls arrondissements de Soignies (+ 226 hab.) et d'Ath (+ 149 hab.). Au niveau communal, les excédents significatifs d'arrivées sur les départ en provenance et à destination de la Flandre s'étendent en un arc de cercle qui part de Frasnes-lez-Anvaing à l'ouest et s'étend jusque Hannut à l'est. Notons que l'arrondissement de Mouscron perd un nombre tout à fait significatif de personnes au profit de la Flandre (- 142 hab. en moyenne annuelle).

En ce qui concerne les migrations internationales, l'arrondissement de Liège est de loin celui qui voit l'arrivée la plus massive de population étrangère (+ 3169 hab. en moyenne annuelle). Si cette arrivée concerne de façon significative des Néerlandais dans la Basse Meuse et dans la partie ouest du Pays de Herve et l'arrivée de Français de façon plus dispersée, elle concerne aussi massivement des populations extra-européennes au niveau de Liège, Seraing et Herstal, phénomène typique des grandes villes. Les métropoles et autres grandes villes européennes servent clairement de porte d'entrée pour les migrations internationales à longue distance. Il n'est donc pas étonnant que l'arrondissement de Charleroi soit le second arrondissement wallon à connaître en valeur absolue le second afflux le plus massif depuis l'étranger (solde annuel de + 1 274 habitants). Notons que, dans ces deux arrondissements, le solde migratoire externe dépasse de beaucoup la croissance démographique totale qui les concerne (+ 73 % dans l'arrondissement de Liège et + 232 % dans l'arrondissement de Charleroi).

Plusieurs autres arrondissements ont des soldes migratoires externes positifs tout à fait significatifs. Un bon nombre d'arrondissements frontaliers avec la France, le Grand-Duché, l'Allemagne et les Pays-Bas (en moyenne annuelle, + 923 hab. à Verviers, + 844 hab. à Arlon, + 613 hab. à Arlon, + 583 hab. à Tournai et + 334 hab. à Mons). En valeur relative à la population totale de ces arrondissements, les scores de Mouscron et d'Arlon sont de loin les plus significatifs loin devant celui de l'arrondissement de Liège. Cela concerne toutefois aussi fortement les parties plus centrales de la Wallonie que sont le Brabant wallon (+ 973 hab.) et les arr. de Namur (+ 519) et de Soignies (+ 276). Notons que seuls deux arrondissements wallons ont un solde migratoire externe négatif entre 2005 et 2009 (ceux de Thuin et de Philippeville). Ceci montre que le flux en provenance des territoires français compris entre Maubeuge et Givet ne sont nullement la cause du déclin démographique de toute cette région frontalière française éloignée des grands pôles d'emploi et mal connectés avec eux.

C'est au niveau de la distribution des flux migratoires internes à la Wallonie que les enseignements sont les plus inédits. Six arrondissements sur vingt ont un solde migratoire intra-wallon négatif ; les 14 autres compensant bien entendu intégralement ces pertes. En schématisant, les six territoires ont en gros trois profils différents :

- Des zones de très haute pression foncière en raison de la proximité de métropoles : Brabant wallon (- 1 720 hab.) et, dans une moindre mesure, les arr. de Soignies (- 426 hab.) et d'Arlon (- 99 hab.) ;
- Des arrondissements de taille limitée mais dont une grande partie est couverte par une grande agglomération très densément peuplée : arr. de Charleroi (- 1 287 hab.) et de Liège (- 433 hab.) ;
- Des arrondissements plutôt urbains mais peu pourvus en enseignement supérieur et donc concernés par une forte émigration d'émancipation lors de l'entrée dans la vie active, type auquel il faut raccrocher l'arr. de Mouscron (- 179 hab.) mais aussi ceux de Charleroi et de Soignies.

Notons que l'arrondissement de Verviers, conjuguant à la fois une zone de forte pression foncière à proximité d'Aix-la-Chapelle, un important pôle urbain peu pourvu en enseignement supérieur (Verviers) et des communes qui font partie de la grande périphérie de Liège a un solde migratoire intra-wallon quasi nul (+ 37 hab.).

Avec ses 1 720 habitants perdus chaque année au profit du reste de la Wallonie entre 2005 et 2009, le Brabant wallon est très fortement touché par le fait qu'en raison de la très haute pression foncière, une grande partie de la population locale ne peut accéder à la propriété ou trouver un logement locatif pour un coût en phase avec leurs moyens en raison des prix du foncier et de l'immobilier devenus très élevés et de la rareté du foncier dans un grand nombre de communes qui compose cette jeune province. Il n'est pas étonnant de retrouver dans les arrondissements autour du Brabant Wallon, la plupart des arrondissements connaissant les soldes migratoires intra-wallons les plus positifs : arrondissements de Huy (+ 585 hab.), Namur (+ 557 hab.), Waremme (+ 510 hab.) et Ath (+ 293 hab.). A ceux-ci s'ajoutent les arrondissements situés au sud de Charleroi : arrondissement de Thuin (+ 661 hab.) et de Philippeville (+ 396 hab.).

Les arrondissements de la province de Luxembourg sous l'orbite grand-ducale mais encore largement préservées d'une très forte pression foncière (arrondissements de Neufchâteau, Virton et Bastogne) connaissent un solde migratoire intra-wallon fort positif, surtout lorsque l'on l'observe en valeur relative à la population totale. Avec celui de Verviers, ce sont ceux de Marche, Tournai et Mons qui connaissent un solde migratoire intra-wallon positif le moins significatif.

En ce qui concerne le solde naturel, celui-ci apparaît souvent faible au regard de la croissance totale de la population. Ce sont surtout les arrondissements ayant une population jeune qui ressortent comme connaissant un solde naturel très positif : Nivelles (+ 795 hab.), Namur (+ 596 hab.), Verviers (+ 385 hab.), Arlon (+ 241 hab.). Les arrondissements de Bastogne, Virton et Neufchâteau ne sont pas en reste (respectivement + 152, + 135 et + 121 hab.). De façon un peu inattendue, l'arrondissement de Charleroi connaît aussi un solde naturel très positif (+ 230 hab.). Dans le cas de cet arrondissement, ce solde naturel correspond à plus de 50 % de la croissance démographique totale.

A l'opposé, trois arrondissements ont un solde naturel négatif entre 2005 et 2009 en lien avec un déséquilibre au niveau de la pyramide des âges (forte présence de populations âgées). Cela concerne essentiellement des territoires frontaliers de la France : arrondissements de Tournai (- 160 hab.), Thuin (- 137 hab.) et de Philippeville (- 25 hab.).

3.1.2.2 Pour la période 2010-2013

La carte ci-dessous reprend la moyenne annuelle des flux observés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2013.

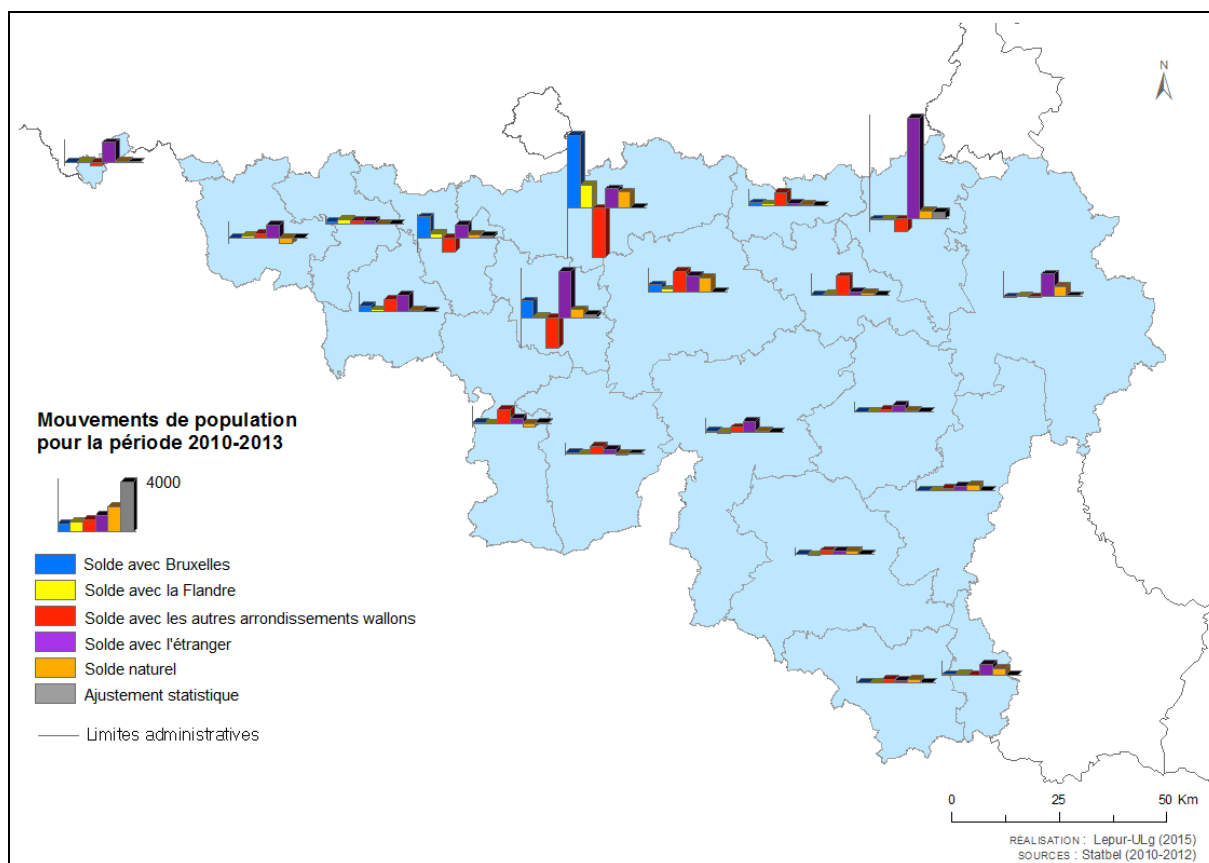


Figure 3-4 – Mouvements moyens annuels de population pour la période 2010-2013.

Entre les deux périodes et pour le Brabant wallon, il est constaté une augmentation du solde avec la région de Bruxelles-Capitale. A l'inverse, les valeurs diminuent pour la Flandre, l'étranger, les autres arrondissements wallons et le solde naturel. Ces résultats montrent deux phénomènes intéressants : premièrement, un vieillissement de la population. Deuxièmement, la poursuite de la fuite des Wallons vers les autres arrondissements où les prix fonciers et immobiliers sont moins importants.

Dans l'arrondissement de Liège, l'augmentation des mouvements est imputable à l'augmentation du solde migratoire avec l'étranger et du solde naturel. A noter que le second phénomène n'est pas totalement indépendant du premier. L'arrondissement de Charleroi voit se maintenir le solde négatif avec les autres arrondissements wallons, mais capte davantage de population d'origine bruxelloise ou étrangère.

L'arrondissement de Namur connaît lui aussi une augmentation des flux par l'accroissement du solde avec les autres arrondissements wallons. Il arrive davantage de Wallons qu'il n'en part, et une partie de ces flux provient du Brabant wallon pour les raisons explicitées plus haut.

L'arrondissement de Soignies connaît une légère augmentation des mouvements imputable à une arrivée plus importante de population en provenance de l'étranger. Ceci est compensé par une augmentation des fuites en direction des autres arrondissements wallons mais aussi par le ralentissement du flux en provenance de la Flandre.

L'arrondissement de Mons connaît une importante augmentation relative des mouvements. Ce sont essentiellement les échanges avec les autres arrondissements wallons et l'étranger qui sont responsables de cette augmentation.

Tableau 3-7 – Mouvements moyens annuels par arrondissement entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2013.

Arrond.	Solde migratoire avec Bruxelles	Solde migratoire avec la Flandre	Solde migratoire intra-wallons	Solde migratoire avec l'étranger	Ajustements	Solde naturel	Total général
Nivelles	2 662	835	-1798	708	8	588	3 004
Ath	92	165	136	132	9	-10	524
Charleroi	599	26	-1 119	1 671	99	291	1 569
Mons	183	47	433	583	-30	24	1 241
Mouscron	-18	44	-126	725	17	36	677
Soignies	778	162	-510	480	76	133	1 118
Thuin	26	-21	484	192	34	-156	560
Tournai	7	102	180	491	23	-200	604
Huy	11	46	691	115	6	70	939
Liège	-35	-21	-464	3 670	268	289	3 706
Verviers	-19	46	-33	831	43	369	1 236
Waremme	108	69	481	86	0	56	800
Arlon	16	33	2	378	-1	228	657
Bastogne	-22	-4	53	152	2	192	375
Marche	-3	-2	87	254	11	38	385
Neufchâteau	27	-5	160	135	8	131	457
Virton	-9	4	120	84	5	114	317
Dinant	46	-22	182	410	19	61	696
Namur	277	120	771	610	9	537	2 322
Philippeville	-18	-18	269	147	15	-69	372

Source : Statbel

C'est également le cas de l'arrondissement de Mouscron qui voit ralentir la fuite vers les autres arrondissements wallons et les arrivées de l'étranger. C'est surtout l'inversion du flux avec la Flandre qui est responsable de la croissance : auparavant négatif, le solde est actuellement légèrement positif.

Dans l'arrondissement de Thuin, l'inversion du solde migratoire étranger, désormais positif, ne parvient pas à compenser la baisse du solde naturel et l'érosion du solde avec les autres arrondissements wallons.

Dans l'arrondissement de Huy, l'augmentation du solde avec les autres arrondissements wallons et l'étranger est responsable d'une intensification des échanges.

Dans l'arrondissement de Arlon, un ralentissement du flux avec l'étranger est constaté. Cela s'explique en bonne partie par une diminution des arrivées en provenance du Luxembourg, celles-ci étant reportées vers les arrondissements adjacents (Neufchâteau et Bastogne pour une bonne part).

L'arrondissement de Marche-en-Famenne voit augmenter le solde migratoire avec l'étranger.

L'arrondissement de Dinant, qui voit diminuer les provenances de Bruxelles, connaît au contraire une augmentation du solde migratoire avec l'étranger. Ce dernier phénomène est également observé dans l'arrondissement de Philippeville, celui-ci connaissant aussi une érosion de son solde migratoire avec les autres arrondissements wallons.

Les arrondissements de Ath, de Tournai, de Verviers, de Waremme et de Virton connaissent des changements de flux peu importants.

3.1.3 Analyse des flux migratoires les plus significatifs au niveau du découpage communal

3.1.3.1 Pour la période 2005-2009

En complément de l'analyse des différents composantes de la croissance démographique par arrondissement pour la période 2005-2009, une petite analyse des communes les plus impactées par les principales composantes de cette évolution est menée.

Cette analyse présente l'intérêt d'alimenter la réflexion sur les conséquences spatiales possibles de certaines tendances qui seraient imputables à des évolutions dans le volume de population venant habiter la Wallonie depuis l'étranger ou depuis les deux autres régions ainsi que les conséquences que pourraient avoir ces mêmes évolutions ou certains choix de localisation de projets d'habitat d'envergure sur les flux migratoires internes à la Wallonie.

a) Communes gagnant le plus d'habitants venus de Bruxelles et de Flandre

Dans un premier temps, intéressons-nous à lister les communes les plus impactées par un solde migratoire positif aux dépens des régions de Bruxelles-Capitale et de Flandre. Nous traitons les deux types de migrations en même temps car la distribution de ces deux soldes est assez semblable.

Tableau 3-8 – Volume moyen annuel entre 2005 et 2010 du solde migratoire avec la région de Bruxelles-Capitale et avec la Flandre des communes gagnent le plus d'habitants via cette migration transrégionale

Communes	Solde migratoire avec la région de Bruxelles-Capitale	Solde migratoire avec la Flandre	Solde migratoire total avec les 2 autres régions
BRAINE-L'ALLEUD	358	141	499
TUBIZE	337	77	414
WATERLOO	255	114	370
WAVRE	246	92	338
RIXENSART	203	57	260
BRAINE-LE-COMTE	212	37	249
ENGHIEN	151	48	199
NIVELLES	151	41	192
LESSINES	104	79	183
LA LOUVIERE	152	15	167
REBECCQ	97	47	144
CHARLEROI	171	-33	138
ATH	85	52	137
BRAINE-LE-CHAT.	80	46	126
SOIGNIES	95	15	110

LA HULPE	84	23	107
HANNUT	60	43	103
GENAPPE	79	23	102
GREZ-DOICEAU	52	48	101
LASNE	52	39	91
ORP-JAUCHE	50	36	85
BEAUVECHAIN	32	51	83
CHAUMONT-GIST.	49	31	80
JODOIGNE	52	25	77
GEMBLOUX	62	15	77
COURCELLES	66	11	76
ITTRE	48	18	67
MANAGE	63	3	66
OTTIGNIES-LLN	25	40	65
PONT-A-CELLES	54	7	61
SILLY	36	24	60
COURT-SAINT-ET.	42	15	57

Source : Statbel (DGSIE)

Sur les 32 communes qui connaissent les soldes migratoires positifs les plus importants avec les deux autres régions, figurent 19 des 27 communes de la province du Brabant wallon. Bien entendu, les communes à la fois très peuplées et très proches de Bruxelles que sont Braine-l'Alleud, Tubize, Waterloo, Wavre et Rixensart sont fortement concernées par cette migration.

Au sein du Brabant wallon, notons que les communes de l'ouest proches du Hainaut (Tubize, Rebecq, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Genappe) semblent plus impactées par ce flux que celles de la partie est (Grez-Doiceau, Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Jodoigne...).

Connaissent également un solde migratoire significativement positif avec les deux autres régions, plusieurs communes du nord-est du Hainaut directement au contact avec la Flandre ou le Brabant wallon (Braine-le-Comte, Enghien, Lessines). La Louvière et Charleroi ont également un solde migratoire positif significatif avec le reste du territoire belge hors Wallonie. Toutefois, dans ce cas, cela est dû en très grande partie au seul flux en provenance de Bruxelles. Les communes hennuyères d'Ath, de Soignies, Courcelles, Manage, Silly et Pont-à-Celles connaissent également un flux migratoire positif notable vis-à-vis des deux autres régions.

Au-delà d'Ath, aucune commune de Wallonie picarde n'est caractérisée par un flux migratoire significatif en volume vis-à-vis de la Flandre et de Bruxelles. Ainsi Mouscron et Comines connaissent toutes deux des soldes migratoires négatifs tant vers la Flandre (respectivement - 94 et - 47 hab.) que vers Bruxelles (- 11 et - 10 habitants).

En dehors de ces deux provinces du Brabant wallon et du Hainaut, seules les communes de Gembloux et de Hannut connaissent un gain de population significatif en valeur absolue aux dépens des deux autres régions.

b) Communes gagnant le plus d'habitants venus de l'étranger

Dans un second temps, intéressons-nous à lister les communes les plus impactées par un solde migratoire positif en provenance de l'étranger. Ici, toutes les nationalités de ces personnes sont confondues qu'elles soient françaises, allemandes, néerlandaises, luxembourgeoises, belges ou issues de pays plus lointains du sud ou de l'est de l'Europe ou au-delà de la Méditerranée.

Tableau 3-9 – Volume moyen annuel entre 2005 et 2010 du solde migratoire externe des communes gagnant le plus d'habitants via cette migration internationale

Communes	Solde migratoire externe	Population totale en 2010	Rapport entre solde migratoire externe et population totale en 2010
LIEGE	2 353	192 504	1,22 %
CHARLEROI	1 012	202 598	0,50 %
MOUSCRON	661	54 651	1,21 %
OTTIGNIES-LLN	647	30 721	2,11 %
NAMUR	389	108 950	0,36 %
TOURNAI	351	69 043	0,51 %
VERVIERS	339	55 253	0,61 %
MONS	332	91 759	0,36 %
ARLON	275	27 763	0,99 %
AUBANGE	234	15 709	1,49 %
SERAING	203	62 698	0,32 %
COMINES-WARN.	184	17 727	1,04 %
ESTAIMPUIS	178	10 097	1,76 %
HERSTAL	153	38 219	0,40 %
LA LOUVIERE	137	78 071	0,18 %
SAINT-NICOLAS	93	22 774	0,41 %
KELMIS	91	10 700	0,85 %
BRAINE-L'ALLEUD	86	38 303	0,22 %
WAVRE	84	32 910	0,26 %
RAEREN	82	10 451	0,78 %
EUPEN	79	18 717	0,42 %
DISON	79	14 857	0,53 %
ANS	77	27 638	0,28 %
CHATELET	72	36 050	0,20 %
NIVELLES	70	26 047	0,27 %
SOIGNIES	69	26 169	0,26 %
HUY	69	20 789	0,33 %

TUBIZE	63	23 553	0,27 %
MESSANCY	62	7 741	0,80 %
BASTOGNE	55	14 850	0,37 %
BRAINE-LE-COMTE	47	21 035	0,22 %
MANAGE	47	22 227	0,21 %
WISE	47	17 009	0,28 %

Source : Statbel (DGSIE)

La Ville de Liège est de loin la commune wallonne la plus concernée par l'arrivée massive de populations en provenance de l'étranger. Entre 2005 et 2009, cela représentait un solde positif moyen annuel de 2 353 habitants, soit 12,2 habitants en plus pour 1.000 habitants présents en 2010.

Les autres grandes villes wallonnes sont également concernées par un afflux très significatif de population en provenance de l'étranger mais dans une moindre mesure par rapport à Liège même en valeur relative (Charleroi : ratio de + 5,0 habitants sur 1.000 présents en 2010 ; Namur : + 3,6 ; Tournai : + 5,1 ; Verviers : + 6,1 ; Mons : + 3,6 et La Louvière : + 1,8). A Charleroi, ce gain de population en provenance de l'étranger dépasse toutefois de peu les 1 000 unités en moyenne annuelle.

En termes de ratio, la commune wallonne présentant la valeur maximale est la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (+ 21,1 pour 1.000 habitants) ; ce caractère cosmopolite étant lié à la forte présence universitaire.

Pour le reste, toutes les autres communes présentant un ratio très élevé sont des communes directement contigües à une frontière avec un pays voisin (Mouscron : + 12,1 pour 1.000 habitants ; Comines : + 10,4 ; Estaimpuis : + 17,6 ; Aubange : + 14,9 ; Arlon + 9,9 ; Messancy : + 8,0 ; Kelmis : + 8,5 et Raeren : + 7,8). En valeur absolue, les flux venant de l'étranger venant dans les communes wallonnes qui encadrent Lille-Métropole sont très significatifs (Mouscron : + 661 ; Tournai : + 351 ; Comines : + 184 ; Estaimpuis : + 178). Dans une très large mesure, les Français constituent la majorité de ce gain de plus de 1.350 habitants arrivant depuis l'étranger dans cette partie de la Wallonie picarde sous influence lilloise.

Le long du Grand-Duché de Luxembourg, les gains ne sont significatifs en valeur absolue qu'au niveau d'Arlon et d'Aubange (respectivement + 275 et + 234 habitants en provenance de l'étranger). A ces deux communes s'ajoutent des flux plus anecdotiques à destination surtout de Messancy et de Bastogne (une soixantaine d'habitants en plus chaque année en provenance de l'étranger entre 2005 et 2010).

Dans le nord-est de la Wallonie, sous l'influence de l'Allemagne (en particulier au départ de l'agglomération d'Aix-la-Chapelle) et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas (en particulier au départ de l'agglomération minière de Parkstad centrée sur Heerlen), les soldes migratoires externes sont à peine conséquents au niveau de Kelmis, Raeren et Eupen (respectivement + 91, + 82 et + 79 habitants en moyenne annuelle).

Notons également que l'ensemble de la petite trentaine de communes situées le long de la frontière française entre Brunehaut et Virton sont caractérisées par un solde migratoire externe légèrement négatif ou à peu près nul entre 2005 et 2010.

En dehors des grandes villes et des zones frontalières, quelques autres communes voient un nombre significatif de personnes arriver chaque année depuis l'étranger. Il s'agit pour l'essentiel de villes moyennes situées au nord du sillon Sambre et Meuse (Braine-l'Alleud, Wavre, Nivelles, Soignies, Huy, Tubize et Braine-le-Comte) et de communes d'agglomération entourant les grandes villes du sillon et ayant un caractère multiethnique très présent (Seraing, Herstal, Saint-Nicolas, Dison, Ans, Châtelet et Manage).

Notons pour terminer le cas de Visé, gagnant chaque année une cinquantaine de personnes en plus chaque année (des néerlandais pour la plupart au niveau des villages de Lixhe et Lanaye et de nationalités plus diverses ailleurs avec une présence forte de Turcs au niveau de la localité minière de Cheratte).

c) Communes perdant le plus d'habitants via des migrations internes à la Wallonie

Pour finir, intéressons-nous aux communes de Wallonie perdant le plus d'habitants au profit du reste du territoire wallon.

Tableau 3-10 – Volume moyen annuel entre 2005 et 2010 du solde migratoire total intra-wallon des communes perdant le plus d'habitants au profit du reste du territoire wallon.

Communes	Solde migratoire avec les autres communes du même arrondissement	Solde migratoire avec les autres arrondissements wallons	Solde migratoire total intra-wallon	Population totale en 2010	Rapport entre solde migratoire externe et population totale en 2010
CHARLEROI	-495	-796	-1 291	202 598	-0,64 %
LIEGE	-1 470	247	-1 223	192 504	-0,64 %
VERVIERS	-285	-66	-351	55 253	-0,64 %
BRAINE-L'ALL.	-165	-151	-315	38 303	-0,82 %
LA LOUVIERE	-7	-288	-295	78 071	-0,38 %
NAMUR	-434	171	-263	108 950	-0,24 %
TUBIZE	-29	-228	-258	23 553	-1,10 %
WATERLOO	-195	-49	-244	29 598	-0,82 %
RIXENSART	-172	-71	-243	21 668	-1,12 %
WAVRE	-98	-120	-218	32 910	-0,66 %
MONS	-347	159	-189	91 759	-0,21 %
MOUSCRON	8	-151	-143	54 651	-0,26 %
BRAINE-LE-C.	-126	9	-117	21 035	-0,56 %
ST-NICOLAS	-60	-56	-116	22 774	-0,51 %
OTTIGNIES-LLN	-31	-73	-103	30 721	-0,34 %
MANAGE	6	-109	-102	22 227	-0,46 %
COLFONTAINE	-96	-2	-97	20 090	-0,48 %
LASNE	-69	-22	-91	13 976	-0,65 %
FARCIENNES	-67	-24	-90	10 968	-0,82 %
REBECQ	28	-117	-89	10 481	-0,85 %
AUBANGE	-23	-63	-86	15 709	-0,55 %

LA HULPE	-55	-26	-81	7 485	-1,08 %
SENEFFE	-68	-7	-75	10 716	-0,70 %
GREZ-DOICEAU	-29	-42	-71	12 683	-0,56 %
LESSINES	36	-99	-63	18 346	-0,34 %
ENGHIEN	-34	-28	-62	12 688	-0,49 %
BEAUVECHAIN	-45	-16	-61	6 714	-0,91 %
BRAINE-LE-CH.	-19	-40	-60	9 762	-0,61 %
ARLON	-61	3	-59	27 763	-0,21 %
ESTAIMPUIS	-46	-2	-48	10 097	-0,48 %
FLEURUS	15	-56	-41	22 358	-0,18 %
ANS	34	-74	-40	27 638	-0,14 %

Source : Statbel (DGSIE)

De loin, ce sont Charleroi et Liège qui perdent les volumes les plus conséquents de personnes au profit d'autres communes wallonnes. Chacune perd au total plus de 1 200 personnes par an, soit 6,4 habitants sur 1 000 présents en 2010. Un tel ratio est également atteint pour la Ville de Verviers, ce qui représente une perte annuelle de 351 habitants.

Au niveau des autres grandes villes wallonnes, les pertes vis-à-vis du reste du territoire wallon sont nettement plus modérées. Ainsi, à La Louvière, cette perte représente un ratio de 3,8 habitants sur 1.000, à Namur 2,4 habitants sur 1.000, à Mons 2,1 habitants sur 1.000. Le fait que, contrairement à Liège, Charleroi, Verviers et, dans une moindre mesure, La Louvière, une large fusion des communes a été opérée en 1977 à Mons et à Namur permet de minimiser ces départs ; une partie significative de ceux-ci pouvant s'effectuer à l'intérieur même du périmètre de la Ville. Même si, depuis environ 2004, la plupart des grandes villes wallonnes connaissent à nouveau une croissance nette de la population, cela n'est pas lié à un arrêt ni même à un amoindrissement sensible de la périurbanisation, en particulier des ménages de la classe moyenne avec de jeunes enfants. Tout au plus, en raison de l'insécurité sur le marché du travail, ce départ vers la périphérie est décalé dans le temps. Cette croissance de population dans les grandes villes est bel et bien surtout imputable à l'arrivée massive de population étrangère.

Notons qu'à Tournai, vu qu'il s'agit de la plus grande commune de Belgique, la somme des arrivées et des départs avec les autres communes de Wallonie s'annule quasi intégralement (gain de 11 personnes en moyenne par an).

Un autre groupe de communes est aussi caractérisé par un solde migratoire total intra-wallon fort négatif, surtout si on le compare à leur volume de population total. Il s'agit des communes voisines de Bruxelles et de la frontière linguistique avec la Flandre caractérisées par une très haute pression immobilière. En raison des niveaux de prix qui les caractérisent tant au niveau du foncier que de l'immobilier acquisitif et locatif associés généralement à une très faible disponibilité foncière, les ménages aux revenus moyens ou faibles originaires de cette partie de la Wallonie sont massivement contraints de s'éloigner de Bruxelles pour trouver à se loger.

En font partie les 10 communes du Brabant wallon contigües à la Flandre entre Rebecq et Beauvechain, auxquelles s'ajoutent Ottignies-Louvain-la-Neuve et Lasne. Parmi ces 12 communes, on retrouve d'ailleurs les communes qui ont le ratio solde migratoire intra-wallon sur population totale en 2010 le plus élevé (cf. Rixensart : -1,12 %, Tubize : -1,10 % ; La Hulpe : -1,08 % ; Beauvechain : -0,91 % ; Rebecq : -0,85 % ; Waterloo : -0,82 %...). Du côté du nord-est du Hainaut, Braine-le-Comte, Seneffe, Lessines et Enghien sont également concernées.

Le cas des communes d'Aubange et d'Arlon est similaire au cas des communes du Brabant wallon et du nord-est du Hainaut. Là aussi, en raison de la proximité de la métropole luxembourgeoise, le foncier et l'immobilier sont devenus hors de prix pour les ménages précarisés et la classe moyenne active en Wallonie ainsi que la classe moyenne dont un membre du ménage travaille au Grand-Duché mais dans des secteurs peu rémunérateurs comme l'horeca, le commerce de détail, la construction, le gardiennage... Entre 2005 et 2010, le solde intra-wallon caractérisant ces deux communes montrait une perte limitée à seulement 86 personnes par an à Aubange et 59 à Arlon. Derrière ces chiffres faibles se cachent toutefois une double réalité. Les communes de l'arrondissement d'Arlon voient en fait une arrivée massive d'habitants en provenance de communes des provinces de Liège, Namur, Hainaut et Brabant Wallon mais perdent un volume encore plus conséquent de personnes au profit de communes de la province de Luxembourg plus éloignées de la Ville de Luxembourg où les disponibilités foncières sont moins coûteuses et plus nombreuses.

Notons aussi que font partie de ces communes qui perdent un nombre significatif d'habitants au profit du reste de la Wallonie les communes de Mouscron et d'Estaimpuis (respectivement -143 et -48 habitants), soit deux communes où les disponibilités foncières sont devenues très rares et les prix élevés sous l'effet de l'arrivée de gros contingents de ménages français.

En outre, quelques communes secondaires des grandes agglomérations wallonnes sont aussi caractérisées par un solde migratoire intra-wallon fort négatif. C'est le cas surtout de communes dans lesquelles les disponibilités foncières inscrites en zone d'habitat au plan de secteur sont devenues très faibles (Saint-Nicolas, Manage, Colfontaine, Farciennes, Fleurus et Ans).

En résumé, les communes qui connaissent un fort solde migratoire intra-wallon négatif sont des communes caractérisées souvent par une faible disponibilité en foncier au plan de secteur associé, le plus souvent mais pas toujours, à de très hautes valeurs foncières.

Ces communes font sans doute face à une importante demande inassouvie en logement, surtout pour ce qui concerne le logement unifamilial. On peut en effet faire l'hypothèse qu'une partie importante des ménages qui quittent ces communes l'ont fait alors qu'ils auraient souhaité accéder à la propriété d'une maison unifamiliale pour un prix raisonnable au regard de leur budget mais, vu les très fortes valeurs et/ou la rareté des terrains à bâtir ou des promotions de maisons unifamiliales neuves dans ces communes, ils ont été contraints de migrer plus loin des grandes villes externes ou internes à la Wallonie. La mise en œuvre de nouveaux quartiers d'habitat d'envergure dans ce type de commune devrait permettre de minimiser cette fuite génératrice souvent d'une forte distanciation entre lieu de travail et lieu de résidence.

3.1.3.2 Pour la période 2010-2013

a) Communes gagnant le plus d'habitants venus de Bruxelles et de Flandre

Tableau 3-11 – Volume moyen annuel entre 2010 et 2013 du solde migratoire avec la région de Bruxelles-Capitale et avec la Flandre des communes gagnant le plus d'habitants via cette migration transrégionale

Communes	Solde migratoire avec la Région de Bruxelles-Capitale	Solde migratoire avec la Flandre	Solde migratoire total avec les 2 autres régions	Evolution du solde migratoire avec les 2 autres régions entre 2005-2010 et 2010-2013
Braine-l'Alleud	346	102	448	-51
Tubize	354	73	427	13
Waterloo	301	95	396	26
Wavre	246	92	339	1
Charleroi	314	-14	300	162
La Louvière	232	14	246	78
Nivelles	182	43	226	34
Braine-le-Comte	193	31	224	-25
Rixensart	208	16	224	-36
Enghien	127	46	173	-26
Gembloux	124	16	140	63
Rebecq	114	25	139	-5
Braine-le-Chât.	91	43	134	8
Mons	96	38	134	142
Lessines	71	56	127	-56
Lasne	64	47	111	20
Grez-Doiceau	66	40	106	5
La Hulpe	101	4	105	-2
Soignies	84	17	101	-9
Ath	66	34	99	-38
Namur	46	40	86	45
Hannut	49	33	82	-20
Chaumont-Gx	54	28	82	2
Orp-Jauche	52	24	75	-10
Jodoigne	56	18	74	-3
Ittre	51	22	72	6
Manage	57	12	69	3
Genappe	37	26	63	-39
Walhain	48	15	63	23
Pont-à-Celles	49	12	61	0

Frasnes-lez-Ag	-2	63	61	11
Beauvechain	51	9	60	-22
Ottignies-LLN	3	57	60	-5
Courcelles	45	11	56	-20
Court-St-Etienne	41	10	51	-6
Perwez	52	-2	50	7

Source : Statbel (DGSIE)

Par rapport à la période précédente, la distribution spatiale des communes connaissant les soldes les plus positifs vis-à-vis de la Flandre et de Bruxelles a globalement peu évolué et l'ampleur des flux qui caractérisent ces communes a aussi peu changé. Les changements les plus notables sont un très net renforcement de soldes positifs à destination des grandes villes hennuyères (accroissement du solde annuel moyen de 162 unités pour Charleroi, de 142 unités pour Mons, 78 pour La Louvière) ainsi que de Gembloux et de Namur (+ 63 unités et + 45 unités). De même, les flux négatifs avec les deux autres régions caractérisant pendant la période 2005-2009 les soldes spécifiques à Mouscron et Comines d'une part et à Liège d'autre part, se sont fortement estompés, voire inversés légèrement dans le cas de Mouscron (passage entre 2005-2010 et 2010-2012 d'un solde respectif de -106, -57 et -113 unités à + 31, -5 et -3 unités).

A contrario, les flux nettement positifs à destination des communes du nord-est du Hainaut se sont tassés à partir de 2010 (évolution des soldes moyens pour les 2 périodes de – 56 unités à Lessines, 38 à Ath, 33 à Silly, 26 à Enghien, 25 à Braine-le-Comte et 21 à Ecaussines). Notons également que c'est en Ardenne et à ses abords, dans les communes qui abritent d'importants centres d'accueil pour réfugiés gérés par FEDASIL ou la Croix-Rouge que figurent les quelques communes pour lequel ce solde avec la Flandre et Bruxelles est devenu négatif entre 2010 et 2013. Ainsi, Hotton, Florennes, Trooz, Gouvy, Beauraing, Aywaille, Hamois, Herbeumont, Yvoir, Virton, Bullange et Manhay ont toutes vu leur population diminuer en moyenne annuelle d'au moins quinze unités au profit des deux autres régions durant cette période. Ceci s'explique par le fait qu'une fois autorisés à rester en territoire belge, une partie importante des réfugiés qui y transitent prennent la destination des grandes villes (Bruxelles, Anvers, Gand...) et leur proche périphérie (Vilvorde, Halle...).

b) Communes gagnant le plus d'habitants venus de l'étranger

Tableau 3-12 – Volume moyen annuel entre 2010 et 2013 du solde migratoire externe des communes gagnant le plus d'habitants via cette migration internationale

Communes	Solde migratoire externe	Population totale en 2013	Rapport entre solde migratoire externe et population totale en 2013	Evolution du solde migratoire externe entre 2005-2010 et 2010-2013
Liège	2 457	195 931	1,25 %	104
Charleroi	1 221	203 753	0,60 %	209
Mouscron	570	56 407	1,01 %	-90
Namur	388	110 500	0,35 %	-1
Mons	381	93 941	0,41 %	49
Seraing	380	63 732	0,60 %	176
Verviers	369	55 733	0,66 %	30
La Louvière	348	79 486	0,44 %	210

Ottignies-LLN	294	31 353	0,94 %	-353
Tournai	294	69 667	0,42 %	-56
Herstal	189	38 997	0,49 %	37
Arlon	169	28 520	0,59 %	-106
Comines-War.	155	18 005	0,86 %	-29
Yvoir	135	8 922	1,51 %	129
Wavre	130	33 365	0,39 %	46
Aubange	127	16 246	0,78 %	-107
Châtelet	120	36 319	0,33 %	48
Estaimpuis	110	10 106	1,09 %	-68
Hotton	107	5 412	1,97 %	97
Saint-Nicolas	105	23 552	0,45 %	13
Eupen	95	18 892	0,50 %	16
Ans	93	28 103	0,33 %	16
Fleurus	90	22 666	0,40 %	66
Dinant	84	13 668	0,61 %	62
Tubize	82	24 505	0,34 %	20
Gouvy	81	5 050	1,60 %	70
Dison	78	15 020	0,52 %	-2
Manage	77	22 753	0,34 %	30
Grâce-Hollogne	75	21 988	0,34 %	40
Beauraing	73	8 867	0,83 %	85
Morlanwelz	69	19 012	0,36 %	62
Hamois	67	7 076	0,94 %	62
Jodoigne	65	13 614	0,48 %	53
Trooz	65	8 109	0,81 %	65
Huy	61	21 346	0,29 %	-8
Florennes	60	11 181	0,54 %	57
Virton	59	11 540	0,51 %	59
Nivelles	58	27 110	0,22 %	-12
Messancy	58	8 087	0,71 %	-5
Aywaille	53	11 825	0,45 %	39
Soignies	52	26 667	0,19 %	-17
Binche	49	33 091	0,15 %	30
Rixensart	48	21 901	0,22 %	54
Visé	48	17 453	0,27 %	1
Frameries	47	21 568	0,22 %	47
Herbeumont	47	1 574	2,99 %	48
Rendeux	46	2 542	1,80 %	40

Source : Statbel (DGSIE)

Par rapport à la période précédente, les grandes villes wallonnes ont vu leur solde migratoire externe globalement progresser légèrement par rapport à la période précédente (accroissement du solde annuel moyen de 210 unités pour La Louvière, de 209 unités pour Charleroi, de 176 unités pour Seraing, de 104 unités pour Liège, de 49 unités pour Mons...).

A l'opposé, constatons une forte diminution du solde positif caractérisant Ottignies-Louvain-la-Neuve entre les deux périodes (de +647/an entre 2005 et 2010 à + 294/an entre 2010 et 2013). De même, les flux très positifs caractérisant les quatre communes voisines de Lille Métropole que sont Mouscron, Estaimpuis, Tournai et Comines voient leur solde positif se contracter nettement entre les deux périodes mais d'une ampleur moindre qu'à Ottignies-Louvain-la-Neuve (réduction entre 2005-2010 et 2010-2013 du solde respectif de 90, 68, 56 et 29 unités).

Une réduction des flux très positifs caractérisant jadis les espaces frontaliers proches du Grand-Duché et d'Aix-la-Chapelle sont aussi observés entre les deux périodes. Ainsi, en ce qui concerne Aubange, Arlon, Bastogne et Messancy, les soldes moyens annuels diminuent entre les deux périodes de 107, 106, 15 et 5 unités. Cette baisse est sans doute une conséquence des lourdes réductions d'effectifs dans le secteur bancaire et l'industrie lourde suite à la crise économique au Grand-Duché, crise qui a limité très fortement la hausse de l'emploi entre 2010 et 2013 chez nos voisins. De même, près d'Aix-La-Chapelle, à l'exception d'Eupen qui voit son solde migratoire externe moyen augmenter entre les deux périodes de 16 unités, le solde baisse considérablement à Kelmis (- 78 unités), Raeren (-71 unités) et, dans une moindre mesure, Plombières (-27 unités) et Lontzen (-9 unités).

Sans doute lié à l'impact de la crise économique, on constate donc entre les deux périodes une nette régression du solde migratoire international pour les trois sous espaces wallons nettement sous l'influence de pôles extérieurs au territoire belge. Quand on additionne les soldes de Mouscron, Tournai, Comines et Estaimpuis, on constate une baisse de 32,6 % du flux net d'arrivées depuis l'étranger dans cette partie de Wallonie sous influence lilloise (de + 1.674 à +1.129 unités/an). En additionnant les soldes d'Arlon, Aubange, Messancy, Bastogne et Attert, on constate une baisse de 39,8 % du flux net d'arrivée depuis l'étranger dans cette partie de Wallonie sous influence luxembourgeoise (de + 655 à + 394 unités/an). En ce qui concerne les cinq communes les plus concernées par l'influence d'Aix-la-Chapelle (Kelmis, Eupen, Raeren, Plombières et Lontzen), l'addition de leur solde migratoire externe respectif chute de façon encore plus considérable entre les deux périodes (de - 59,7% en passant de + 283 à +114 unités/an). Ce flux est donc fortement en train de se tarir dans cette dernière sous-région du fait notamment de la stagnation de la population connue au niveau d'Aix-la-Chapelle associée à une baisse dans sa proche et lointaine périphérie depuis quelques années.

Du côté de Visé et de Bassenge, les soldes légèrement positifs n'évoluent quasi pas entre les deux périodes et restent donc à un niveau vraiment faible (+ 48 et + 17 unités entre 2010 et 2013).

Notons également que des soldes négatifs concernent entre 2010 et 2013 plusieurs communes huppées du Brabant wallon (surtout Waterloo -54 unités/an en moyenne et Lasne -25 unités/an). De façon secondaire, d'autres communes huppées tant du Brabant wallon que de la périphérie de Liège et de Charleroi (La Hulpe, Chaumont-Gistoux, Neupré, Nandrin et Ham-sur-Heure-Nalinnes) connaissent plus de départs que d'arrivée de population étrangère durant cette période. Toutefois ce solde négatif est de minime importance dans leur cas (entre - 8 et -14 unités/an en moyenne).

Avec Liège, Mouscron et Estaimpuis, les communes qui connaissent entre 2010 et 2013 le ratio solde migratoire externe moyen annuel sur population en 2013 le plus élevé (c'est-à-dire supérieur ou de peu inférieur à 1%) sont des communes situées en Ardenne et à ses abords, et qui abritent d'importants centres d'accueil pour réfugiés gérés par FEDASIL ou la Croix-Rouge. Ainsi, Herbeumont, Hotton, Rendeux, Gouvy, Yvoir, Hamois, Beauraing, Trooz, Florennes et Aywaille sont concernés. Nous avons souligné ci-dessus que ces mêmes communes connaissaient à l'opposé entre 2010 et 2013 un solde migratoire négatif avec la Flandre et Bruxelles. Ceci s'explique par le fait qu'une fois autorisés lors de leur séjour dans ces centres à rester en territoire belge, une partie importante des réfugiés qui y transitent prend la destination des grandes villes notamment du nord du pays. Entre 2005-2010 et 2010-2013, on a donc eu affaire à une modification dans la manière de prendre en compte une partie des réfugiés passant par ces centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

c) Communes perdant le plus d'habitants via des migrations internes à la Wallonie

Tableau 3-13 – Volume moyen annuel entre 2010 et 2013 du solde migratoire total intra-wallon des communes perdant le plus d'habitants au profit du reste du territoire wallon.

	Solde migratoire avec les autres communes du même arrondissement	Solde migratoire avec les autres arrondissements wallons	Solde migratoire total intra-wallon	Population totale en 2013	Rapport entre solde migratoire externe et population totale en 2013	Evolution du solde migratoire intra-wallon entre 2005-2010 et 2010-2013
Liège	-2 179	280	-1 899	195 931	-0,97 %	-677
Charleroi	-650	-826	-1 476	203 753	-0,72 %	-184
Verviers	-430	-75	-505	55 733	-0,91 %	-154
Waterloo	-276	-44	-320	29 541	-1,08 %	-76
Wavre	-162	-148	-310	33 365	-0,93 %	-92
Ottignies-LLN	-165	-144	-309	31 353	-0,99 %	-206
Tubize	-49	-205	-254	24 505	-1,04 %	4
La Louvière	45	-282	-237	79 486	-0,30 %	57
Braine-l'Alleud	-58	-147	-206	39 250	-0,52 %	110
Rixensart	-105	-83	-188	21 901	-0,86 %	55
Braine-le-Com.	-142	-7	-149	21 408	-0,70 %	-33
Rebecq	14	-137	-123	10 658	-1,15 %	-34
Boussu	-86	-25	-112	19 772	-0,56 %	-99
La Hulpe	-70	-36	-106	7 451	-1,42 %	-25
Quaregnon	-100	10	-90	18 768	-0,48 %	-70
Silly	-10	-80	-90	8 238	-1,09 %	-90
Yvoir	-52	-35	-87	8 922	-0,98 %	-96
Estaimpuis	-47	-39	-86	10 106	-0,85 %	-38
Mouscron	14	-97	-83	56 407	-0,15 %	60
Seraing	11	-93	-82	63 732	-0,13 %	-121
Dison	-55	-22	-77	15 020	-0,51 %	-90

Lessines	22	-99	-76	18 471	-0,41 %	-14
Namur	-359	286	-73	110 500	-0,07 %	189
Arlon	-95	25	-70	28 520	-0,25 %	-11
Braine-le-Ch.	-30	-32	-62	9 991	-0,62 %	-2
Châtelet	45	-103	-58	36 319	-0,16 %	-59
Grez-Doiceau	-12	-44	-56	12 876	-0,44 %	15
Bullange	-44	-8	-52	5 506	-0,95 %	-29
Saint-Hubert	-31	-18	-49	5 650	-0,86 %	-36
Comines-War.	-14	-29	-43	18 005	-0,24 %	-7
Andenne	121	-35	86	25 795	0,33 %	48
Juprelle	109	-23	86	9 054	0,95 %	-6
Fléron	108	-21	87	16 329	0,53 %	81
Remicourt	19	70	88	5 744	1,54 %	13
Mettet	35	56	91	12 887	0,70 %	-27
Wanze	17	74	91	13 363	0,68 %	1
Awans	133	-39	94	9 062	1,04 %	22
Fontaine-l'Evê.	126	-28	98	17 395	0,57 %	62
Hastière	34	67	101	5 859	1,72 %	68
Courcelles	145	-43	102	30 708	0,33 %	-12
Ham-s-H.-Nal.	-9	112	103	13 580	0,76 %	37
Binche	3	100	103	33 091	0,31 %	-27
Sprimont	111	-7	104	14 087	0,74 %	-59
Gerpennes	171	-56	115	12 365	0,93 %	66
Frameries	102	15	117	21 568	0,54 %	69
Fosses-la-Ville	64	56	120	10 208	1,17 %	11
Couvin	90	37	126	13 952	0,91 %	73
Amay	35	96	130	13 964	0,93 %	38
Gembloux	-123	258	135	24 451	0,55 %	39
Huy	-2	138	136	21 346	0,64 %	58
Mons	-208	356	149	93 941	0,16 %	337
Chaudfontaine	158	6	164	21 059	0,78 %	105
Oupeye	205	-20	184	24 422	0,75 %	129
Flémalle	324	-71	253	25 781	0,98 %	279

Source : Statbel (DGSIE)

Entre 2010 et 2013, le mouvement massif de fuite de population depuis les villes de Liège et de Charleroi vers le reste du territoire wallon se poursuit, et même se renforce par rapport à la période précédente, en particulier dans le cas de Liège avec un déficit accru de 677 unités/an). Il se renforce aussi à Verviers (déficit accru de 154 unités/an) et Seraing voit aussi sur cette période se développer un déficit significatif (évolution négative du solde de 121 unités/an entre les 2 périodes).

A l’opposé, ce mouvement massif de fuite de population s’atténue par rapport à la période précédente, légèrement dans le cas de La Louvière (réduction du déficit de 57 unités/an) et fortement dans le cas de Namur (réduction du déficit de 189 unités/an). Au niveau de la Ville de Mons, une inversion tout à fait significative du processus est à constater. Tandis qu’entre 2005 et 2010, elle perdait 189 habitants/an au profit du reste du territoire wallon en moyenne, elle en a gagné entre 2010 et 2013 149 habitants/an (soit une hausse du solde migratoire intra-wallon de 337 unités).

Cet exemple montre qu’avec des développements d’habitat neufs d’envergure offrant en masse un logement diversifié sous une forme relativement dense (cf. quartier de l’Île aux oiseaux + début des développements de la fonction résidentielle dans le quartier des Grands Prés), il est possible d’enrayer, ou à tout le moins d’atténuer fortement la périurbanisation des ménages, notamment ceux de la classe moyenne. En effet, il est certain qu’une partie des ménages qui quittent chaque année les grandes villes pour leur périphérie continuerait à habiter ces grandes villes s’ils avaient pu trouver un logement unifamilial répondant à leurs critères.

Notons toutefois que si Mons connaît entre 2010 et 2013 un solde migratoire intra-wallon positif, quelques communes du Borinage connaissent au contraire un flux négatif important (Boussu -112 unités/an et Quaregnon – 90 unités/an), ce qui semble attester en partie d’un jeu de vase communiquant interne à l’agglomération de Mons-Borinage.

Dans le Brabant wallon et le nord-est du Hainaut, un grand nombre de communes continue à connaître un solde migratoire intra-wallon très négatif (exceptions notables : Braine-l’Alleud et Rixensart). D’ailleurs, dans la majorité de ces communes proches de Bruxelles caractérisées par un solde migratoire intra-wallon très négatif, ce solde semble s’être renforcé entre les deux périodes. Ceci signifie sans doute que les difficultés liées à l’accession à un logement acquisitif ou locatif dans ces communes se sont encore renforcées plus là qu’ailleurs entre les deux périodes. Cet accroissement des départs est particulièrement significatif pour Ottignies-Louvain-la-Neuve où la pénurie en terrains urbanisables devient très prégnante depuis l’achèvement du quartier des Bruyères fin de la décennie précédente. Dès lors, cela signifie qu’il existe aux portes de Bruxelles une forte demande en logement inassouvie de la part des ménages originaires de ces communes.

Ce phénomène est également rencontré en Flandre aux portes de Bruxelles ou le long de la frontière néerlandaise en campine anversoise. Là-bas, la réponse à cette demande inassouvie passe par le décret « Wonen in eigen streek ». Ici, la politique des quartiers d’habitat d’envergure qu’a initié le présent Gouvernement wallon pourrait contribuer à résoudre ce problème.

Mouscron, Estaimpuis et Comines continuent à perdre un nombre significatif d’habitants au profit du reste de Wallonie, ce flux étant toutefois amoindri au niveau de Mouscron mais légèrement renforcé dans les deux autres communes.

De même, à Arlon, ce phénomène de fuite persiste même s’il diminue légèrement par rapport à la période précédente.

Toutes les communes qui connaissent un solde migratoire intra-wallon très négatif entre 2010 et 2013 sont des communes caractérisées par une offre foncière disponible en zone d’habitat inscrites au plan de secteur très faible sauf dans 3 cas : ceux d’Yvoir, de Bullange et de Saint-Hubert. Dans les deux premiers cas, cela est lié à la présence de centres pour réfugiés (cf. ci-dessus pour les mouvements avec Bruxelles et la Flandre). Dans le cas de Saint-Hubert, on est face à une commune dont la population stagne depuis de nombreuses années et qui souffre d’un grave déficit d’attractivité résidentielle.

3.2 BRUXELLES ET FLANDRE

Etant donné la situation géographique des deux autres régions belges mais aussi l'existence d'une certaine interdépendance entre les dynamiques et les effets des politiques en matière d'aménagement du territoire, nous discutons des cas de Bruxelles et de la Flandre au sein du même chapitre.

3.2.1 Dynamiques

3.2.1.1 Démographie bruxelloise et flamande

La population de la région de Bruxelles-Capitale est en progression rapide. Elle a dépassé la barre du million en 2004 et la barre de 1,1 millions d'habitant en 2011. Sur les dix dernières années, la population a ainsi cru de 16,4 %.

Tableau 3-14 – Evolution du nombre d'habitants dans la région de Bruxelles-Capitale

2004	2006	2008	2010	2012	2014
999 899	1 018 804	1 048 491	1 089 538	1 138 854	1 163 486

Source : IBSA

La population flamande est également en croissance soutenue, atteignant 6 410 705 habitants en 2014. Ceci représente une augmentation de 6,4 % sur les dix dernières années.

Tableau 3-15 – Evolution du nombre d'habitants en Flandre

2004	2006	2008	2010	2012	2014
6 016 024	6 078 600	6 161 600	6 251 983	6 350 765	6 410 705

Source : IBSA

Pendant ce temps, la population wallonne a cru de 5,8 %.

Les perspectives démographiques prévoient une augmentation de la population pour les deux régions. Il est prévu que la population de la région de Bruxelles-Capitale atteigne 1 228 775 habitants en 2020, 1 273 328 en 2030 et 1 286 727 en 2040 (IBSA, 2014). Cette augmentation de population est préoccupante dans la mesure où le stock de foncier disponible en région de Bruxelles-Capitale se réduit au fur et à mesure. Ce manque de disponibilité risque de devenir problématique à court terme.

Entre temps, la Flandre verra sa population passer à 6 581 826 habitants en 2020, 6 787 135 en 2030 et 6 918 693 en 2040 (IBSA, 2014). Les perspectives de croissance à court terme sont importantes pour Anvers. Le long de la frontière linguistique, la situation est variable, mais dans l'ensemble, les perspectives sont positives. Seules les communes frontalières de la Flandre Occidentale présentent des perspectives nulles à court terme, cette province présentant la population la plus âgée en Belgique.

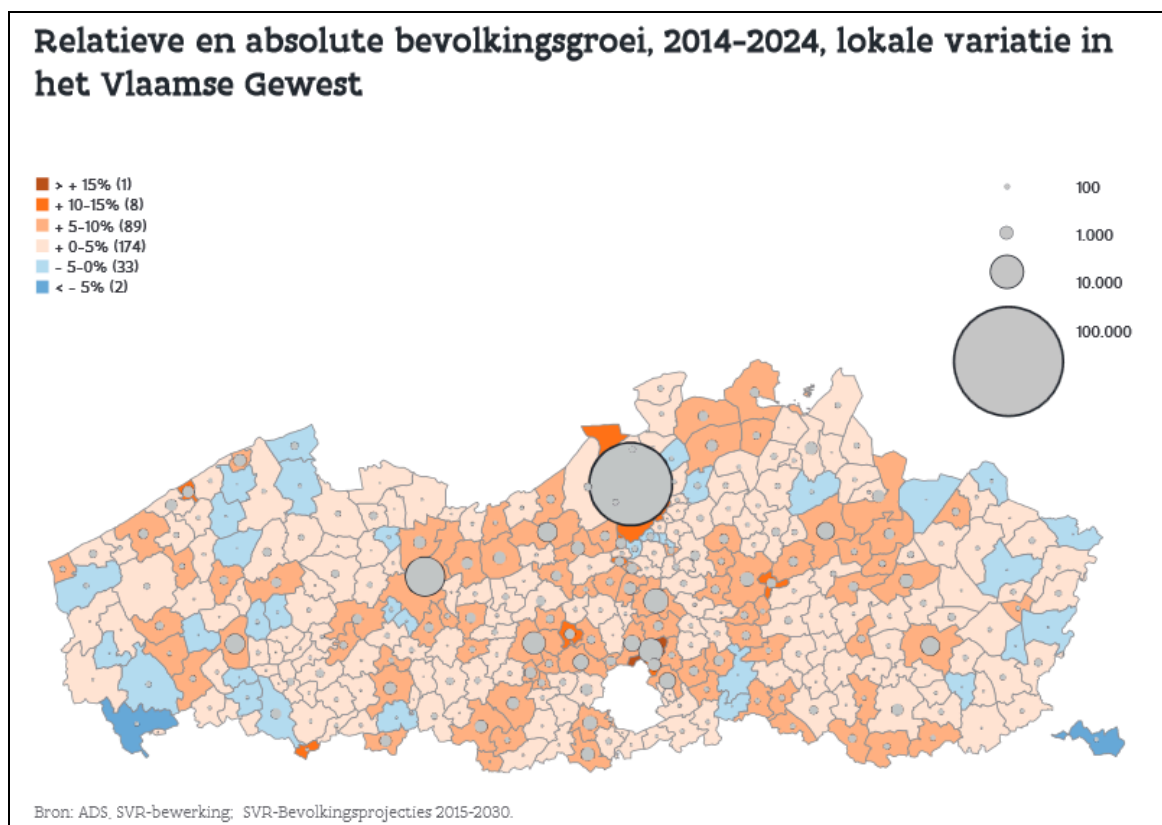


Figure 3-5 – Croissance absolue et relative de la population flamande sous la période 2014-2024.

3.2.1.2 Evolution de l'emploi à Bruxelles et en Flandre

Bruxelles et sa région restent de loin le premier pôle d'emplois du pays. Le nombre d'emplois salariés au lieu de travail pour toute la région de Bruxelles-Capitale est de manière générale en augmentation, malgré quelques baisses observées en 2004, 2006 et 2012 (IBSA, 2014B). En comptant les indépendants, on peut estimer que le nombre de poste de travail présents dans la région de Bruxelles-Capitale avoisine les 700 000 unités.

Tableau 3-16 – Evolution du nombre de postes salariés dans la région de Bruxelles-Capitale

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
594 968	602 093	593 598	602 957	608 407	609 179	611 485	622 415	620 367

Source : IBSA

En 2012, une bonne part de l'emploi salarié au lieu de travail en Flandre se concentrait dans l'agglomération anversoise et à Gand. Bruges, Leuven, Malines, Vilvorde, Machelen et le dipôle Genk-Hasselt complètent la marche. Des concentrations d'emplois s'observent également dans la vallée de la Lys et la région de Roulers tandis que les communes périphériques de Bruxelles profitent des dynamiques de cette dernière. Cet effet est de plus renforcé autour de Zaventem avec la présence de nombreuses entreprises dont l'activité est liée de près ou de loin à l'aéroport national.

Les évolutions entre 2004 et 2012 montrent la bonne santé de l'emploi dans les grandes villes flamandes mais aussi dans les autres villes de moindre importance. D'une manière générale, les trois quarts des communes flamandes connaissent une évolution positive de l'emploi. Proches de la frontière linguistique, Halle, Leuven et le dipôle Genk – Hasselt connaissent des croissances d'effectifs très significatives. Au nord-est de Bruxelles, l'emploi évolue très favorablement. A l'opposé, certaines communes limitrophes des pôles en bonne santé voient leur nombre d'emplois salariés diminuer de manière non-négligeable. Les communes environnant Zaventem sont concernées.

Le long de la frontière linguistique, les évolutions de l'emploi sont assez faibles, si ce n'est à Hal, Leuven et Courtrai.

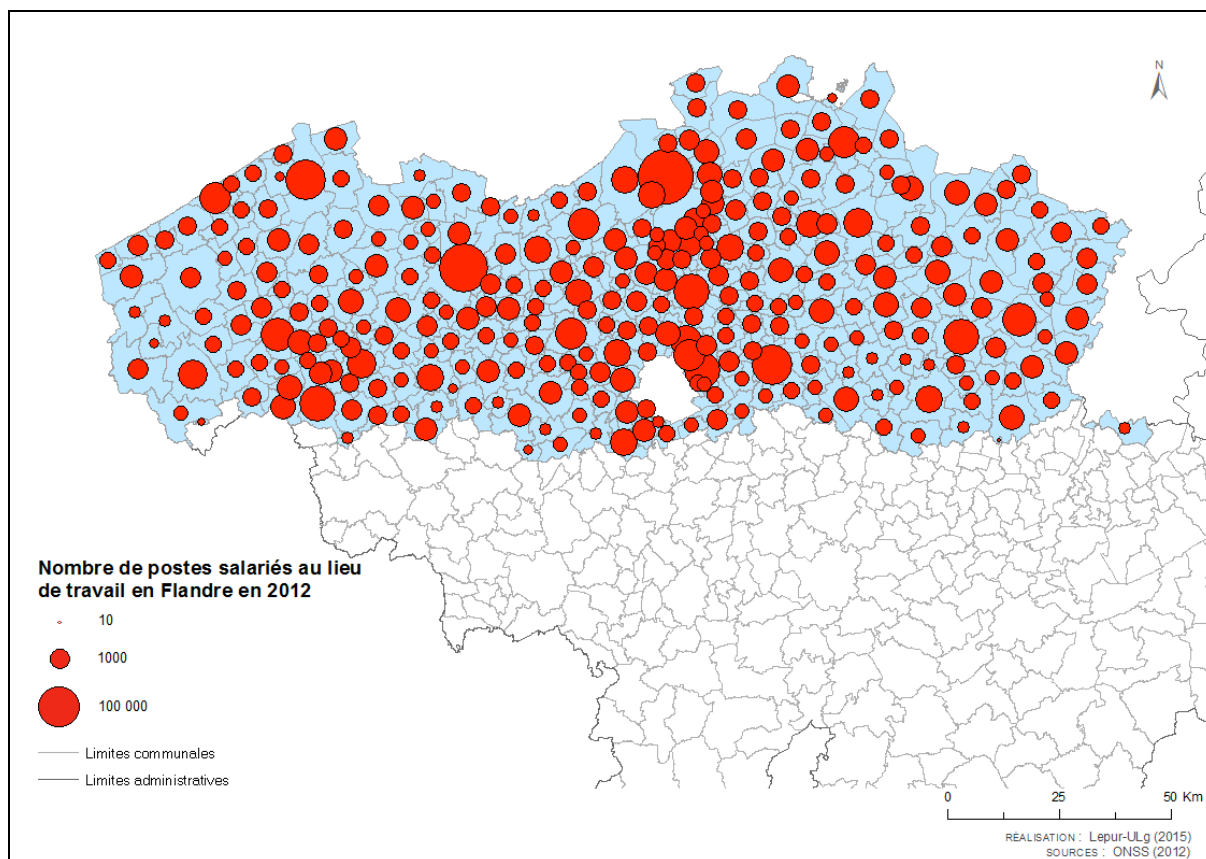


Figure 3-6 – Nombre de postes salariés au lieu de travail en Flandre en 2012.

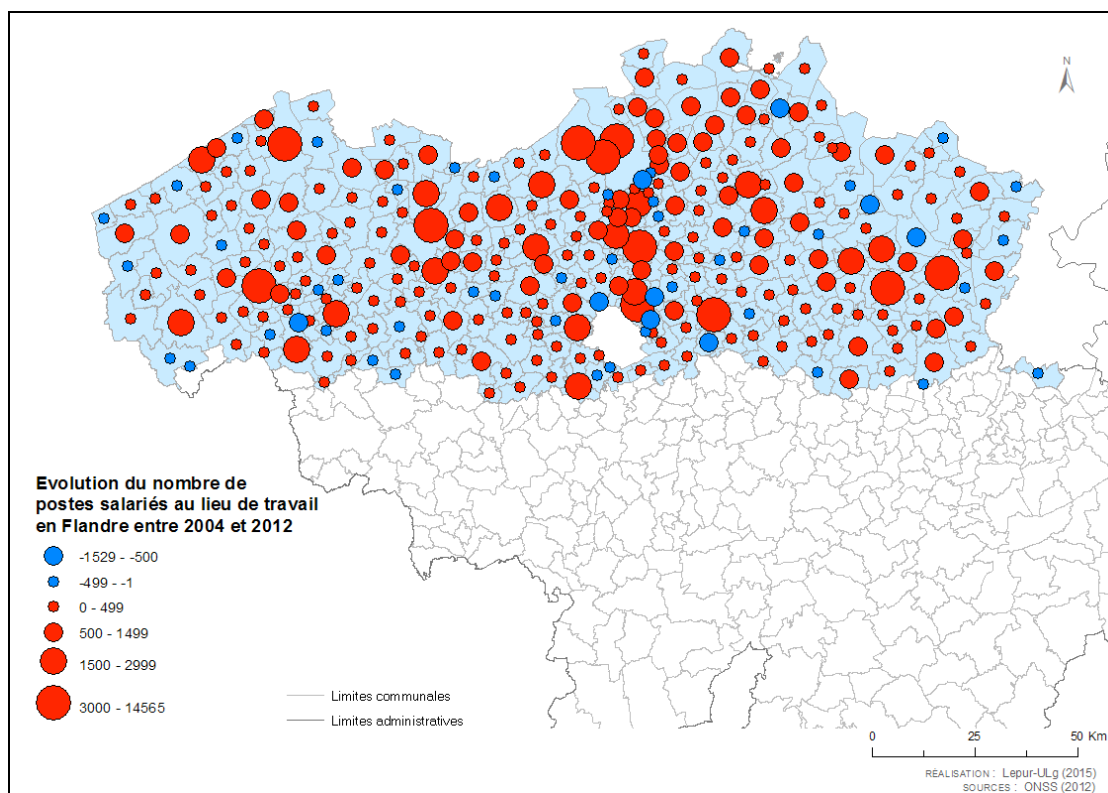


Figure 3-7 – Evolution du nombre de postes salariés au lieu de travail en Flandre entre 2004 et 2012.

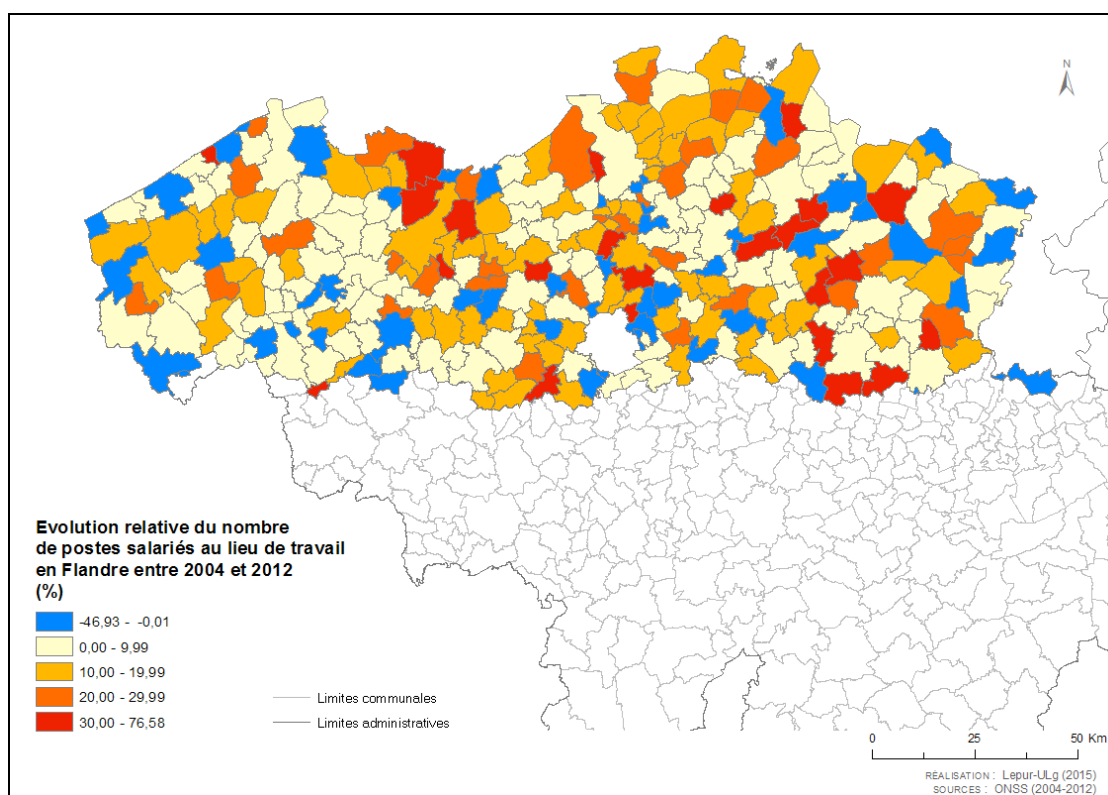


Figure 3-8 – Evolution relative du nombre de postes salariés au lieu de travail en Flandre entre 2004 et 2012.

3.2.1.3 Navettes domicile-travail

Les tableaux ci-dessous rendent compte des flux de travailleurs wallons à destination des provinces flamandes. Seul le Brabant flamand connaît une augmentation.

Tableau 3-17 – Flux de salariés wallons vers les provinces flamandes.

Vers la Flandre	Flandre occidentale	Flandre orientale	Anvers	Brabant flamand	Limbourg
2005	8 587	9 218	11 890	25 763	5 996
2012	8 380	8 689	10 758	26 439	5 192

Source : ONSS

En considérant les flux au départ des provinces wallonnes, nous pouvons voir que seuls le Brabant wallon et le Hainaut connaissent une (faible) croissance des flux de salariés dirigés vers la Flandre.

Tableau 3-18 – Flux de salariés au départ des provinces wallonnes vers la Flandre.

Venant de Wallonie	Hainaut	Brabant Wallon	Liège	Namur	Luxembourg
2005	25 953	12 379	14 594	6 493	2 035
2012	26 061	12 504	13 476	5 795	1 622

Source : ONSS

En considérant les flux de salariés wallons vers Bruxelles, nous constatons qu'une baisse de l'importance de ces mouvements s'est exercée sur quatre des cinq provinces entre 2005 et 2012. Seule la province de Liège envoie davantage de navetteurs vers la capitale fédérale.

Tableau 3-19 – Flux de salariés au départ des provinces wallonnes vers la région de Bruxelles-Capitale

Venant de Wallonie	Hainaut	Brabant Wallon	Liège	Namur	Luxembourg
2005	48 837	42 380	19 259	16 808	2 841
2012	47 226	41 366	19 555	16 411	2 424

Source : ONSS

En tant que premier pôle d'emploi du pays, la région de Bruxelles-Capitale attire un très grand nombre de travailleurs wallons. Ceux-ci proviennent principalement du Brabant Wallon, du Hainaut et des grandes villes wallonnes. Leur nombre décroît rapidement au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

L'étude des évolutions entre 2005 et 2012 met en perspective quelques faits intéressants. Tout d'abord, il existe une décroissance du nombre de salariés travaillant à Bruxelles au départ de Charleroi et de Namur, tandis que Liège et Waremme voient au contraire ce nombre augmenter. Une très légère augmentation est également observée dans l'arrondissement de Soignies.

Il n'est pas exclu que les augmentations observées à Liège et dans les communes de son agglomération soient dues à un effet « LGV ». La création de relations IC empruntant la nouvelle ligne à grande vitesse entre Ans et Leuven permet un accès bien plus rapide à la capitale fédérale. Dès lors, se déplacer jusqu'à Bruxelles au départ de Liège pour y exercer un emploi devient réellement intéressant. Les augmentations constatées dans les arrondissements de Waremme et de Soignies sont révélatrices de l'augmentation des distances entre le lieu d'emploi bruxellois et le domicile. La croissance ininterrompue des prix du foncier et de l'immobilier, atteignant des niveaux importants dans le Brabant wallon, pousse de plus en plus de jeunes ménages, incapables financièrement d'élire domicile dans cette province, à s'éloigner de Bruxelles pour obtenir ou faire construire un logement à un prix acceptable. Le découpage par arrondissements masque des croissances qui s'observent aussi à l'échelle communale dans le nord de l'arrondissement de Namur et le nord-est de l'arrondissement du Hainaut.

Ajoutons à cela que les plus fortes diminutions à l'échelle communale sont observées dans le nord du Brabant wallon, ceci s'expliquant non seulement par l'augmentation des prix fonciers et immobiliers mais aussi par le développement endogène du Brabant wallon, où l'emploi croit constamment et de manière très significative depuis plusieurs années, notamment du côté de Braine-l'Alleud et de l'ensemble Rixensart – Wavre – Ottignies-Louvain-la-Neuve. La jeune province profite ainsi pleinement des effets liés à la métropolisation bruxelloise et à l'installation/déménagement d'entreprises qui trouvent sur ce territoire des espaces suffisamment grands et à coût relativement moins élevé que dans la région de Bruxelles-Capitale.

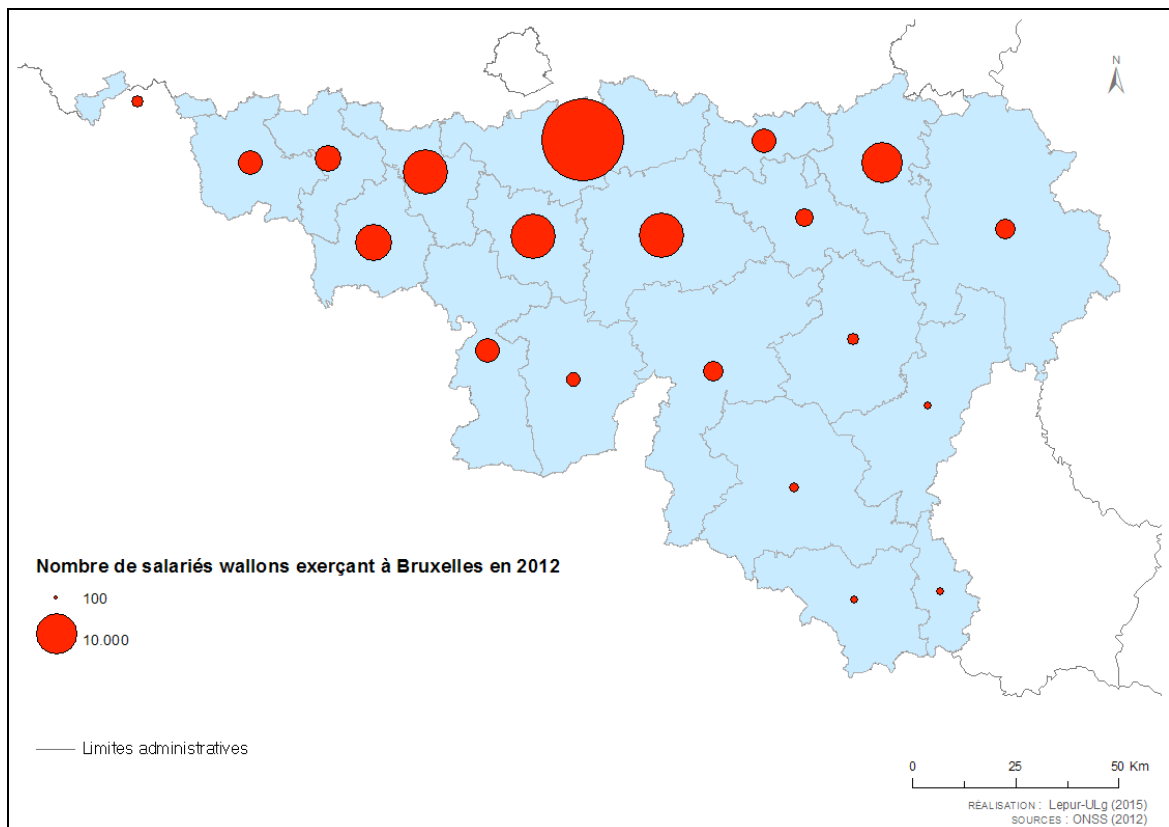


Figure 3-9 – Nombre de salariés wallons exerçant à Bruxelles en 2012.

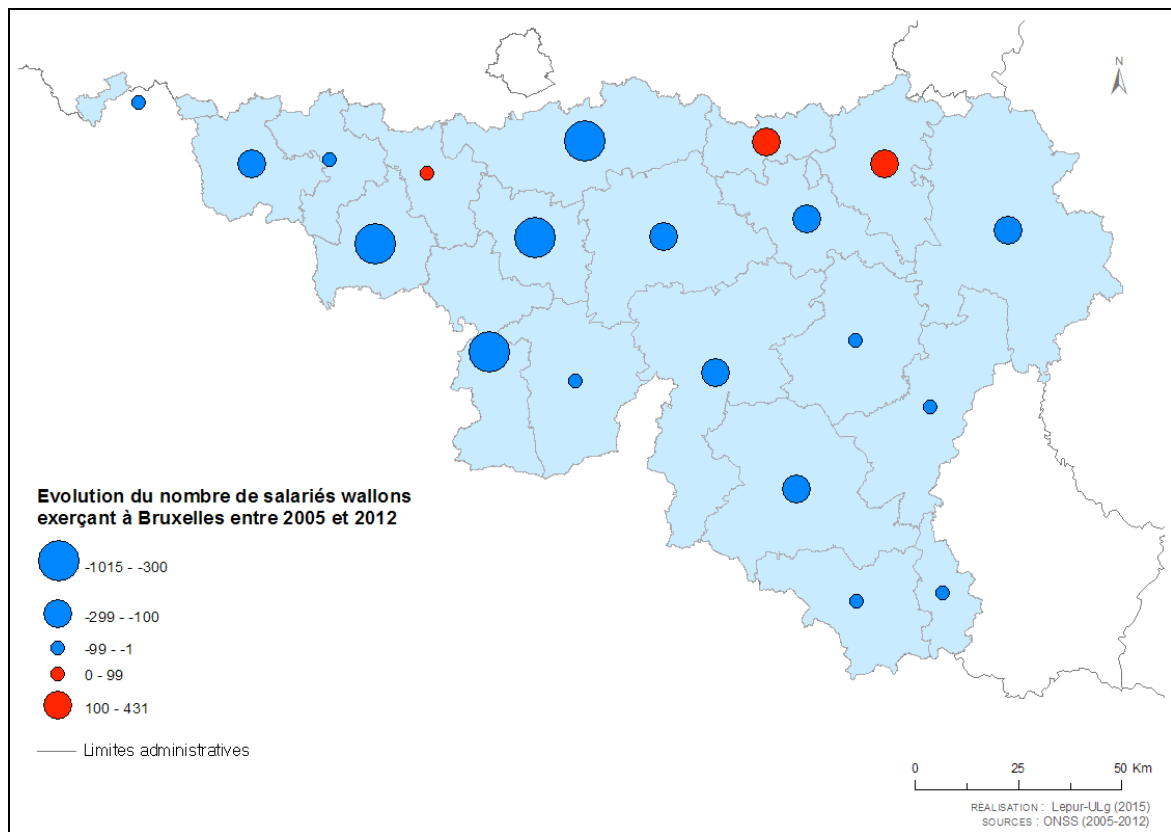


Figure 3-10 – Evolution du nombre de salariés wallons exerçant à Bruxelles entre 2005 et 2012.

Il est cependant important de formuler quelques remarques concernant ces évolutions. Premièrement et jusqu'à il y a peu, déclarer les salariés sur leur lieu de travail n'était pas une obligation, une entreprise pouvant ainsi les référencer au siège de la société. Or, un bon nombre de ces sièges sont localisés à Bruxelles. Il est dès lors possible que la baisse constatée soit en partie et artificiellement engendrée par cet état de fait. D'autre part, il est également intéressant de se pencher sur Bruxelles au sens large, en considérant l'agglomération et non plus les limites de la région, cette dernière étant plus petite que la première. L'agglomération de Bruxelles englobe une partie du Brabant flamand – et notamment des communes périphériques comme Vilvoorde qui se portent très bien au niveau de l'emploi – ainsi que quelques communes du nord du Brabant wallon. La carte ci-dessous présente l'évolution du nombre de salariés wallons exerçant dans cette agglomération.

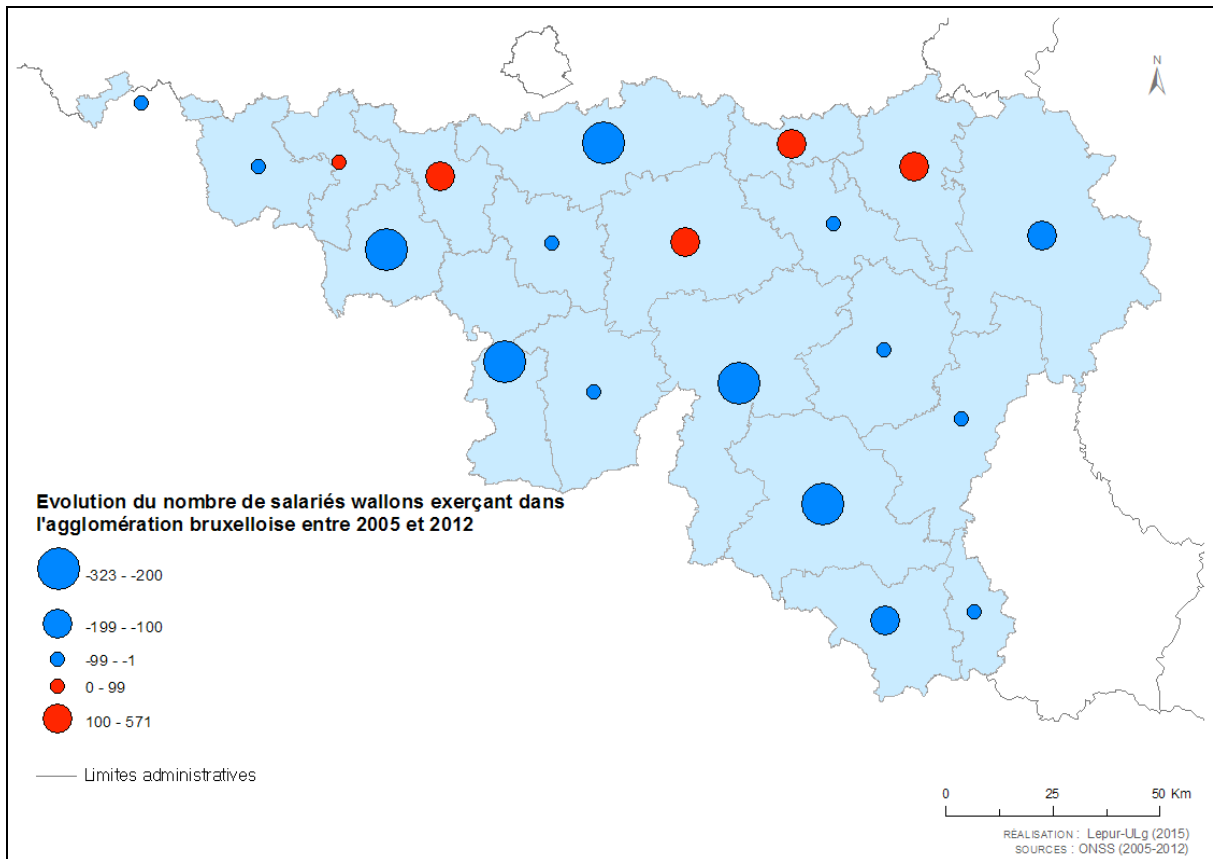


Figure 3-11 – Evolution du nombre de salariés wallons exerçant dans l'agglomération bruxelloise entre 2005 et 2012.

Quelques différences apparaissent, avec des évolutions positives dans les arrondissements de Namur et de Ath et un renforcement de cet aspect positif dans l'arrondissement de Soignies. La périphérie de la région de Bruxelles-Capitale rayonne également sur la Wallonie, et une part non négligeable de l'emploi qui y est créé est occupé par des Wallons. Nous retrouvons ici l'éloignement progressif des salariés travaillant dans la région de Bruxelles au sens large : les prix trop élevés du Brabant poussent les jeunes ménages à aller habiter dans les arrondissements périphériques

Le nombre de salariés wallons exerçant en Flandre n'est pas négligeable. Un grand nombre de départs s'observe à partir du Brabant wallon, en grande partie vers la périphérie flamande de Bruxelles (Zaventem, Halle...). D'autres départs massifs sont constatés depuis le nord de la province du Hainaut, en particulier depuis Mouscron, en grande partie à destination de Courtrai et de la vallée de la Lys. Vu leur poids démographique, les grandes villes wallonnes envoient un nombre non négligeable de salariés en Flandre. A noter qu'une part de ces flux provient de ménages flamands s'installant en Wallonie mais continuant d'exercer en Flandre, en raison des prix foncier et immobilier très élevés au nord de la frontière linguistique. Sans surprise, les flux sont beaucoup plus faibles au départ du sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Les évolutions sont relativement faibles et non-significatives pour une grande part de la Wallonie. Les seuls mouvements non-négligeables sont observés dans le nord du Hainaut et dans l'ouest du Brabant wallon, pour les communes proches de la frontière linguistique. Les évolutions sont à la baisse sur le reste du territoire wallon.

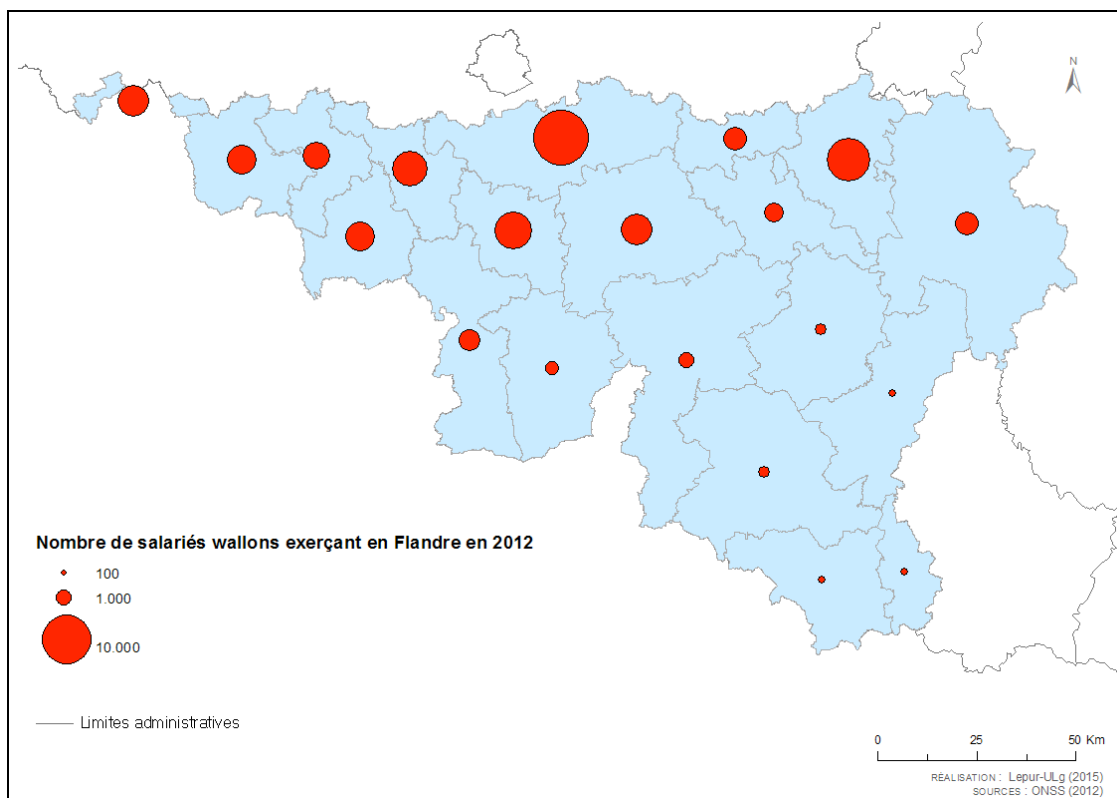


Figure 3-12 – Nombre de salariés wallons exerçant en Flandre en 2012.

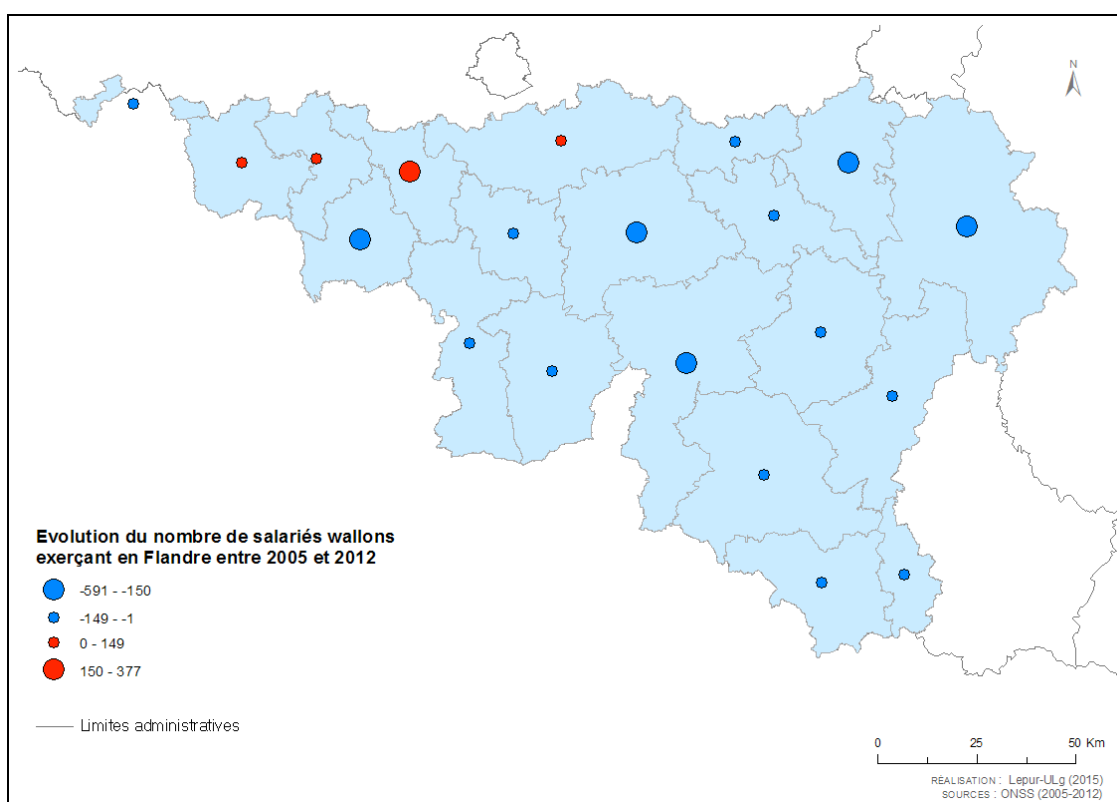


Figure 3-13 – Evolution du nombre de salariés wallons exerçant en Flandre entre 2005 et 2012.

Il est également intéressant d'observer les flux inverses, c'est-à-dire le nombre de salariés bruxellois et flamands qui exercent leur profession en Wallonie. Les principaux flux partent de la région de Bruxelles-Capitale, de sa périphérie, des grandes villes flamandes et de quelques communes proches de pôles wallons (Mouscron-Tournai et Liège). Les évolutions entre 2005 et 2012 sont cependant assez peu dynamiques. Seules Bruxelles et quelques communes flamandes de la périphérie contribuent à la croissance des flux de travailleurs en direction de la Wallonie.

Le Brabant wallon capte à lui seul une bonne part des travailleurs flamands et bruxellois exerçant en Wallonie. Ceci s'explique entre autres par le développement économique de la Jeune Province. Quelques pôles comme Liège, Namur, Charleroi ou Mouscron sont également le lieu de travail d'un nombre non-négligeable de Flamands et de Bruxellois.

Les évolutions sont cependant très contrastées. Positives dans le Brabant wallon pour la raison mentionnée ci-dessus, elles sont négatives ailleurs, et notamment dans les grandes villes wallonnes. Seule Namur voit le nombre de travailleurs croître légèrement. Dans les grandes villes industrielles de la Wallonie, la baisse s'explique notamment par le déclin de la sidérurgie et les lourdes pertes d'emplois subies par ce secteur, notamment à Liège.

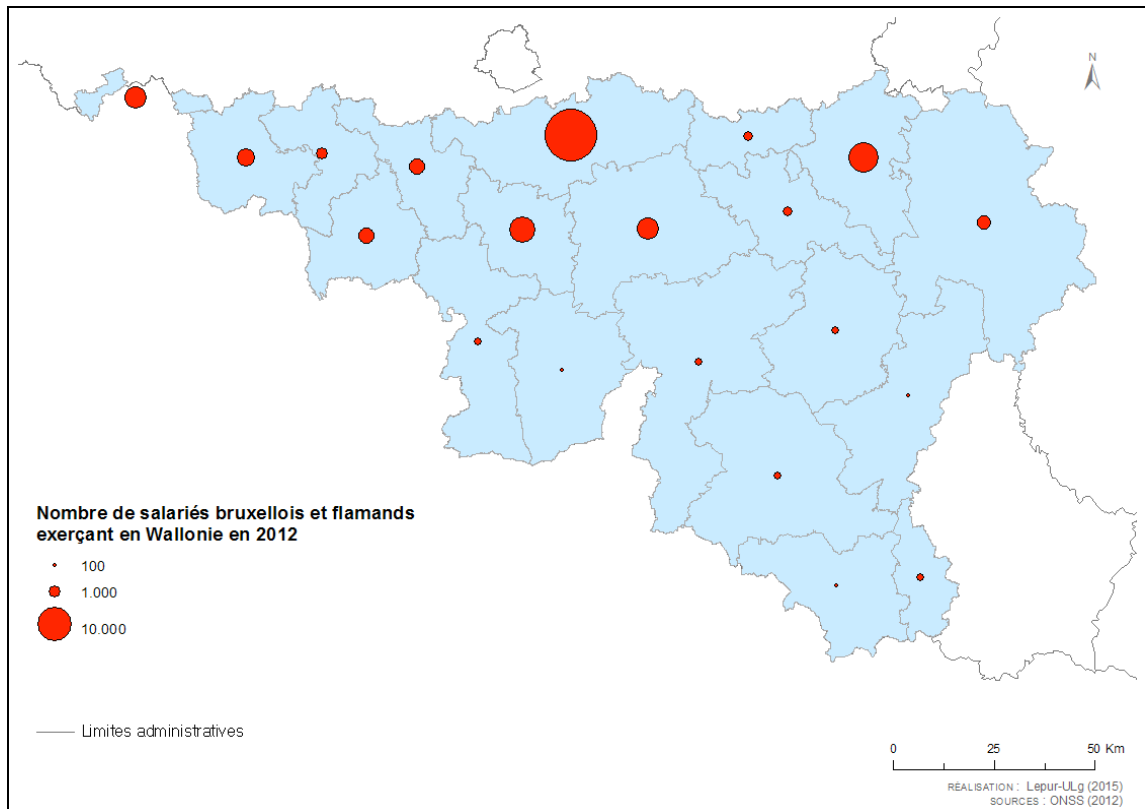


Figure 3-14 – Nombre de salariés bruxellois et flamands exerçant en Wallonie en 2012.

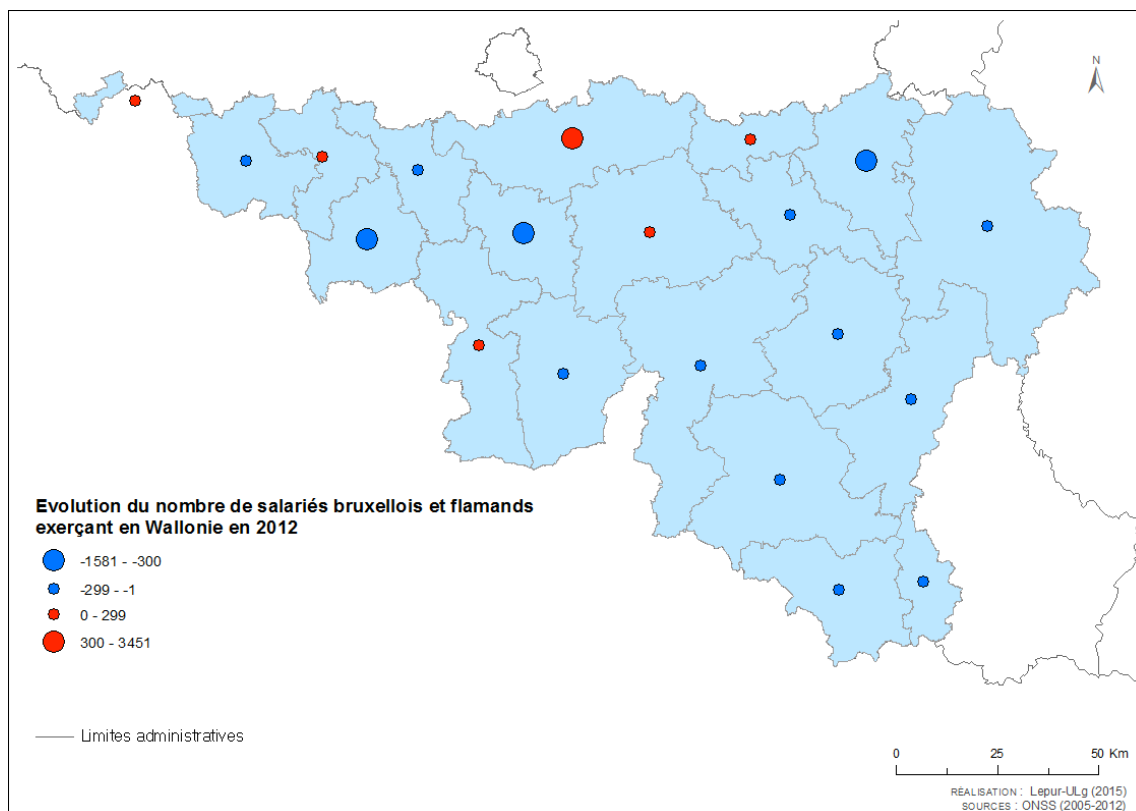


Figure 3-15 – Evolution du nombre de salariés bruxellois et flamands exerçant en Wallonie en 2012.

3.2.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire et de logement

3.2.2.1 Politiques en région de Bruxelles-Capitale

A Bruxelles, la disponibilité en logements pose question depuis de nombreuses années déjà. Les réserves foncières urbanisables disponibles sur le territoire de la région sont maigres et continuent de diminuer. Il existe un certain potentiel de reconversion d'anciens immeubles siège jadis de fonctions économiques vers l'habitat, mais cette réhabilitation reste insuffisante. De même, une part non-négligeable de logements, inadaptés ou hors de prix, ne peuvent rencontrer les besoins d'une grande partie de la population (BERNARD, 2007). L'offre ne pouvant compenser la demande (et notamment celle pour les logements sociaux), une augmentation forte des prix fonciers et immobiliers est constatée depuis de nombreuses années déjà.

Le Plan Régional Logement lancé en 2005 (renommé récemment en « Alliance Habitat » en 2013) vise à favoriser le développement de projets d'habitat, dont 70 % sont des logements sociaux. Une faible part des projets en question a été exécutée jusqu'à présent, permettant d'absorber une partie de la demande. Néanmoins, le volume de logements créés par an reste insuffisant au regard de cette demande.

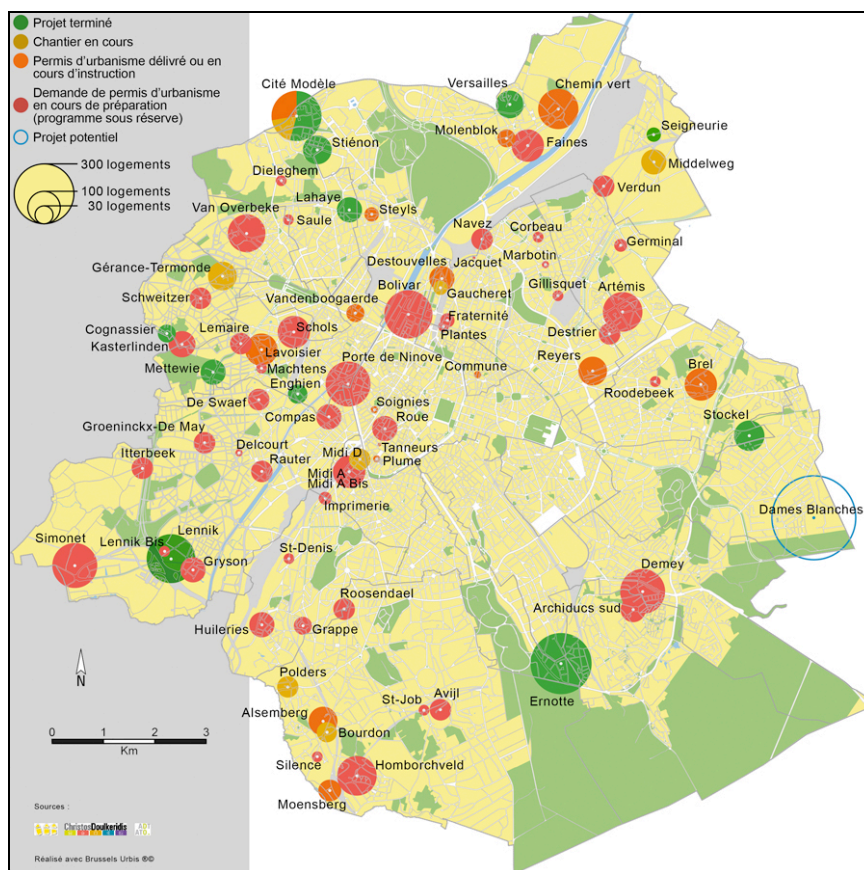


Figure 3-16 – Projets de production de logements du Plan Régional Logement. Source : Région de Bruxelles-Capitale.

3.2.2.2 En Flandre

Le recueil de statistiques VRIND 2014 (STUDIEDIENST VAN DE VLAAMSE REGERING, 2014) indique qu'il reste 42 266 ha – contre 44 630 en 2010 – de foncier disponible pour l'urbanisation en zone d'habitat et d'extension d'habitat. Concomitamment à cette saturation de l'offre, les prix s'établissent à un niveau très élevé, bien supérieur à ce qui est observée en Wallonie, exception faite du Brabant wallon où les valeurs foncières s'approchent de celles observées en Flandre.

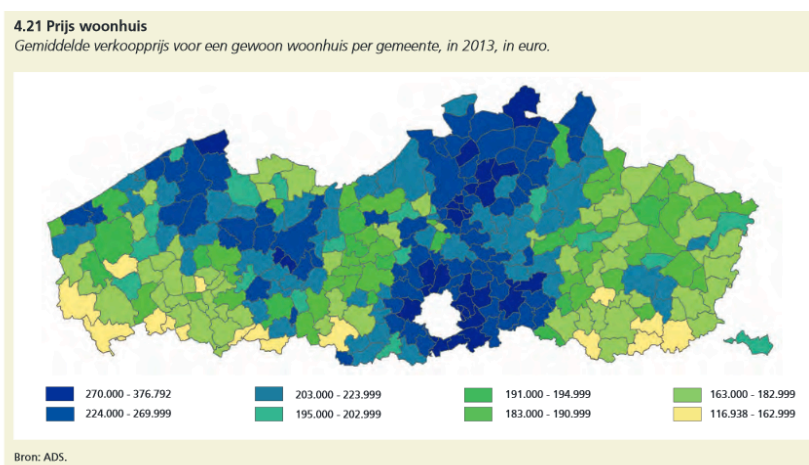


Figure 3-17 – Prix moyens (euros/m²) des terrains vendus en 2013 par commune. Source : SVR.

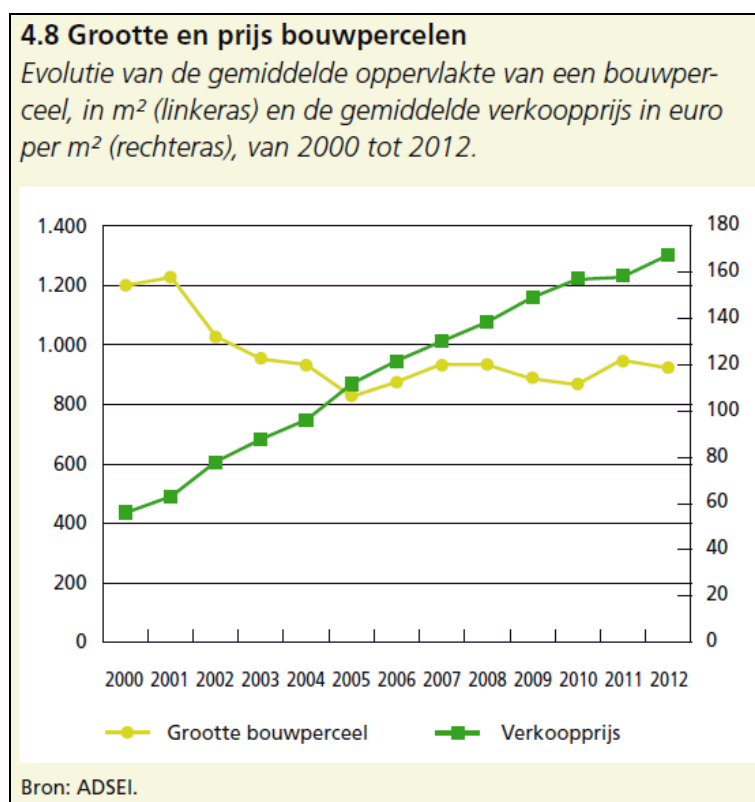
Evolution du prix moyen (euros/m²) et de la taille moyenne des terrains vendus en Flandre

Figure 3-18 – Evolution du prix moyen (euros/m²) et de la taille moyenne des terrains vendus en Flandre.

En Flandre, le décret « Wonen in Eigen Streek » limite les conditions d'achat d'un terrain ou d'une maison neuve dans les zones d'extension d'habitat du Plan de Secteur (VAN CRIEKINGEN ET AL., 2010). Ces zones d'extension ne sont pas des zones d'habitats à proprement parler. Elles peuvent être mises en œuvre lorsque les besoins le nécessitent, pour autant que la commune parvienne à démontrer que la demande le justifie. Dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde, le règlement est également d'application en-dehors des zones d'extension d'habitat, là où la législation concernant le nombre d'étages maximum pour les constructions a été assouplie, revoyant le nombre à la hausse. Les conditions permettant l'accès à la propriété dans le cadre défini ci-dessus sont les suivantes. Au moins une des propositions doit être respectée :

- Travailler dans la commune pendant au moins une moitié de semaine ;
- Avoir habité dans la commune ou une commune avoisinante pendant une période d'au moins six ans et de manière ininterrompue ;
- Avoir construit avec la commune un lien professionnel, social, familial ou économique.

Les communes pour lesquelles s'applique le décret se trouvent pour une bonne part dans la périphérie flamande de Bruxelles.

Ce décret concerne très largement tous les ménages non néerlandophones. Il peut être pénalisant pour les ménages bruxellois souhaitant sortir de la région de Bruxelles-Capitale. Il est donc souhaitable de tenir compte d'un report en direction de la Wallonie.

3.2.3 Tendances futures et impacts en Wallonie

Avec le Grand-Duché de Luxembourg, Bruxelles et sa périphérie flamande sont les territoires dont les dynamiques exercent la plus forte pression sur la Wallonie.

En tant que pôle international, l'agglomération bruxelloise et son aire métropolitaine (reposant en partie sur les deux Brabants) sont attractives. Il est fort probable que leur développement économique et démographique se poursuive. Ces constats interpellent pour Bruxelles qui est appelée, au vu des prévisions démographiques, à voir l'augmentation de sa population se poursuivre à un rythme soutenu. Les politiques mises en place parviendront sans doute dans le futur de moins en moins à absorber l'entièreté de la demande en raison d'une progressive saturation complète des disponibilités foncières et des disponibilités immobilières à vocation économiques pouvant subir une mutation vers le logement. Cette constatation est particulièrement criante pour les ménages à faibles et moyens revenus. De plus, à plus ou moins long terme, les possibilités de création de logement seront diminuées suite à la consommation du foncier disponible. A moins que la Région ne mène un programme réellement ambitieux et probablement coûteux de réhabilitation et de modernisation du parc de logements inadaptés, insalubres ou vides, ou à d'importantes opérations de démolition – reconstruction avec forte densification, un report conséquent de la demande en logements vers l'extérieur de la région est à attendre, et accroîtra la pression sur les territoires avoisinants.

En Flandre, l'état de saturation des disponibilités foncières en zone d'habitat et même en zone d'extension d'habitat est aussi très avancé dans quasi tout le territoire. Au regard des évolutions démographiques récentes et des perspectives, il n'est guère étonnant de voir le prix de l'immobilier et du foncier devenir très peu accessible pour une partie importante de la population flamande. En réaction, le décret « Wonen in Eigen Streek » limite l'accès à la propriété neuve d'une partie de la demande n'ayant pas un ancrage local fort. Ceci aura probablement dans le futur un double impact : un report de cette demande inassouvie vers la Wallonie.

A cela s'ajoute la diminution générale de l'offre foncière disponible en Flandre. Des flux significatifs de ménages flamands émigrant vers la Wallonie seront sans doute observés. Cela s'observe particulièrement bien au niveau de Mouscron où le dynamisme économique observé dans l'ouest de la Wallonie Picarde renforce cette tendance.

Bruxelles, sa périphérie flamande et le centre du Brabant wallon, compte tenu de son développement, continueront à polariser une grande part de la Belgique, maintenant l'important flux de navetteurs wallons s'y rendant pour leur travail, mais aussi le nombre de travailleurs bruxellois et dans une moindre mesure flamands se rendant dans le Brabant Wallon.

Cependant, la croissance des prix fonciers et immobiliers n'a de cesse d'obliger les ménages à s'éloigner de plus en plus de Bruxelles pour trouver ou faire construire un logement à prix acceptable, dans des lieux aussi distants que la région de Waremme, celles de Gembloux, de Soignies ou d'Ath.

Dans un même schéma mais toutefois moindre, une pression croissante sera probablement observée dans la région de Mouscron. D'une manière générale, les communes du nord du Hainaut, du nord-est du Brabant Wallon et du nord-ouest de la province de Namur sont concernées par une pression significative. Cette pression est importante pour toutes les autres communes du Brabant Wallon. Ces tendances seront renforcées à moyen terme par la saturation progressive de l'offre foncière disponible à Bruxelles et en Flandre, entre Courtrai et Leuven.

3.2.4 Résumé des tendances attendues

A court terme, les dynamiques observées se poursuivent, avec une situation devenant préoccupante pour le Brabant wallon. A moyen terme, la pression s'en trouvera encore renforcée et s'étendra progressivement de plus en plus loin de Bruxelles, sur le nord du Hainaut, de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège. Dans le nord du Hainaut, cette dynamique sera renforcée soit par la saturation de l'offre foncière disponible en Flandre, soit par le développement économique (Mouscron).

3.3 LUXEMBOURG

3.3.1 Dynamiques

3.3.1.1 Démographie luxembourgeoise

La population grand-ducale s'élevait au 1^{er} janvier 2014 à 549 680 habitants. Les perspectives démographiques indiquent que le Grand-Duché de Luxembourg sera peuplé de 650 000 à 700 000 habitants à l'horizon 2030. Cette croissance en valeur relative est bien plus importante que ce qui est prévu pour la Wallonie. Une autre tendance observée est, à l'instar de la Belgique, la diminution de la taille des ménages, surtout en milieu rural. Celle-ci est passée de 2,51 personnes/logement en 2001 à 2,41 personnes/logement en 2011 (LAMBOTTE, 2014B).

La croissance relative de population est généralisée à tout le pays mais est davantage en surchauffe dans les communes périurbaines et rurales que dans les pôles urbains : elle a ainsi tendance à s'opérer de plus en plus loin des grands pôles urbains luxembourgeois, à l'instar de ce qui s'observe en Belgique, autour de Bruxelles. La saturation progressive de l'offre foncière en milieu urbain, en particulier dans les pôles urbains implantés au fond de vallées étroites, et l'élévation concomitante des prix du foncier aux alentours de la Ville de Luxembourg rendent inaccessible au logement, pour certaines catégories de population, des territoires situés à proximité des villes, en premier lieu la capitale. Ces effets de forte pression foncière dépassent les limites du territoire grand-ducal et se ressentent également dans les communes wallonnes situées à moins d'une trentaine de kilomètres de la frontière luxembourgeoise.

3.3.1.2 Evolution de l'emploi au Luxembourg

Luxembourg-ville reste le pôle économique central du Grand-Duché, et concentre donc une importante part de l'emploi luxembourgeois. Son agglomération tend également à connaître une croissance des postes d'emplois. Le canton de Luxembourg-Ville regroupait environ 195 100 emplois en 2010. Le canton d'Esch-sur-Alzette concentrait, à la même date, 68 200 emplois.

Une croissance peu élevée en valeur absolue mais considérable en valeur relative s'observe dans les communes luxembourgeoises proches de Bastogne, de Gouvy et de Saint-Vith. Cette croissance de l'emploi dans les communes frontalières s'explique en grande partie par des transferts d'entreprises depuis les provinces de Liège et de Luxembourg vers le Grand-Duché où les charges fiscales sont moindres, mais aussi par des développements commerciaux le long de l'axe routier N7 – E421 luxembourgeois, proche de la frontière (centres commerciaux de Pommerloch et de Schmiede, Maassen Shopping Center de Weiswampach...). Les emplois en résultant sont de plus en plus occupés par des Belges. Du nord au sud-ouest, les cantons du nord-ouest du Luxembourg comptaient 10 400 emplois dans celui de Clervaux, 12 335 dans celui de Wiltz, 5 500 dans celui de Redange et 23 400 dans celui de Capellen. Dans plusieurs communes de ces quatre cantons, plus d'un emploi sur deux est occupé par des frontaliers résidant en Belgique.

Deux autres zones de croissance se distinguent : la Nordstad (dipôle Ettelbruck – Diekirch) et le sud-ouest de Grand-Duché où se trouve Esch-sur-Alzette.

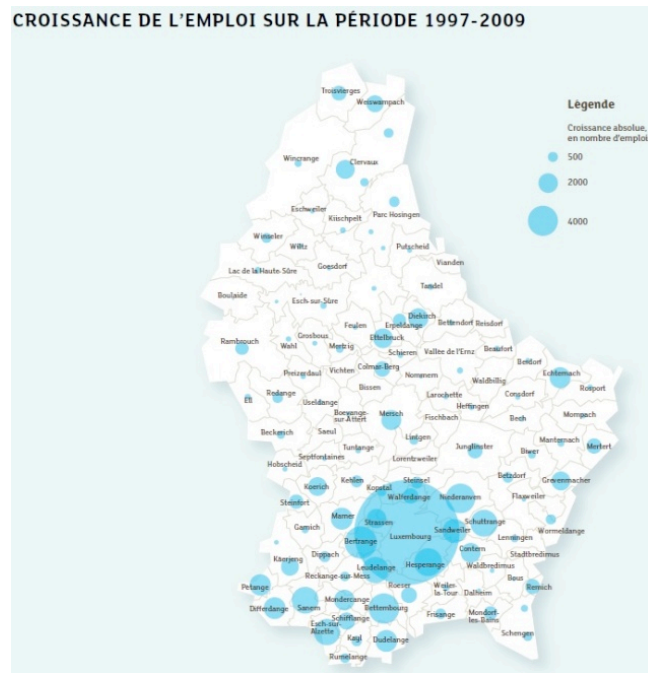


Figure 3-19 – Croissance de l'emploi luxembourgeois sur la période 1997-2009. Source : MODU.

3.3.1.3 Echanges entre la Wallonie et le Luxembourg

a) Travailleurs transfrontaliers

Depuis le début des années nonante, le flux de travailleurs transfrontaliers vers le Grand-Duché est en forte croissance en lien avec le développement économique de la place financière qu'est Luxembourg-Ville, mais également suite au déménagement d'entreprises depuis les pays limitrophes vers les communes frontalières luxembourgeoises pour raisons fiscales. Les développements commerciaux (Pommerloch,...) dans les communes grand-ducales frontalières de la Wallonie contribuent à renforcer cette dynamique.

Entre 1998 et 2008, le nombre de travailleurs wallons exerçant au Grand-Duché a cru à raison d'environ 1 450 unités par an. La crise économique de 2008 a stoppé la croissance pendant les deux années suivantes, avant que le mouvement ne reprenne sur un rythme toutefois plus modéré. Depuis 2010, le nombre de travailleurs transfrontaliers augmente à raison d'environ 1 000 unités par an. Depuis 2003, c'est la province de Luxembourg qui fournit, en chiffres absolus, la plus grande part des effectifs, avec une augmentation d'environ 650 unités par an. L'augmentation est également significative en province de Liège avec une augmentation de 300 unités par an. Enfin, plus éloignée, la province de Namur voit croître le nombre de ses travailleurs exerçant au Grand-Duché à raison d'une vingtaine d'unités par an. Durant les dernières années, si le mouvement de l'emploi transfrontalier à destination du Grand-Duché a bien repris en province de Luxembourg et en province de Liège, il en va autrement pour la province de Namur dont les effectifs ne connaissent qu'une légère augmentation depuis 2008.

L'attraction exercée par le Grand-Duché est particulièrement forte sur le sud-est du Luxembourg belge où certaines communes voyaient en 2005 plus de 50 % de leur population active travailler de l'autre côté de la frontière. Compte tenu des évolutions observées depuis lors, cette tendance s'est renforcée et s'est probablement étendue vers le nord-ouest.

Evolution du flux de travailleurs wallons exerçant au Grand-Duché de Luxembourg

Tableau 3-20 – Evolution du flux de travailleurs wallons exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

Année	Prov. Liège	Prov. Luxembourg	Prov. Namur	Total Wallonie
1998	2 235	19 179	400	19 207
2003	4 099	22 115	763	27 667
2005	4 811	23 441	779	29 709
2007	5 325	24 644	790	31 385
2008	6 002	26 156	882	33 756
2009	6 139	26 421	889	34 132
2010	6 132	26 591	882	34 312
2011	6 435	27 359	923	35 421
2012	6 680	28 131	934	36 495

Source : INAMI

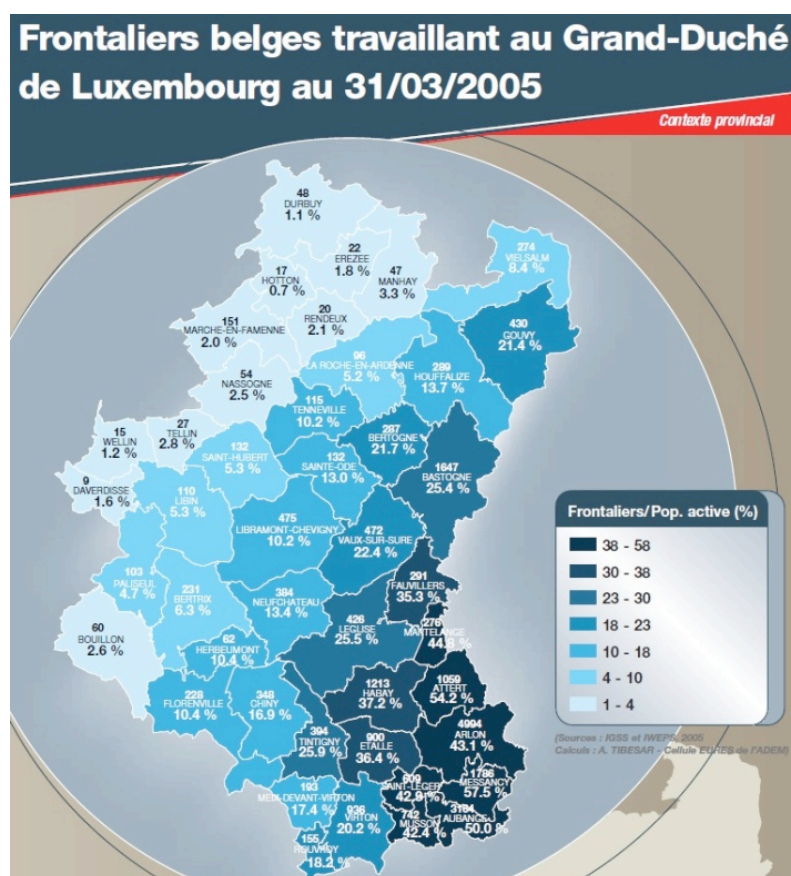


Figure 3-20 – Frontaliers belges travaillant au Grand-Duché de Luxembourg au 31 mars 2005. Source : IDELUX.

Les cartes ci-dessous montrent que des croissances absolues et relatives du nombre de travailleurs exerçant au Grand-Duché ne concernent plus seulement les communes frontalières du Grand-Duché mais sont déjà observées dans les régions de Libramont, de Neufchâteau, de Léglise, de Saint-Tith et de Amel. Au cours des dernières années, la croissance absolue s'est maintenue à un rythme soutenu pour les communes du Pays d'Arlon et à Bastogne.

Les chiffres montrent que la croissance relative est plus forte dans les communes situées à plus de 20 km de la frontière que dans celles plus proches. Une distanciation progressive est ainsi observée (LAMBOTTE, 2012).

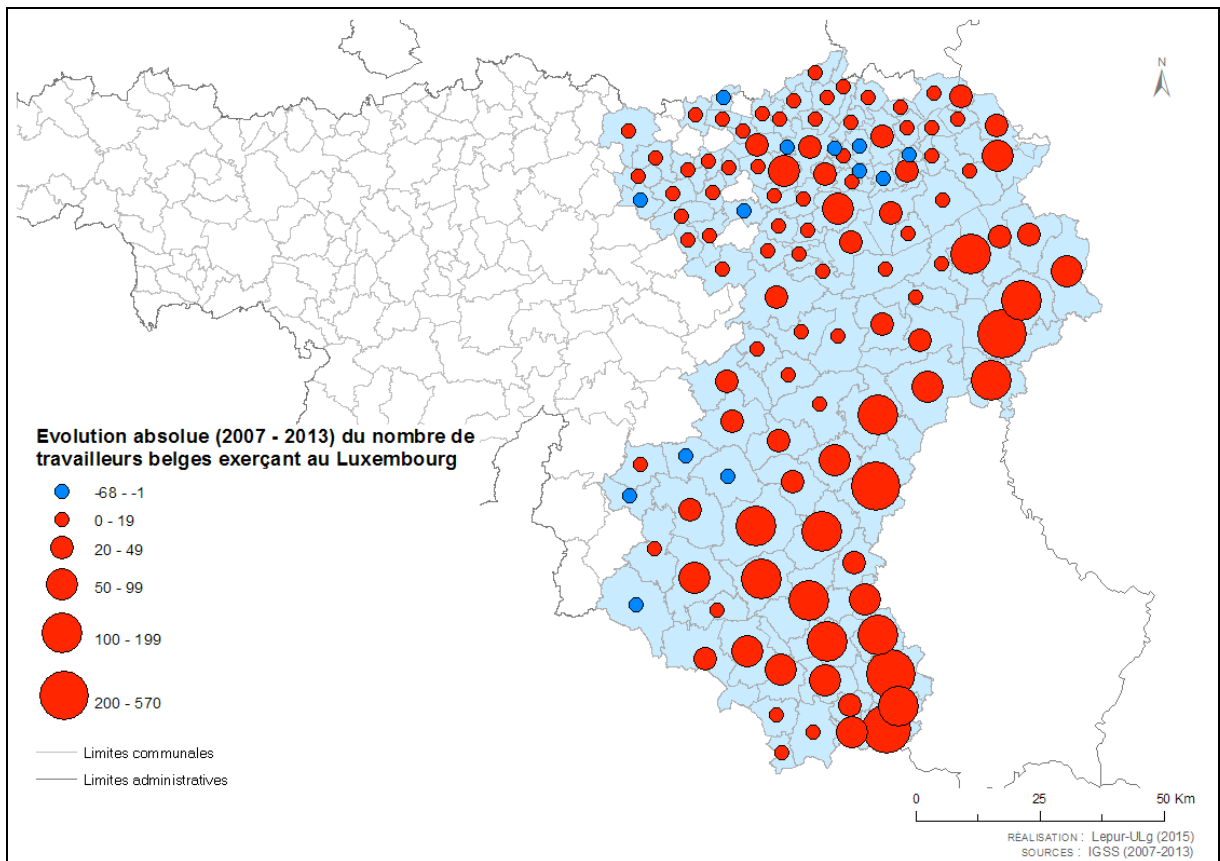


Figure 3-21 – Evolution absolue (2007-2013) du nombre de travailleurs belges exerçant au Luxembourg.

En valeurs relatives, les croissances les plus importantes s'observent dans la région de Spa, de Manhay et de Neufchâteau. A l'inverse, l'évolution est plus faible dans la région d'Arlon. Bien que les évolutions partent parfois d'effectifs assez bas en 2007, elles montrent clairement que l'attraction du Grand-Duché de Luxembourg s'exerce de plus en plus loin de la frontière, gagnant désormais le nord de la province de Luxembourg ainsi que le centre et le nord de la province de Liège. Les résultats très contrastés dans le nord de la province de Liège s'expliquent par le fait que les évolutions affectent de faibles effectifs.

Si une grande part des mouvements se fait à destination du centre du Grand-Duché et de la capitale, une augmentation forte des flux à destination du nord du pays est également observée. Les données à notre disposition montrent qu'entre 2002 et 2005, le nombre de travailleurs belges exerçant dans le nord du Grand-Duché a augmenté d'un peu plus de 1000 unités. Bien qu'en valeur absolue, ces effectifs soient assez faibles au départ, ceux-ci deviennent désormais très significatifs. Le nombre de travailleurs belges exerçant leur profession dans le nord du Grand-Duché a été estimée à 4139 unités en 2005. Depuis lors, ce volume s'est encore fortement renforcé.

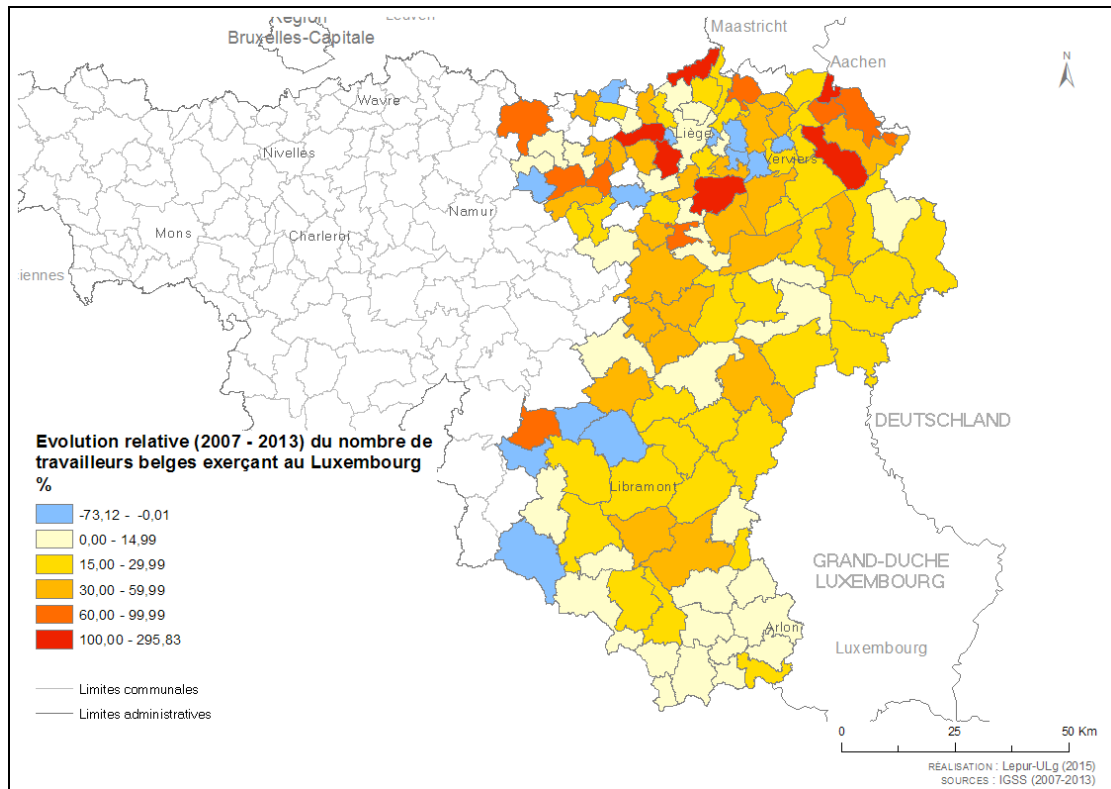


Figure 3-22 – Evolution relative (2007-2013) du nombre de travailleurs belges exerçant au Luxembourg.

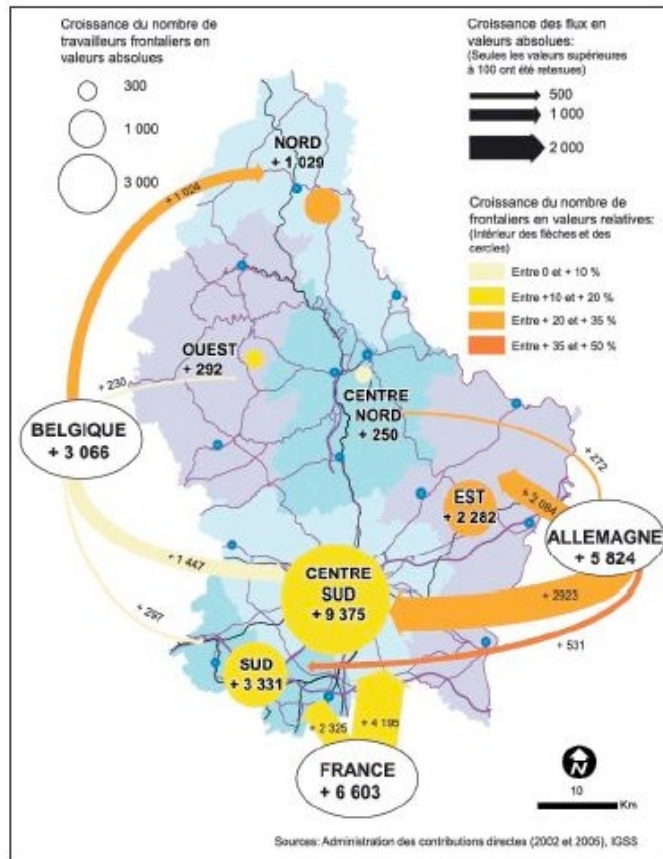


Figure 3-23 – Evolutions des flux de travailleurs entre le Luxembourg et ses régions limitrophes. Source : IGSS.

3.3.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire

Le Grand-Duché de Luxembourg a élaboré en 2003-2004 un schéma visant à mieux coordonner le développement territorial et les transports. Cette stratégie est connue sous l'acronyme allemand de IVL (en français, Concept intégré des Transports et de Développement Spatial). Cette vision cherche à organiser le territoire luxembourgeois de manière à augmenter la part modale des transports en commun, avec pour objectif d'atteindre les 25 % à l'horizon 2020. Ce plan table sur la poursuite des tendances observées alors en matière d'emploi, à savoir une augmentation de 106 000 unités d'emplois entre 2002 et 2020 (LAMBOTTE, 2014).

L'IVL propose, entre autres, le développement de la Nordstad formé par le dipôle Diekirch-Ettelbruck et de Esch-sur-Alzette. Ils sont appelés à jouer un rôle de délestage de la capitale et à accueillir des fonctions (services et activités économiques) à large rayonnement. Douze autres pôles de taille plus réduite sont appelés à accueillir les principales fonctions (emploi, écoles secondaires, commerces, services publics) destinées à desservir l'ensemble de la sous-région concernée. Cinq de ces pôles sont proches de la frontière belge : Clervaux, Wiltz, Redange, Steinfort et Differdange.

A cela, il faut ajouter l'achèvement, actuellement en cours, de la construction de l'autoroute A7 devant relier la capitale au nord du Grand-Duché. Deux importants tunnels sont en cours d'aménagement entre Luxembourg-Ville et la Nordstad. Ceci permettra de bypasser les milieux urbains de l'ancien axe, et de réduire considérablement les temps de parcours à l'heure de pointe. L'ouverture, effective d'ici quelques mois, diminuera d'environ un quart d'heure les temps de parcours entre la région de Saint-Vith et Luxembourg d'une part, la région de Bastogne et Luxembourg d'autre part.

Le Plan directeur sectoriel Transport prévoit d'autres aménagements devant desservir notamment le nord du Grand-Duché et améliorer ces temps de parcours. Une fois ces réalisations menées à moyen terme, les gains de temps approcheront le quart d'heure. Nous pouvons ainsi estimer que le temps nécessaire pour effectuer le trajet Saint-Vith - Luxembourg-Ville sera réduit de presque une demi-heure en heure de pointe d'ici une dizaine d'années. Il en ira vraisemblablement de même pour le trajet Bastogne – Luxembourg-Ville. Dès lors, le sud de la province de Liège et le nord-est de la province du Luxembourg seront soumis à une meilleure accessibilité à Luxembourg-Ville.

Les Plans directeurs sectoriels, et notamment leur partie « Logement » (nomination exacte : Plan Sectoriel Logement) visent à renforcer l'action de l'IVL qui n'a pu inverser les tendances observées. A ce titre, le PSL est réellement volontariste (LAMBOTTE, 2014B).

Le PSL reconnaît deux types de communes :

- Les communes dites prioritaires ; elles doivent désigner des zones mixtes ou d'habitat représentant un potentiel de croissance d'au moins 20 % des ménages existants ;
- Les communes dites complémentaires qui doivent désigner des zones mixtes ou d'habitation représentant un potentiel de croissance inférieur à 10 % sur douze ans des ménages existants.

Les communes prioritaires sont majoritaires dans la partie sud du Grand-Duché. A contrario, le nord en est moins pourvu, ce qui risque de poser à terme des problèmes de saturation de l'offre foncière et une augmentation des prix fonciers.

Le PSL désigne en outre une vingtaine de sites pour des projets d'envergure destinés à l'habitat, pour un potentiel total de 467 ha de foncier disponible. Il est prévu de produire sur ces sites environ 15 000 logements pour 37 250 habitants, et ce en une vingtaine d'années (GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS, n.d.). La majeure partie de ces sites est située dans la moitié sud du pays.

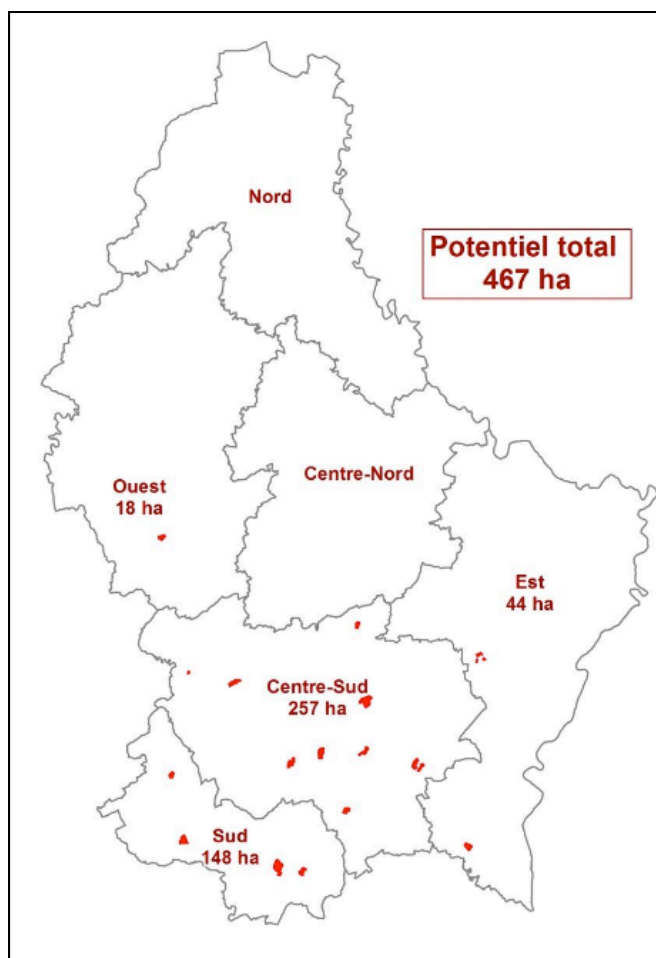


Figure 3-24 – Localisation des sites pour projets d'envergure destinés à l'habitat. Source : Gouvernement luxembourgeois.

3.3.3 Tendances futures et impacts en Wallonie

Les perspectives d'évolution des chiffres de l'emploi et, en corollaire, des travailleurs transfrontaliers, dépendent grandement de la conjoncture économique, elle-même difficile à prévoir. En l'état actuel des choses, nous pouvons supposer que la croissance économique va se poursuivre sur un rythme relativement mineur pour les prochaines années. En tenant compte des évolutions observées depuis 2010, nous pouvons tabler sur une évolution d'environ 270 unités par an pour la province de Liège, d'environ 770 unités par an pour la province de Luxembourg. La province de Namur ne connaîtrait qu'une augmentation marginale en chiffres absolus, d'environ 25 unités par an. Ceci nous amènerait, à l'horizon 2020, à une augmentation d'environ 1 350 unités en province de Liège, de 3 850 unités en province de Namur et de 125 unités en province de Namur.

A plus long terme, les perspectives sont de plus en plus hasardeuses compte tenu des évolutions économiques inconnues. A l'horizon 2035 et en tenant compte des évolutions observées depuis 2003, l'augmentation du nombre de travailleurs s'établirait à environ 5 700 unités pour la province de Liège, ce qui reviendrait à quasiment doubler le volume actuel de travailleurs frontaliers issus de cette province. L'augmentation s'élèverait à environ 13 400 unités pour la province de Luxembourg et à environ 380 unités pour la province de Namur. Au total, le nombre de Wallons travaillant au Grand-Duché grimperait de 19 600 unités, à 56 095 travailleurs.

Ces évolutions à plus long terme sont à considérer avec circonspection. Certaines communes wallonnes voient déjà plus de 50% de leurs travailleurs exercer leur fonction au Grand-Duché. Il paraît dans ce cas illusoire d'envisager des augmentations aussi poussées dans ces communes (LAMBOTTE, 2014). Nous supposons que ces communes verront l'importance de la croissance progressivement décroître à moyen terme, tandis qu'elle s'accélérera dans les communes plus éloignées du Grand-Duché. Une bonne part de l'évolution sera observée dans des communes ne présentant pas de part de travailleurs frontaliers aussi importante. Il s'agit essentiellement des communes du nord-est de la province du Luxembourg, autour de Bastogne et de Gouvy, ainsi que les communes situées du côté de Léglise et de Libramont qui connaîtront les plus fortes augmentations. A contrario, les communes du pays d'Arlon, envoyant déjà une grande part de leurs travailleurs au Grand-Duché, connaîtront probablement une augmentation plus modérée à long terme.

D'ici quelques décennies, il n'est pas inutile de garder à l'esprit que les perspectives démographiques de la Lorraine française, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat sont modérées à médiocres. L'hypothèse est que la Wallonie fournisse une part de plus en plus grande de l'emploi transfrontalier exercé au Luxembourg (LAMBOTTE, 2014B). Ceci vient consolider la poursuite des croissances actuellement observées.

A l'inverse, les évolutions observées depuis 2007 sont relativement faibles dans le sud-ouest de la province de Luxembourg. Certaines communes proches de la frontière française sont concernées par une décroissance toutefois faible du nombre de travailleurs exerçant leur profession au Grand-Duché. Ces observations s'expliquent par la faible accessibilité de ces communes (éloignement de la E 411 et de la desserte IC Bruxelles – Luxembourg) et l'emploi dépendant de la sidérurgie luxembourgeoise, en perte de vitesse depuis la crise économique de 2008 (LAMBOTTE, 2014). Couplé à de faibles perspectives démographiques, nous pouvons supposer que le sud-ouest de la province restera en-dehors des dynamiques importantes observées plus à l'est. Il n'est dès lors pas attendu de croissance importante du nombre de travailleurs frontaliers dans ces communes à court et moyen terme. A plus long terme, lié à la fin des pertes d'emplois dans la sidérurgie et la diversification économique du Grand-Duché, une croissance moins soutenue que dans le reste de la province pourrait y être observée.

Outre la croissance attendue du nombre de travailleurs à destination du centre du Grand-Duché, les évolutions de ce même nombre à destination du nord du pays sont à considérer en raison des impacts significatifs qu'elles pourraient avoir en Wallonie. A supposer que l'augmentation se soit poursuivie selon un rythme semblable et en tenant compte du ralentissement lié à la crise économique, ce serait à présent entre 6500 et 7000 Belges qui exerceraient leur emploi dans cette partie du Grand-Duché. En 2005, deux emplois sur trois présents dans le canton de Clervaux sont occupés par des résidents de l'étranger, dont 50,9 % de Belges (LAMBOTTE, 2014).

L'achèvement prochain de l'autoroute A7 ainsi que les infrastructures routières voulues par le Plan sectoriel Transport et réalisées d'ici une dizaine d'années permettront une meilleure accessibilité de Luxembourg-Ville au départ des régions de Bastogne et de Saint-Vith. L'impact en termes d'attraction de travailleurs belges est difficilement estimable, mais peut-être considéré comme significatif. Ce phénomène sera, à plus long terme, renforcé par une consommation accélérée des importantes disponibilités foncières présentes dans le nord du Grand-Duché. L'élévation progressive des prix liée à la conjonction entre cette meilleure accessibilité routière et les effets restrictifs du PSL vis-à-vis du développement de l'habitat dans la partie nord du Grand-Duché pourrait avoir comme conséquence à moyen terme de pousser les ménages luxembourgeois à chercher un terrain ou un logement de l'autre côté de la frontière.

Le PSL aura sans doute des conséquences différenciées entre le nord et le sud du Grand-Duché. Les communes prioritaires se localisent majoritairement dans la moitié sud du pays, là où la demande en logement est la plus forte. Dès lors, il est fort probable que, dans cette partie du pays, l'extension des disponibilités foncières diminue quelque peu la pression s'exerçant sur les communes wallonnes de l'arrondissement d'Arlon et celles localisées au long de la E 411. Il en va tout autrement pour la moitié nord du pays où le PSL est beaucoup plus restrictif et ne semble pas avoir pris en compte la tendance générale de la diminution de la taille des ménages. Aussi, l'offre foncière juridiquement urbanisable telle que désignée par le PSL risque, à scénario tendanciel, d'être consommée à moyen terme. Il est à craindre une croissance importante des prix du foncier dans le nord du pays, engendrant un grand différentiel entre le Luxembourg d'une part, le sud de la province de Liège et le nord-est de la province de Luxembourg d'autre part. A moyen terme dès lors, il est fort à parier qu'une pression importante risque de s'exercer sur les communes wallonnes suscitées, surtout dans la région de Bastogne. De plus, l'achèvement de l'autoroute A7 est ses conséquences en matière d'attractivité résidentielle dans le nord du Grand-Duché ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte. Ceci aura pour conséquence de renforcer la pression s'exerçant sur le nord du Grand-Duché, et en corollaire, dans les communes wallonnes frontalières.

3.3.4 Résumé des tendances attendues

A court terme, les effets attendus pour les communes wallonnes sont la poursuite des tendances actuellement observées. Le nombre de travailleurs transfrontaliers continuera à croître là où ce nombre augmente actuellement de manière significative. De même, le nombre de ménages arrivant du Grand-Duché pour se loger en Belgique continuera à augmenter essentiellement dans le pays d'Arlon. A court terme, le sud-est de la province du Luxembourg reste donc la région la plus concernée par les dynamiques induites par le Grand-Duché. La meilleure accessibilité induite par l'autoroute A7 renforcera la poursuite des tendances observées dans les régions de Bastogne, de Vielsalm et de Saint-Vith.

A moyen et long terme, des évolutions différenciées sont attendues. Le pays d'Arlon verra sans doute la croissance du nombre de travailleurs transfrontaliers ralentir, sans toutefois s'arrêter. Il est probable que les développements résidentiels de la région de Esch-sur-Alzette (Belval,...) et les disponibilités foncières générées sous l'égide du PSL soulageront quelque peu le sud-est de la province de Luxembourg. L'augmentation s'accélèrera par contre pour les communes du sud-est de la province de Liège et surtout de la région de Bastogne. A ce mouvement s'ajoutera une arrivée de ménages luxembourgeois fuyant les prix fonciers et immobiliers de plus en plus élevés au Grand-Duché. A moyen et long terme, l'arrondissement de Bastogne sera probablement la région la plus impactée par les dynamiques induites par le Grand-Duché.

3.4 FRANCE

3.4.1 Dynamiques

3.4.1.1 Démographie nord-française

D'une manière générale, les projections démographiques pour le nord de la France tablent sur des évolutions modérées, positives dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine, négatives en Champagne-Ardennes. Ces régions ne font pas partie des territoires qui contribueront de manière significative à l'augmentation de la population française.

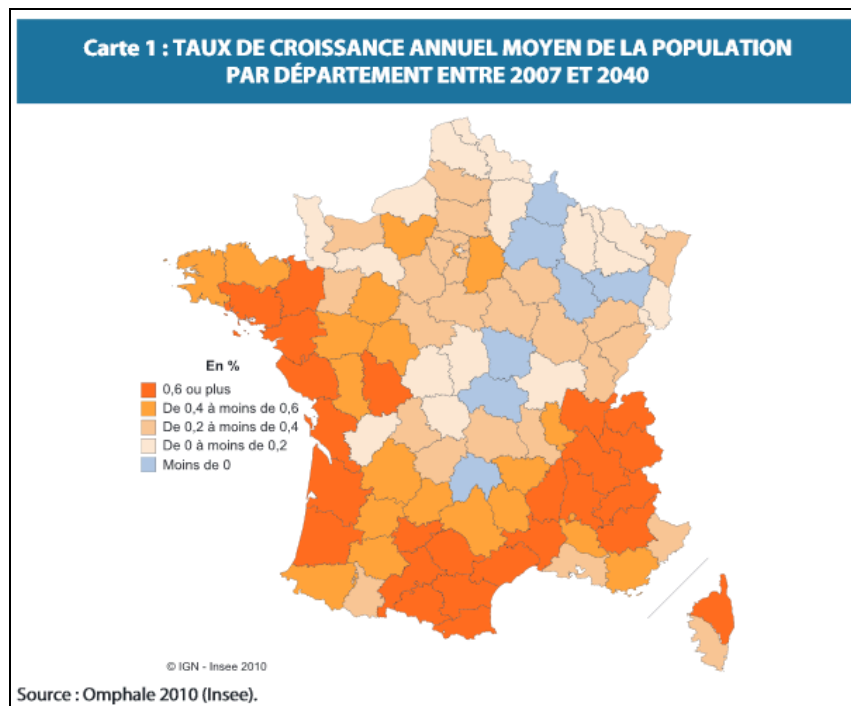


Figure 3-25 – Taux de croissance annuel moyen de la population par département entre 2007 et 2040. Source : Insee.

a) Nord-Pas-de-Calais

Les perspectives démographiques du Nord-Pas-de-Calais sont relativement modérées. Entre 2007 et 2040, la population devrait passer de 4 021 700 habitants à 4 149 100 habitants, soit une augmentation relative d'environ 3,2 %. L'accroissement n'est cependant pas régulier : son importance décroîtra au fil des années. Le nombre de ménages est appelé à augmenter entre 2005 et 2030, à raison d'une croissance relative de 16 %, ce qui représenterait 250 000 ménages en plus, avec une augmentation particulièrement prononcée pour la région de Lille. Cet accroissement est corollaire à la diminution de la taille de ces ménages. La croissance de la population attendue dans le Nord-Pas-de-Calais est exclusivement le fait du solde naturel. Cette région est une terre d'émigration, avec davantage de départs que d'arrivées, tant à destination des autres régions françaises, notamment celles du sud et de l'ouest du pays qu'à destination de la Belgique.

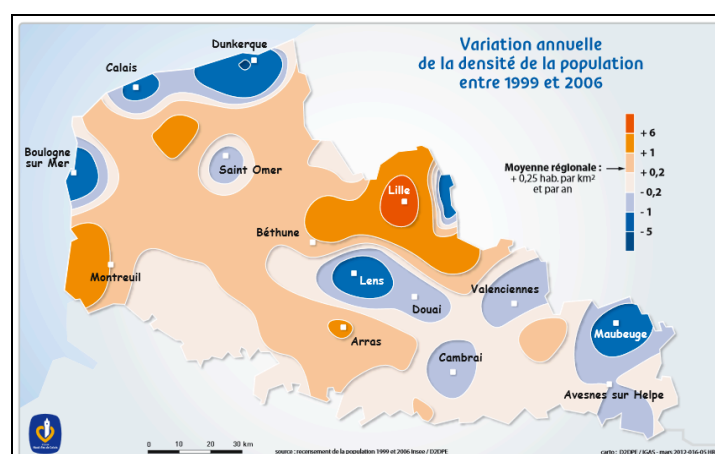


Figure 3-26 – Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006. Source : SRADDT.

La population du Nord-Pas-de-Calais est vieillissante avec un accroissement significatif de la population âgée de plus de 60 ans. D'ici 2030, cette part de la population devrait augmenter de l'ordre de 50 %.

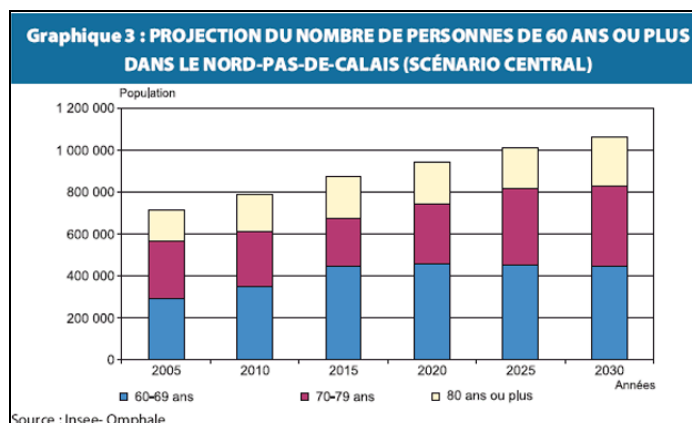


Figure 3-27 – Projection du nombre de personnes de 60 ans ou plus dans le Nord-Pas-de-Calais. Source : Insee.

Il existe néanmoins des disparités au sein de la région. Si la métropole lilloise poursuit son essor, de nombreux territoires subissent un réel déclin démographique. Ce problème est particulièrement criant dans l'est de la région où une forte émigration couplée à un faible solde naturel sera à la base d'une baisse prononcée de la population. La croissance de population est donc le fait d'une part du développement de Lille et de son hinterland orienté selon un axe Hazebrouck – Orchies et d'autre part des côtes de la Manche (INSEE, 2008). A plus long terme, le développement de Lille devrait se poursuivre du fait de la métropolisation. A l'inverse, le bassin minier s'étendant de Béthune à Valenciennes, de nombreuses villes secondaires (en particulier l'agglomération de Maubeuge) et les espaces ruraux seront de plus en plus dépeuplés.

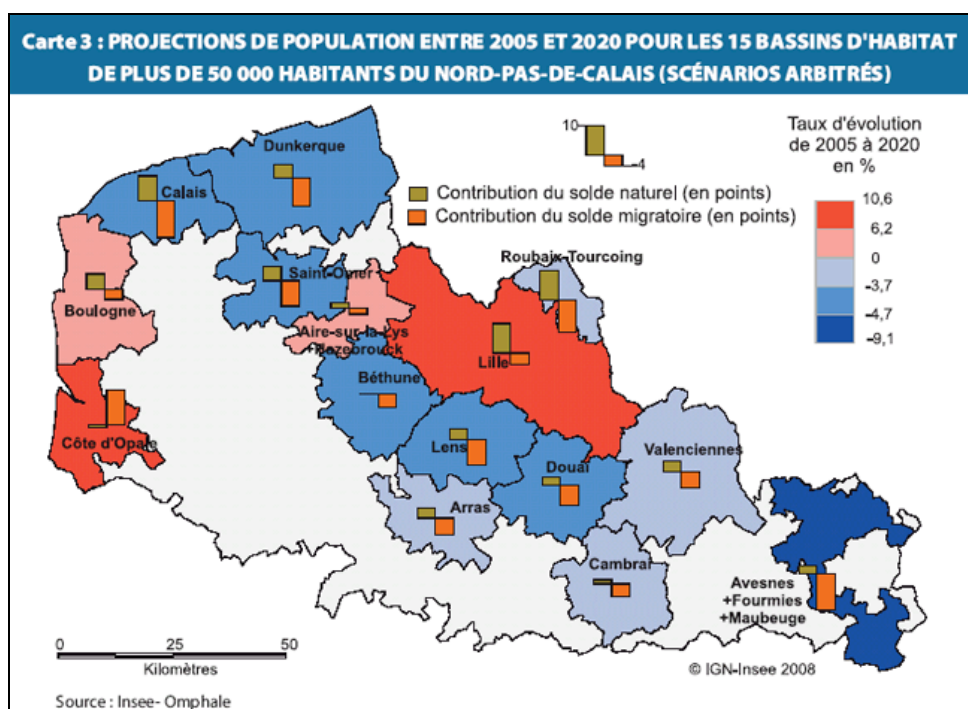


Figure 3-28 – Projections de population entre 2005 et 2020 pour les 15 bassins d'habitat de plus de 50 000 habitants du Nord-Pas-de-Calais. Source : Insee.

b) Champagne-Ardenne

Les perspectives démographiques pour cette région sont médiocres depuis plusieurs décennies déjà. Elle connaît une forte émigration couplée à un faible solde naturel et à un vieillissement prononcé de sa population. Entre 2007 et 2040, il est attendu que la population passe de 1 339 000 à 1 312 000 habitants, soit une diminution de 2 %.

Le département des Ardennes, frontalier de la Wallonie, enregistrerait une baisse sévère de sa population passant de 284 800 habitants en 2007 à 263 400 habitants en 2040. Ce sont surtout les zones rurales qui connaissent un exode massif, en premier lieu la Haute Meuse entre Givet et Charleville où les perspectives sont préoccupantes (INSEE, 2011). Entre 1999 et 2007, la population y a décliné de 7 %, avec des pointes à 13 % du côté de Revin. Une baisse aussi prononcée s'explique par la faible activité économique de la région et son accessibilité médiocre. Le dipôle Charleville-Mézières – Sedan est moins concerné par le dépeuplement, celui-ci offrant un certain niveau d'emploi et de services.

c) Lorraine

Les perspectives démographiques en Lorraine sont atones. La région devrait connaître une très légère augmentation de sa population. Celle-ci passerait de 2 340 000 habitants en 2007 à 2 386 000 habitants en 2040, soit une augmentation de 2 %. Dans les faits, la croissance serait essentiellement observée au début de la période. Elle s'estompera ensuite et deviendra négative à proximité de l'échéance. Cette faible croissance se concentrerait essentiellement autour de Metz et de Nancy d'une part, dans l'orbite du Grand-Duché, notamment près de Thionville et de Longwy, d'autre part (INSEE, 2012).

3.4.1.2 Evolution de l'emploi

a) Nord-Pas-de-Calais

Parmi les concentrations d'emplois proches de la frontière, seule Lille induit des dynamiques en Wallonie, essentiellement sur les communes de Mouscron, Comines, Estaimpuis et Tournai. La commune de Lille concentrait 155 992 postes de travail en 2011. La partie française de son unité urbaine en comptait 478 507. Entre 2006 et 2011, le nombre de postes de travail dans l'unité urbaine a cru de 0,5 % (INSEE, 2011B).

Valenciennes est également un pôle d'emploi important, comptant 33 629 postes dans sa commune et 118 650 dans la partie française de son unité urbaine. Entre 2006 et 2011, le nombre de postes de travail dans l'unité urbaine a connu une diminution de 0,1 % (INSEE, 2011B).

La commune centrale de Maubeuge concentrait 16 647 postes de travail en 2011, pour 40 062 postes dans la partie française de son unité urbaine. Cette dernière a connu une diminution de 0,5 % du nombre de postes entre 2006 et 2011 (INSEE, 2011B).

b) Champagne-Ardenne

Seul le dipôle Charleville-Mézières – Sedan exerce une faible attraction sur quelques communes du sud-ouest de l'Ardenne. La commune de Charleville concentrait, en 2011, 28 354 postes de travail tandis que 34 477 postes étaient présents dans l'unité urbaine. Dans cette dernière, le nombre de postes de travail a diminué de 0,9 % entre 2006 et 2011. La commune de Sedan concentrait la même année 7 765 postes de travail, et a cru de 0,1 % entre 2006 et 2011 (INSEE, 2011B). Les autres communes proches concentrent de faibles effectifs de postes de travail.

c) Lorraine

Parmi les communes de la Lorraine, seules Longwy a probablement une influence, certes faible, sur la région de Aubange. Cette commune concentrait, en 2011, 5 450 emplois, pour une évolution de – 1,3 % depuis 2006 (INSEE, 2011B).

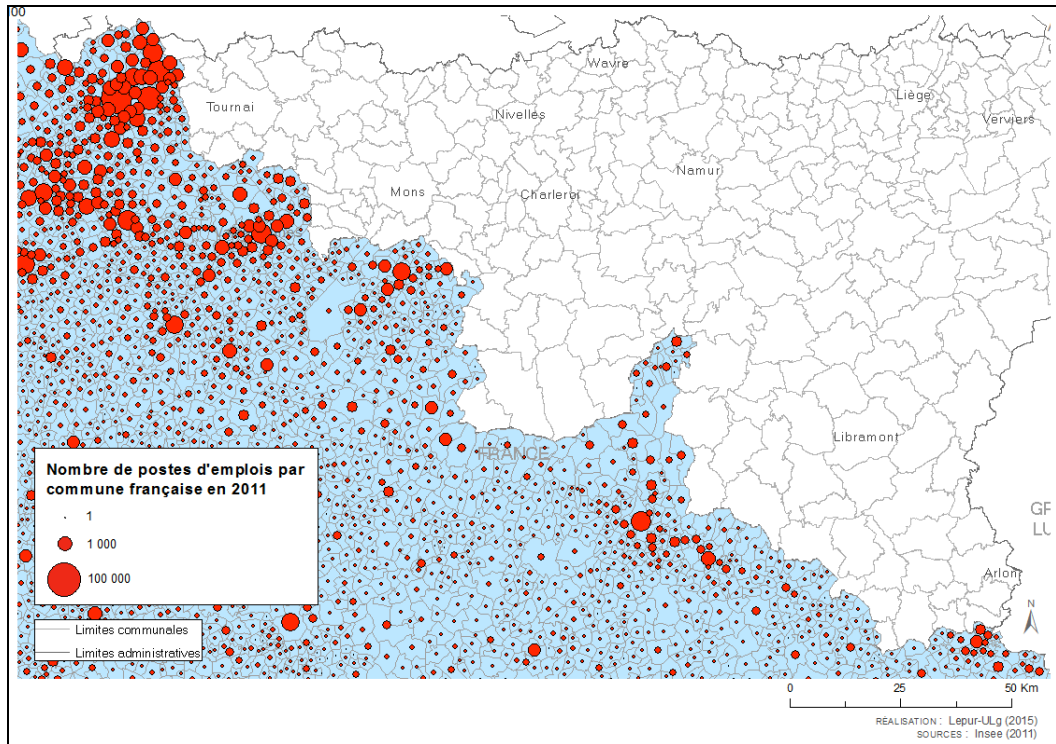


Figure 3-29 – Nombre de postes d’emplois par commune française en 2011.

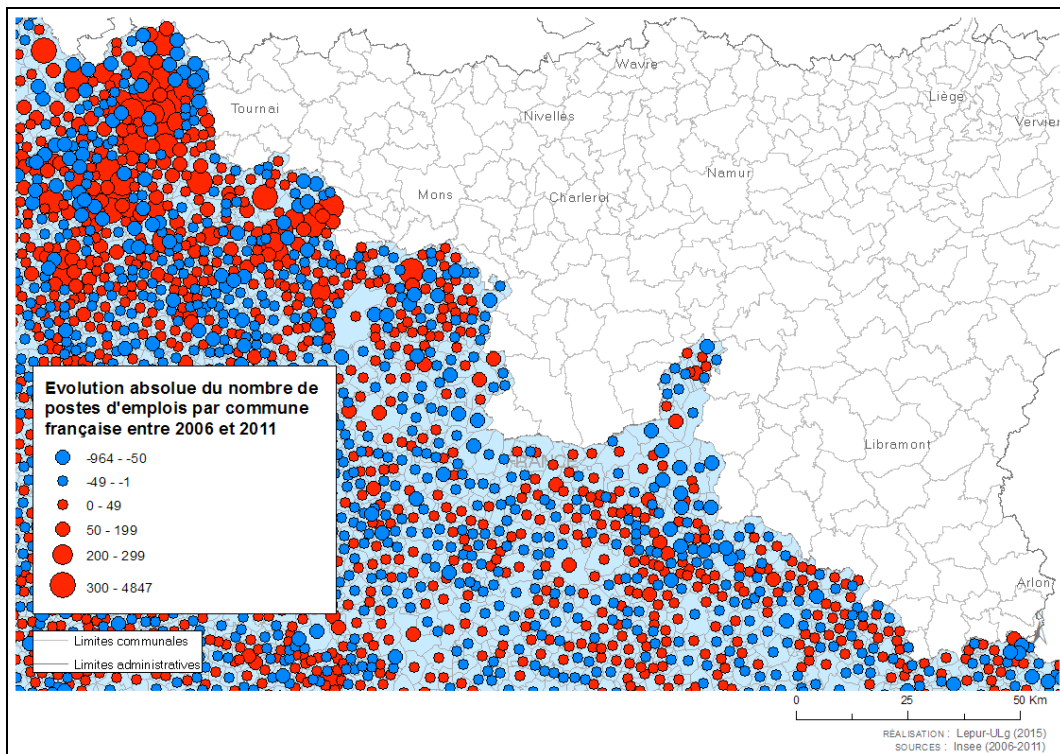


Figure 3-30 – Evolution absolue du nombre de postes d’emplois par commune française entre 2006 et 2011.

Les deux cartes ci-dessus illustrent clairement la dynamique de la métropole lilloise, qui concentre à la fois les plus grands effectifs de postes de travail, mais également les augmentations les plus importantes. Ces augmentations se retrouvent aussi, dans une moindre mesure, au niveau de quelques parcs d'activités situés à proximité de la frontière belge comme celui de Crespin à l'est de Valenciennes. A l'inverse, le dipôle Charleville-Sedan ainsi que Longwy, bien que constituant des pôles d'emplois d'importance moyenne, connaissent des dynamiques faibles, voire médiocres.

3.4.1.3 Echanges entre la France et la Wallonie

A contrario des autres territoires limitrophes, les flux de travailleurs dominant ne sont pas ceux sortant de Wallonie mais ceux qui ont pour lieu de travail la Wallonie et pour lieu de résidence la France. Le nombre de Français exerçant en Wallonie est bien plus élevé que le flux opposé. C'est essentiellement le Hainaut qui génère une grande part de ces navettes, suivi ensuite par les provinces de Luxembourg et de Namur.

Tableau 3-21 – Evolution entre 2007 et 2012 des flux de travailleurs frontaliers entre la France et la Wallonie.

Destination	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Wallonie	24 072	26 763	27 955	28 681	28 869	29 039
Hainaut	16 946	19 400	20 584	20 821	20 966	20 907
Luxembourg	5 631	5 842	5 961	6 043	5 967	6 150
Brabant Wallon	82	109	130	135	146	155
Namur	1 186	1 146	1 280	1 316	1 380	1 442
Liège	227	266	318	366	410	385

Origine	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Wallonie	4 348	4 811	4 719	4 996	4 428	5 643
Hainaut	3 962	4 408	4 310	4 627	4 078	5 231
Luxembourg	133	122	132	123	122	141
Brabant Wallon	67	60	72	62	61	69
Namur	153	158	146	126	113	132
Liège	33	63	59	58	54	70

Source : INAMI

L'importance des échanges entre le Hainaut et la France (en bonne partie le Nord-Pas-de-Calais) peut s'expliquer par la plus grande dynamique démographique et économique qui animent ces deux régions. La bonne santé économique de Valenciennes et surtout de la métropole lilloise est générateur d'emplois et attractive pour les employés belges. D'autre part, l'hinterland lillois, à l'étroit en France, déborde sur l'extrême ouest de la Wallonie mais aussi sur le sud des provinces de Flandre occidentale et orientale où il rencontre les dynamiques économiques observées dans la vallée de la Lys. La Wallonie picarde profite de cette situation en intégrant progressivement la dynamique métropolitaine lilloise. Le nombre d'installations d'entreprises endogènes ou en provenance de France ou de Flandre dans les arrondissements de Mouscron et de Tournai génère de l'emploi dont une part importante est occupée par des Français, ces entreprises recherchant souvent une main d'œuvre qualifiée que les arrondissements wallons concernés n'abritent pas en suffisance malgré le haut taux de chômage qui les caractérise.

Outre les dynamiques engendrées par Lille, les arrondissements de Mons, d'Ath, de Thuin et de Charleroi offrent des possibilités d'emplois là où l'est du Nord-Pas-de-Calais est concerné par une santé économique plus morose. Il n'est dès lors pas étonnant que des flux s'opèrent depuis les régions de Maubeuge, d'Aulnoye-Aymeries et d'Avesnes-sur-Helpe en direction de la Belgique.

Les travailleurs en provenance de la Belgique à destination de la France se concentrent majoritairement dans les quatre communes de Mouscron, Tournai, Comines et Estaimpuis. En 2001, ces communes abritaient environ deux tiers des effectifs. Au vu de l'évolution de l'emploi dans la région lilloise, il n'est pas délicat d'avancer que cette part s'est maintenue, voire en croissance depuis lors.

La bonne santé de ces ensembles français, wallons et flamands est responsable d'une intensification des échanges entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie. Ces échanges ont cependant été modérés par la crise économique entamée en 2008. A noter qu'un cinquième du flux entrant en Belgique en 2007 est composé de Belges travaillant en Belgique mais résidant en France. Ce phénomène s'explique par la recherche d'un logement à plus faible coût mais aussi d'une meilleure qualité de vie (DENERT, 2012).

Les échanges transfrontaliers s'effectuant ailleurs sont moins importants compte tenu des dynamiques plus faibles observées dans le sud de la province de Namur et le sud et l'ouest de la province de Luxembourg. Néanmoins, ces flux sont ici aussi dissymétriques : le courant vers la Belgique est beaucoup plus important que celui vers la France. Cela s'explique par les faibles dynamiques économiques de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine, là où le sud de la province de Namur et l'ouest de la province de Luxembourg propose de l'emploi par création de parcs d'activités économiques. Le dipôle Charleville-Mézières – Sedan rayonne faiblement du côté wallon, essentiellement sur les communes de la région de Vresse-sur-Semois. Les flux qu'il engendre au départ de la Wallonie sont marginaux.

Il faut également ajouter les possibles conséquences de la réforme de la convention sur le travail frontalier franco-belge. Celle-ci, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2012, prévoit que les futurs travailleurs transfrontaliers seront imposés sur leur lieu de travail. Ce changement a pour effet de taxer davantage les travailleurs résidant en France et exerçant en Belgique. A l'inverse, les travailleurs résidant en Belgique et exerçant en France seront moins taxés. Les travailleurs frontaliers ayant ce statut avant l'entrée en vigueur de la convention sont concernés par des régimes transitoires. Ainsi, les frontaliers français préservent leurs avantages jusqu'en 2033, tandis que les frontaliers belges bénéficieront d'un effet rétroactif jusqu'en 2007 en dédommagement.

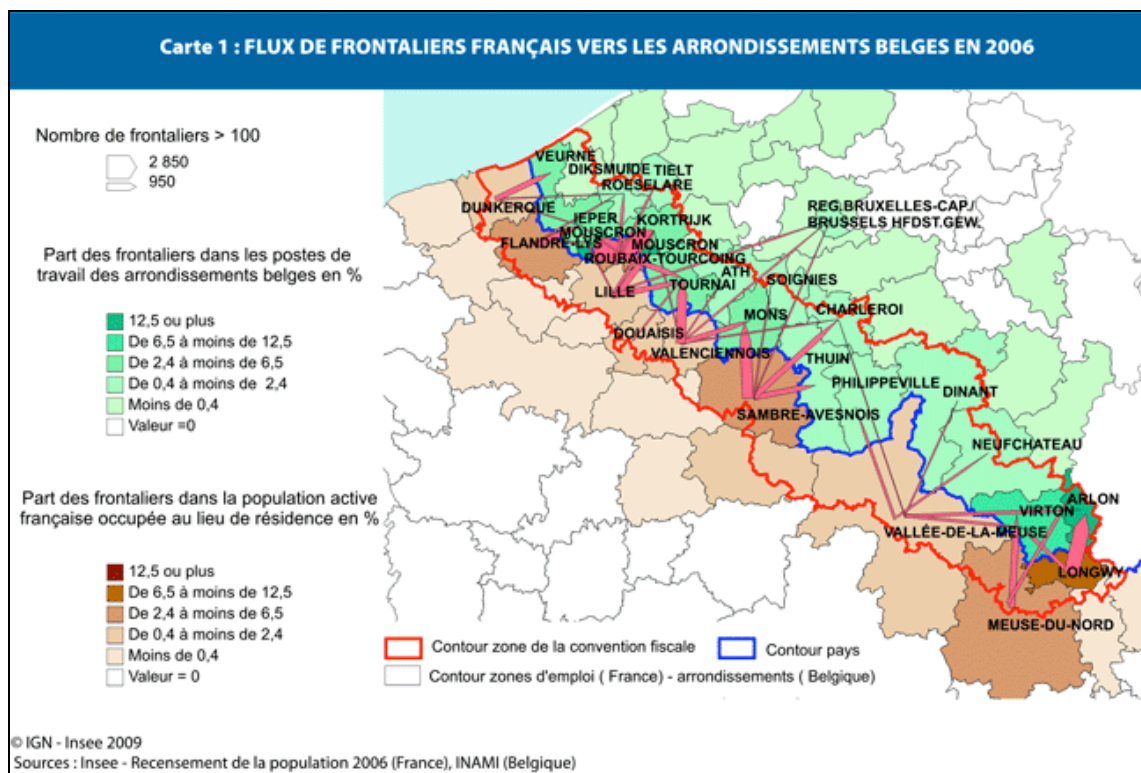


Figure 3-31 – Flux de frontaliers français vers les arrondissements belges en 2006. Source : Insee.

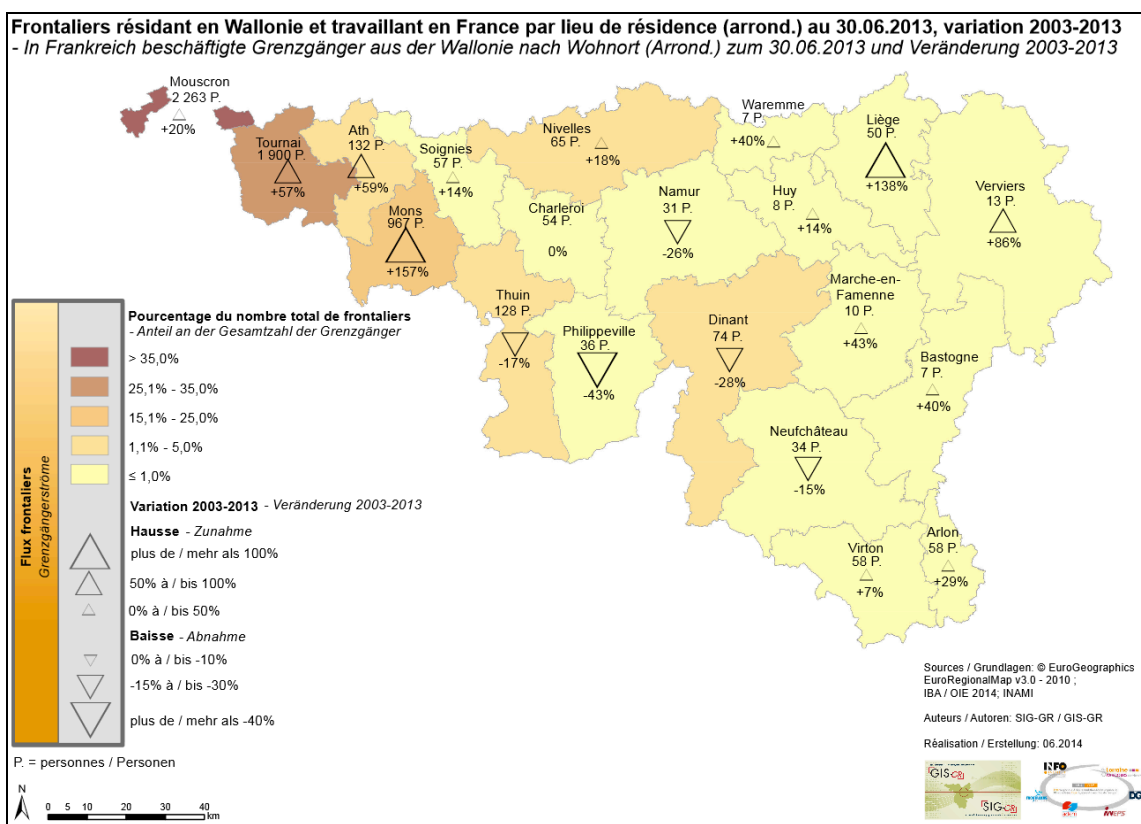


Figure 3-32 – Frontaliers résidant en Wallonie et travaillant en France par lieu de résidence au 30 juin 2013. Source : SIG Grande Région.

3.4.2 Politiques en matière d'aménagement du territoire

En France, les SCOT (Schémas de cohérence territoriale) sont des documents stratégiques visant à développer un aménagement du territoire cohérent entre ses différentes composantes (logement, transport, équipements commerciaux...). Les SCOT de Valenciennes et de Sambre – Avesnois et du nord Meurthe-et-Moselle ne présentent pas de politiques ou de blocages sévères susceptibles d'empêcher ces territoires de répondre aux besoins en logement qui leur sont propres. Le SCOT de Lille est quant à lui en cours de réalisation. Il conviendra dès lors de voir dans quelle mesure il pourra avoir une influence sur l'extrême ouest de la Wallonie lors de sa publication.

Le Schéma directeur de Lille Métropole vise depuis son approbation en 2002 à accélérer la production de logements pour lui faire rattraper son retard sur la demande. Cela nécessite la construction de 4 500 à 5 600 logements neufs chaque année. Nous n'avons cependant pas d'informations quant à la réalisation de cet objectif.

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire du Nord-Pas-de-Calais souhaite veiller à ce que la production de logements suive la demande jugée de plus en plus forte. Nous n'avons cependant pas d'informations relatives aux outils juridiques employés pour effectivement mettre en œuvre cet objectif.

Le Plan 100 000 logements mis en place dans la région Nord-Pas-de-Calais vise à réhabiliter un grand nombre de logements vétustes d'un point de vue énergétique dans les prochaines décennies. Nous pouvons supposer que ce plan permettra l'absorption d'une partie de la demande croissante en logements.

Nous n'avons pas connaissance de grands projets de production de logements, si ce n'est autour de Lille d'une part, et à Douzy. Dans le deuxième cas, nous n'envisageons pas d'impacts significatifs sur les communes frontalières wallonnes.

Dans l'ensemble, nous pouvons supposer qu'il n'existe pas de politiques susceptibles d'engendrer une forte pression sur les communes wallonnes proches de la frontière française.

Nous avons également recherché les grands projets d'infrastructures susceptibles d'avoir un impact en Wallonie. Le seul projet d'envergure existant est celui de la construction de l'autoroute A304 Charleville-Mézières – Rocroi et sa prolongation par le contournement de Couvin. Cette nouvelle infrastructure autoroutière permettra de gagner un temps considérable de déplacement entre Charleville-Mézières et Charleroi. Ce gain d'accessibilité routière est susceptible d'atténuer légèrement le déclin économique et démographique caractérisant le département des Ardennes.

3.4.3 Tendances futures et impacts en Wallonie

Les seules dynamiques susceptibles d'avoir des impacts conséquents en Wallonie sont celles de la métropole lilloise. Les arrondissements de Mouscron et de Tournai profitent déjà de ces logiques par la création ou l'installation d'entreprises et l'existence d'une demande en logement non-négligeable se caractérisant par l'existence de grands projets immobiliers, notamment du côté de Mouscron.

Il est fort probable que le développement de cette partie de la Wallonie et de la métropole lilloise se poursuive à court et moyen terme. Ceci aura pour conséquence une augmentation des flux de travailleurs entre la région de Lille et la Wallonie picarde, et ce dans les deux sens de déplacement, mais aussi probablement une augmentation de la demande en logements dans les arrondissements de Mouscron et de Tournai. Si les processus de métropolisation engagés à Lille se poursuivent, ces tendances seront également observées à long terme.

La métropole lilloise voyant sa population augmenter sous l'effet principalement d'un solde naturel très positif et compte tenu de son développement économique limitant les départs à longue distance, il est probable que l'offre foncière déjà réduite arrive à saturation à plus ou moins long terme avec en corollaire une augmentation des prix fonciers et immobiliers. Ceci aura probablement pour effet de repousser les ménages vers le sud de la région lilloise, avec également une augmentation des prix dans cette zone. Compte tenu des hauts niveaux de prix en Flandre et de la barrière de la langue, un report accru de la demande en direction de la Wallonie picarde est à attendre à plus ou moins long terme. Dans ce secteur, le foncier disponible – moyennant la mise en œuvre des ZACC – et les prix relativement bas sont susceptibles d'intéresser les ménages français. Nous ne connaissons cependant pas l'état de l'offre foncière urbanisable côté français. Il est dès lors difficile de déterminer dans quelle mesure et à quel horizon ce processus sera susceptible d'affecter la Wallonie et d'ajouter une pression supplémentaire en termes de demande dans les arrondissements de Mouscron et de Tournai. Notons toutefois que cette pression devrait être relativement moins importante que celle due au Grand-Duché de Luxembourg.

Les préoccupations sont moins importantes pour l'est du Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne et la Lorraine où les perspectives démographiques médiocres couplées à de faibles dynamiques économiques ne devraient pas considérablement changer la donne dans les prochaines années. Nous tablons sur la poursuite, à court et moyen terme, des tendances actuellement observées en matière d'échanges de travailleurs transfrontaliers. Les provinces de Namur et de Luxembourg connaîtront sans doute une légère augmentation du nombre de travailleurs français compte tenu de dynamiques économiques un peu meilleures côté wallon que côté français. L'importance de cette évolution sera directement fonction du développement de parcs d'activités économiques dans les provinces concernées, de manière analogue à ce qui est observé aujourd'hui.

A cela, il faut ajouter les possibles effets de la réforme de la convention sur le travail frontalier. Compte tenu des dispositions entrées en vigueur, il est probable que les flux de navetteurs dirigés depuis la France vers la Belgique connaissent une progressive décroissance. A l'inverse, la réforme pourra être à la base d'une croissance progressive du flux opposé, là où il existe de l'emploi en quantité côté français (région de Lille, dans une moindre mesure de Valenciennes). Cette même convention aura probablement un effet sur les migrations résidentielles, diminuant la fuite de la population depuis la Belgique vers la France. Compte tenu de l'identité culturelle française bien présente, le flux inverse n'est pas susceptible d'être profondément modifié, sauf dans les secteurs où les migrations sont déjà bien présentes à ce jour (arrondissements de Mouscron et de Tournai).

Bien que l'ouverture de l'autoroute A304 réduise les temps de parcours entre l'Entre-Sambre-et-Meuse et le département des Ardennes, il n'est pas attendu d'augmentation significative des flux transfrontaliers. Ceci peut être expliqué par le fait que la nouvelle autoroute desservira des zones peu dynamiques aussi bien économiquement que démographiquement. Au mieux, une légère augmentation sera observée.

Une attention particulière devra toutefois être accordée à l'axe Valenciennes – Mons où le dynamisme économique lié à de grandes entreprises situées à proximité de la frontière pourrait engendrer un accroissement des flux de navetteurs actifs en France et au départ du Borinage, voire du sud-est de la Wallonie picarde. Il est cependant difficile de déterminer dans quelle mesure les échanges se trouveront modifiés.

3.4.4 Résumé des tendances attendues

L'attention est surtout portée sur les arrondissements de Tournai et de Mouscron qui entrent progressivement dans les logiques de métropolisation de Lille. Ces arrondissements connaîtront probablement un accroissement de la demande en logements et une accentuation marquée des flux de navetteurs s'échangeant de part et d'autre de la frontière, et ce dans les deux sens de circulation.

Les perspectives sont moins préoccupantes pour les autres régions transfrontalières, et ne semblent pas susceptibles d'engendrer l'arrivée de flux massifs de population migrant depuis le nord de la France vers le reste des communes wallonnes frontalières. D'ailleurs, les communes wallonnes frontalières situées entre Brunehaut et Virton connaissent ces dernières années un solde migratoire externe soit quasi nul, soit légèrement négatif. En dehors des alentours de Lille Métropole, les migrations au départ de la France vers la Wallonie sont assez peu des mouvements de proximité en zone frontalière. Il s'agit plutôt de flux dispersés venant de l'ensemble du territoire français qui s'orientent surtout vers les grandes villes et les grands pôles d'enseignement supérieur et vers les territoires sous orbite des métropoles bruxelloises et luxembourgeoises ou des grandes villes wallonnes.

Compte tenu des tendances qui y sont observées, il faudra veiller aux évolutions économiques futures de la région de Valenciennes.

3.5 ALLEMAGNE

Deux Lander allemands sont limitrophes de la Belgique : la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Rhénanie-Palatinat. Le land disposant d'une bonne partie des compétences en matière de développement territorial et d'aménagement du territoire, c'est à cette échelle que nous analysons les dynamiques et les politiques mises en place.

3.5.1 Dynamiques

3.5.1.1 Démographie ouest-allemande

a) En Rhénanie du Nord-Westphalie

D'une manière générale, les perspectives démographiques allemandes sont franchement négatives. La population de Rhénanie du Nord-Westphalie qui a atteint son pic en 2003 (18.079.686 habitants) a ainsi déjà perdu plus de 500 000 résidants en une dizaine d'années (17.571.856 en 2013). Ce Land le plus peuplé d'Allemagne devrait voir sa population diminuer de façon inexorable de manière voisiner 15,7 millions d'ici 2050.

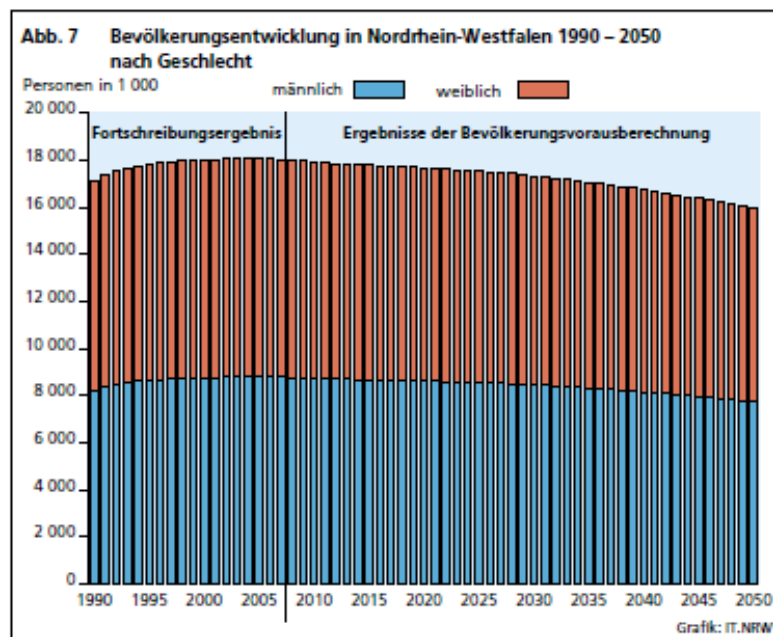


Figure 3-33 – Perspectives démographiques en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Source : <http://www.it.nrw.de/statistik/a/daten/eckdaten/r511prog.html>

Ces évolutions s'expliquent par :

- Un solde naturel très négatif en raison de la conjonction d'un taux de natalité très bas depuis 50 ans commun à tout le pays et de l'arrivée des cohortes de population les plus fournies (celles nées peu après 1945) à un âge où la mortalité devient élevée ;
- Un solde migratoire interne très négatif (départs soutenus vers les länder du sud de l'Allemagne, en particulier la Bavière et le Bade-Wurtemberg) ;
- Un solde migratoire externe très positif surtout avec les pays de l'est et du sud de l'Europe mais aussi de bon nombre de pays en voie de développement, mais dont l'ampleur ne peut nullement compenser l'impact des deux autres soldes.

En Rhénanie du Nord-Westphalie, ce déclin démographique prononcé devrait être généralisé à tout le territoire excepté au niveau de quelques grands pôles urbains aux fonctions métropolitaines fortes et à leur proche périphérie (Cologne, Dusseldorf mais aussi Bonn, Münster, Paderborn et Aachen). A l'opposé, le bassin industriel de la Ruhr et de nombreux territoires à dominante rurale vont connaître une forte diminution tant de la population que du nombre de logements occupés, ce qui représente un défi inédit.

Le tableau ci-dessous illustre les évolutions démographiques attendues dans les arrondissements (kreise) de Rhénanie du Nord-Westphalie proches de la frontière wallonne. Dans quatre des cinq arrondissements, les perspectives à l'horizon 2030 sont négatives. Seule la Ville d'Aachen devrait connaître une croissance positive de sa population.

Tableau 3-22 – Perspectives démographiques dans les kreise de RNW proches de la frontière.

	2008	2030	Evol. 2008-2030
Heinsberg	256 900	250 300	-2,57%
Aachen-ville	259 000	265 600	2,55%
Aachen (périphérie proche)	309 900	307 600	-0,74%
Düren	270 700	257 700	-4,80%
Euskirchen	193 000	191 100	-0,98%

Source : Information und Technik Nordrhein-Westfalen - Geschäftsbereich Statistik

La présence au sein d'Aix-la-Chapelle d'une des trois principales écoles d'ingénieurs en Allemagne avec la RWTH rend cette ville particulièrement attractive pour y localiser des centres de recherche de grands groupes industriels et pour y attirer une population très instruite et cosmopolite.

b) En Rhénanie Palatinat

Tout comme la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat voit sa population diminuer depuis 2005. Selon les perspectives, celle-ci passerait de 4 millions d'habitants en 2010 à moins de 3,8 millions en 2030. Cette baisse est engendrée par les mêmes causes que dans le Land voisin plus au nord. Malgré l'absence de métropole en son sein, ce land devrait voir sa baisse de population amoindri en raison de quelques régions situées proches de ses limites présentant une démographie qui devrait rester croissante en raison de leur voisinage avec des pôles métropolitains en fort développement. Ces pôles sont ceux de :

- Luxembourg pour la région de Trèves ;
- Francfort (Land de Hesse) et la métropole Rhin-Main dont elle est le cœur pour la région de Mayence ;
- Bonn situé en Rhénanie du Nord-Westphalie le long du Rhin peu à l'aval des limites de la Rhénanie-Palatinat pour la région de Remagen ;
- Mannheim (NO du Land de Bade-Wurtemberg) et la métropole Rhin-Neckar dont elle est le cœur pour la région située entre Worms et Spire.

De même, l'absence en son sein de grande région de tradition industrielle lourde (comme la Ruhr ou la Sarre) la préserve d'un déclin très prononcé. Toutefois, comme en Rhénanie du Nord-Westphalie des régions rurales reculées par rapport aux grandes métropoles composant la Rhénanie-Palatinat devraient elles aussi connaître un déclin démographique très prononcé.

Tableau 3-23 – Perspectives démographiques dans les arrondissements de RP proches de la frontière.

	2010	2030
Bittburg-Prüm	94 008	88 265

Nulle pression n'est donc à attendre dans la région de Saint-Vith au niveau du logement au départ de ce territoire.

3.5.1.2 Evolution de l'emploi dans les deux lander de Rhénanie

Faute de temps, aucune information n'a été trouvée à ce sujet. Aachen est le seul pôle allemand d'importance en termes d'emploi et induisant des dynamiques en Wallonie.

3.5.1.3 Echanges entre l'Allemagne et la Wallonie

Les échanges de travailleurs transfrontaliers entre la Wallonie et l'Allemagne sont assez faibles en regard de ceux s'effectuant avec Bruxelles et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le nombre de travailleurs wallons exerçant en Allemagne est important en valeur absolue. Hormis une baisse constatée en 2010, le flux est en croissance constante. Bien évidemment, la province de Liège constitue le lieu de départ de quasi tous ces mouvements.

Tableau 3-24 – Evolution du nombre de travailleurs résidant en Wallonie et exerçant leur emploi en Allemagne.

Origine	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Wallonie	4 217	4 685	4 779	4 850	4 809	5 097	5 403
Prov. de Liège		4 646	4 737	4 807	4 770	5 045	5 349

Source : INAMI

Les flux observés vers l'Allemagne sont renforcés par la présence d'un grand nombre d'Allemands se logeant dans les cantons de l'est où ils peuvent bénéficier de prix fonciers et immobiliers moins élevés que de l'autre côté de la frontière. Le niveau de ces migrations résidentielles est cependant assez faible en valeur absolue.

Pour information, voici la liste des communes envoyant le plus de travailleurs en Allemagne selon le recensement de 2001.

Tableau 3-25 – Communes wallonnes envoyant le plus de travailleurs en Allemagne.

Commune de résidence	Nombre de travailleurs actifs en Allemagne en 2001
RAEREN	1 775
KELMIS	1 278
EUPEN	803
PLOMBIERES	503
LONTZEN	401
BUELLINGEN	158
WELKENRAEDT	123
BUETGENBACH	102
SANKT VITH	97
LIEGE	84
BAELEN	73
VERVIERS	51
AMEL	50
ARLON	50

Source : Statbel.

A l'échelle communale, il n'est malheureusement pas possible d'avoir des statistiques fines actualisées sur la distribution de ces flux.

Dans le sens opposé, le nombre de résidents en Allemagne venant exercer leur emploi en Wallonie est faible et a fluctué dans les dernières années. La crise économique de 2008 a interrompu la forte croissance qui était alors en cours. Depuis, le nombre fluctue. La province de Liège constitue la principale destination de ces flux.

Tableau 3-26 – Evolution du nombre de travailleurs résidant en Allemagne exerçant leur emploi en Wallonie.

Destination	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Wallonie	352	517	734	708	702	680	696
Prov. de Liège		472	679	660	652	634	654

Source : INAMI

3.5.2 Politiques en manière d'aménagement du territoire

Les informations disponibles à propos des politiques mises en place du côté allemand et leur impact possible en Belgique sont difficiles d'accès étant donné la barrière de la langue (barrière beaucoup moins franchissable que celle vis-à-vis des Pays-Bas même pour les liégeois) et la multiplicité des niveaux de pouvoirs intervenant en Allemagne (le Bund, les länder, les régions, les kreise et les communes).

Au sein de la CPDT, la cellule Centre de ressources de la CPDT a été amenée depuis 2007 à analyser très brièvement les documents stratégiques d'aménagement du territoire suivants issus d'Allemagne :

- Le plan de développement spatial du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie de 1995 (*Landesentwicklungsplan Nord-Rhein-Westfalen* - LEP NRW) ;
- Le projet de plan de développement spatial du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie de 2013 (*Landesentwicklungsplan Nordrhein-Westfalen* - LEP NRW 2013) soumis à enquête publique fin 2013-début 2014 et qui devrait être adopté d'ici peu ;
- le Plan régional d'Aix-la-Chapelle (*Regionalplan für den Regierungsbezirk Köln – Teilabschnitt Region Aachen*) de 2006 ;
- Le *Landesentwicklungsplan IV Rheinland-Pfalz* du Land de Rhénanie-Palatinat de 2008 (LEP IV RLP) ;
- Le projet de Plan Régional d'Aménagement du territoire de la région de Trèves de 2014, projet soumis à enquête publique fin 2014.

L'impression qui ressort de tous ces documents est à la fois une très forte volonté de limiter l'étalement urbain et celle tout aussi prégnante de répondre aux besoins notamment en logements. Celui qui est le plus susceptible d'avoir un impact significatif en Wallonie est l'actuel projet de *Landesentwicklungsplan Nordrhein-Westfalen* - LEP NRW élaboré en 2013 et qui devrait être d'ici peu adopté.

Ce projet de nouveau LEP NRW contient des intentions spécifiques visant à faire chuter la consommation d'espace tenant compte de la forte décroissance démographique attendue. Ainsi, aux pages deux et trois du résumé français du projet de LEP NRW, il est bien fait mention de l'objectif de Réduction de l'occupation des espaces ouverts.

« Dans le cadre de la baisse démographique escomptée et de la stratégie de durabilité au niveau fédéral, le LEP doit encore plus qu'auparavant miser sur une politique de construction compacte et économe en espace afin d'empiéter aussi peu que possible sur les espaces libres. Il contribuera ainsi à l'objectif du Land de Rhénanie-du-Nord- Westphalie de réduire en 2020 la croissance journalière de la superficie de construction de logements et de routes à 5 ha, et à long terme à zéro hectare. Simultanément, le LEP doit veiller à une harmonisation optimale de l'offre et de la demande pour les terrains destinés aux logements et aux activités économiques et industrielles. Il convient en l'occurrence de mettre en place un système de surveillance des zones constructibles donnant des informations sur les réserves foncières et indiquant les perspectives de développement. »

Cette intention, si elle est appliquée avec rigueur du côté d'Aix-la-Chapelle est susceptible d'y provoquer une nouvelle hausse des prix du foncier et de l'immobilier dans cette ville qui est amenée à connaître une croissance de population et, plus encore des besoins en logements.

Par ailleurs, au nord-ouest d'Aix-la-Chapelle, aux abords de la gare de Aachen West et de l'hôpital universitaire situé tout contre la frontière néerlandaise à 3 km à vol d'oiseau du point des 3 frontières, un immense chantier immobilier vient de débiter il y a peu en vue de doter la RWTH (*La Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule*)² d'un tout nouveau campus. Ce nouveau campus, investissement voisin de deux milliards d'euros en vue de créer 800 000 m² de salles de cours, labos, bureaux... sur 80 ha, serait situé sur deux sites au nord-ouest de la Ville d'Aix : le campus Melaten (470 000 m² à proximité de la frontière néerlandaise aux abords de l'actuel hôpital universitaire) et le campus d'Aachen West (325 000 m² à sur le site même de l'ancienne zone de triage de la gare d'Aachen West). 10.000 emplois y sont attendus d'ici 2020 (5 000 sur chacun des deux sites voisins ; les deux sites étant distants de 1,5 km seulement). Avec cet investissement, la Ville d'Aix ambitionne d'accueillir dans les prochaines années près de 250 entreprises nationales et internationales ainsi que des instituts et centres de recherche.

Grâce à la RWTH et ses 30 000 étudiants, l'une des trois principales écoles d'ingénieurs d'Allemagne (actuellement éclatée sur diverses implantations dispersées entre le centre-ville et l'ouest de la ville), Aix-la-Chapelle est un des plus importants lieux de concentration de la recherche-développement en Allemagne. Ainsi, la région d'Aix-la-Chapelle concentre à elle seule 6 des 106 réseaux de compétences (*Kompetenznetze*) retenus par le Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie³.

Grâce à la présence de la RWTH, la ville d'Aachen et sa région accueillent déjà de nombreux centres de recherche de multinationales parmi lesquelles figurent : Philips, Ericsson, Microsoft, Mitsubishi, Ford, Saint-Gobain, Siemens...⁴. Ceux-ci sont pour partie eux aussi concentrés dans la partie ouest de la ville près de la gare d'Aachen West. Les compétences développées dans et autour de cette RWTH et de ces multiples grands centres de recherche publics et privés ont en outre généré la création d'un grand nombre de start-ups. Cette concentration d'acteurs participant à l'innovation technologique permet d'ailleurs à la région d'Aix-la-Chapelle de s'afficher en tant que région technologique, voire en tant que Silicon Valley allemande. Alors qu'elle ne représente que 1,5 % de la population d'Allemagne, la région d'Aix-la-Chapelle concentre 10 % des scientifiques du pays. Une partie de ce public très qualifié n'hésite pas à résider au-delà de la frontière pour habiter. D'ailleurs, une partie significative de ce public est d'origine autre qu'allemande, phénomène renforcé par la situation frontalière avec la Belgique et les Pays-Bas.

Le projet de nouveau Campus pour la RWTH devrait renforcer fortement l'emploi dans toutes ces activités de haute technologie et participer à l'accroissement de la pression résidentielle du côté belge. Vu la localisation de ce campus au nord-ouest d'Aix-la-Chapelle, cet effet de déversement côté belge de ménages actifs sur ce campus devrait plutôt s'orienter vers les communes les plus directement voisines du point des trois frontières (Plombières et La calamine) que celles situées le long de l'autoroute E40 passant à l'Est d'Aix-la-Chapelle (Raeren, Eupen, Lontzen et Welkenraedt). Par la route et via la localité néerlandaise de Vaals, le village de Gemmenich n'est qu'à 8 km de ce campus. Le centre de La Calamine est pour sa part à 10 km par la route de ce campus via la N3.

Faute de temps, nous n'avons pas pu approfondir l'impact possible du développement de ce campus sur le nord-est de la province de Liège.

² Voir le site : http://www.rwth-aachen.de/cms/root/Wirtschaft/Campusprojekt/~elf/RWTH_Aachen_Campus/lidx/1/

³ Voir le site : www.kompetenznetze.de

⁴ Voir à ce sujet les sites : www.technology-region-aachen.com, http://en.wikipedia.org/wiki/RWTH_Aachen.

3.5.3 Tendances futures et impacts en Wallonie

Les perspectives démographiques médiocres des deux länder allemands frontaliers et le plan de développement territorial de la Rhénanie du Nord-Westphalie n'auront que peu d'impacts sur la Wallonie. Seuls les Cantons de l'Est, et notamment le nord de cette région ainsi que quelques communes proches du point des trois frontières, placées sous le rayonnement de Aachen, font l'objet d'une dynamique initiée par l'Allemagne, à savoir le nombre d'Allemands venant trouver une résidence en Wallonie. Nous pouvons supposer une poursuite de la tendance observée qui pourrait, à plus long terme, poser quelques problèmes de disponibilités foncières et d'augmentation de prix dans cette partie de la province de Liège. Néanmoins, les perspectives démographiques feront probablement ralentir cette tendance qui reste de toute façon bien moins préoccupante que les dynamiques initiées plus au sud par le Grand-Duché de Luxembourg.

3.6 PAYS-BAS

Comme en Rhénanie du Nord Westphalie et en Rhénanie-Palatinat, le sud de la province du Limbourg néerlandais connaît depuis les années 2000 une baisse de sa population. Sur base des prévisions 2014-2040 du Bureau du Plan néerlandais, cette baisse devrait se poursuivre en s'accroissant dans les prochaines années sous l'effet d'un grave déficit de naissance par rapport aux décès. De tous les territoires qui composent les Pays-Bas, c'est la province du Limbourg, en particulier en son sein le sud Limbourg, qui devrait connaître la plus forte diminution attendue, à l'opposé de la poursuite de la forte croissance des quatre provinces formant la Randstad au centre-ouest du pays (Noord et Zuid Holland, Utrecht et Flevoland).

Tableau 3-27 – Perspectives de population des communes du Sud-Limbourg néerlandais 2014-2040 (en milliers d'habitants).

Commune	2014	2020	2025	2030	2040	Evol. Rel. 2014-2040
Maastricht	121,9	121,8	122,1	123	122,3	0,3 %
Sittard-Geleen	93,4	92,4	90,9	86,5	76,2	-18,4 %
Heerlen	87,9	84,6	82,5	81,6	80	-9,0 %
Kerkrade	46,4	44,8	43,3	41,5	37	-20,3 %
Landgraaf	38,1	37,3	36,5	36,5	36,3	-4,7 %
Brunssum	29,3	29,5	29,3	29,4	29,5	0,7 %
Stein	25,3	24,5	24,2	24,3	24,2	-4,3 %
Eijsden-Margraten	24,6	24,3	23,4	21,7	19	-22,8 %
Meerssen	19,5	18,9	18,4	18,5	18,5	-5,1 %
Valkenburg aan de Geul	16,9	16,6	16,4	16,5	16,9	0,0 %
Beek	16,6	16,5	16,8	16,9	17,5	5,4 %
Nuth	15,7	15,5	15,2	15,2	15,4	-1,9 %
Gulpen-Wittem	14,5	14,3	14,1	13,9	13,1	-9,7 %
Schinnen	13,2	13	12,9	12,8	12	-9,1 %
Voerendaal	12,5	12,2	11,8	11,8	11,3	-9,6 %
Simpelveld	10,8	10,4	10,4	10,5	10,6	-1,9 %
Vaals	9,8	9,8	9,6	9,1	8,3	-15,3 %
Onderbanken	7,9	7,5	7,6	7,8	8,2	3,8 %
Total Sud Limbourg	604,3	593,9	585,4	577,5	556,3	-7,9 %

Total Pays-Bas	16 824,2	17 141,1	17 389,1	17 593,7	17 815,7	5,9 %
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--------------

Source : Planbureau voor de leefomgeving

Alors que d'ici 2040, la population des Pays-Bas devrait augmenter de 5,9%, celle du Sud-Limbourg devrait diminuer de 7,9%. Dans ce territoire, Maastricht devrait être l'une des rares communes à voir sa population ne pas régresser d'ici 2040 (+0,3%). A l'opposé deux types de communes devraient connaître des baisses très prononcées : d'une part, les communes urbaines du bassin minier limbourgeois (en particulier Kerkrade, Sittard-Geleen et Heerlen) et, d'autre part, les communes du Heuvelland frontalières avec Visé, Fourons et Plombières au profil plus rural et touristique (Eijsden-Margraten, Gulpen-Wittem et Vaals).

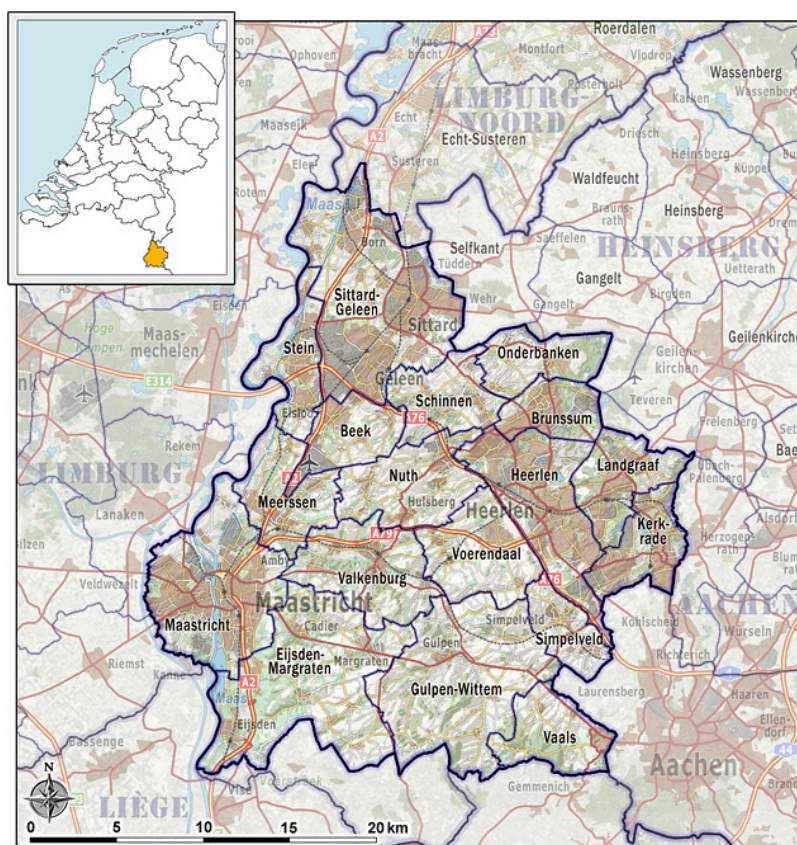


Figure 3-34 – Carte des communes du Sud-Limbourg néerlandais. Source : Zuid-Limburg, impressie van het landschap en indeling van gemeenten (2012).

Tenant compte de la poursuite de la réduction de la taille des ménages, le nombre de ménages du Sud-Limbourg ne devrait pas diminuer aussi rapidement que le volume de population (-3,7 % au lieu de -7,9%). Néanmoins, là où la diminution attendue du volume de population est significatif, le nombre de ménages est lui aussi appelé à diminuer, parfois de façon sensible.

Tableau 3-28 – Perspectives du nombre de ménages dans les communes du Sud-Limbourg néerlandais pour la période 2014-2040.

Commune	2014	2020	2025	2030	2040	Evol. Rel. 2014-2040
Maastricht	65,8	66,7	67,0	67,4	67,9	3,2 %
Heerlen	45,4	45,5	45,2	45,2	45,3	-0,2 %
Sittard-Geleen	44,2	44,9	44,7	42,9	38,4	-13,1 %

Kerkrade	23,2	23,2	22,9	22,2	20,3	-12,5 %
Landgraaf	17,6	17,6	17,4	17,4	17,4	-1,1 %
Brunssum	13,9	14	13,9	14	14	0,7 %
Stein	11,3	11,4	11,4	11,4	11,2	-0,9 %
Eijsden-Margraten	10,3	10,7	10,5	9,7	8,4	-18,4 %
Meerssen	8,4	8,5	8,4	8,4	8,3	-1,2 %
Valkenburg aan de Geul	7,9	8	7,9	7,9	7,9	0,0 %
Beek	7,4	7,5	7,5	7,5	7,6	2,7 %
Nuth	6,9	6,9	6,8	6,8	6,7	-2,9 %
Gulpen-Wittem	6,4	6,5	6,5	6,4	6	-6,3 %
Schinnen	5,8	5,8	5,8	5,7	5,4	-6,9 %
Voerendaal	5,6	5,7	5,6	5,6	5,4	-3,6 %
Simpelveld	4,9	4,9	4,8	4,8	4,8	-2,0 %
Vaals	4,9	4,9	4,8	4,6	4,1	-16,3 %
Onderbanken	3,5	3,5	3,4	3,5	3,5	0,0 %
Total Sud Limbourg	293,3	296,1	294,4	291,5	282,5	-3,7 %
Total Pays-Bas	7 630,5	7 966,6	8 198,4	8 369	8 531,4	11,8 %

Source : Planbureau voor de leefomgeving

Au niveau des diverses composantes susceptibles d'engendrer cette forte baisse de la population, on doit reconnaître que la principale explication n'est nullement un exode massif des populations vers l'étranger. Au contraire, l'immigration dans le Sud-Limbourg devrait excéder l'émigration au départ de ce territoire de 26.100 unités sur la période 2013-2040.

Tableau 3-29 – Composantes de l'évolution de la population du Sud-Limbourg – Perspectives de population 2013-2040.

Composante	Solde en valeur absolue
Solde naturel	-57.400
<i>Emigrations</i>	<i>148.700</i>
<i>Immigrations</i>	<i>174.800</i>
Solde migratoire externe	+26.100
Solde migratoire interne	-16.300
Total général	-47.600

Source : Planbureau voor de leefomgeving

Ce sont surtout l'excès croissant des décès sur les naissances (solde naturel de -57.400 unités d'ici 2040) et, dans une moindre mesure l'immigration vers d'autres parties des Pays-Bas – en particulier la Randstad – (solde migratoire interne de -16.300 unités) qui expliquent cette chute attendue de la population. Pour caricaturer, le sud du Limbourg néerlandais est, comme les communes de la côte belge et certaines communes wallonnes proches de la France, un territoire qui est massivement quitté par une population jeune se dirigeant vers les grands pôles d'enseignement supérieur et les grandes métropoles qui sont très attractives au niveau du marché de l'emploi. A l'opposé, les attraits touristiques y attirent un flux de moindre ampleur de population âgée venant y finir ses jours et y engendrer un excès de décès sur les naissances.

Si, globalement, les Pays-Bas, en ce compris le Limbourg néerlandais, gagnent des habitants au travers d'un solde migratoire externe assez positif, notons que celui entre les Pays-Bas et la Belgique est bien négatif pour l'Etat néerlandais et positif pour le belge. D'ailleurs au cours depuis les années 1980 jusqu'à la fin des années 2000, ce flux était très positif pour la Belgique (souvent proche de 5 000 habitants en plus) comme l'atteste les soldes suivants au niveau national pour les migrations de l'année 2007.

Tableau 3-30 – Ventilation par pays de destination ou d'origine de l'émigration et de l'immigration aux Pays-Bas en 2007.

N°	Émigration			Immigration		
	Pays	Effectif	%	Pays	Effectif	%
1	Belgique	11968	13,11	Allemagne	10981	9,4
2	Allemagne	11513	12,61	Pologne	10126	8,67
3	Grande-Bretagne	8282	9,07	Belgique	6881	5,89
4	Antilles néerlandaises	5363	5,87	Grande-Bretagne	6368	5,45
5	États-Unis	5147	5,64	États-Unis	5549	4,75
6	Espagne	3966	4,34	Antilles néerlandaises	5438	4,66
7	France	3701	4,05	Bulgarie	4837	4,14
8	Turquie	2335	2,56	Chine	3911	3,35
9	Pologne	1808	1,98	Espagne	3902	3,34
10	Chine	1708	1,87	France	3725	3,19
11	Italie	1473	1,61	Turquie	3049	2,61
12	Suriname	1322	1,45	Roumanie	2347	2,01
13	Indonésie	1001	1,1	Italie	2182	1,87
14	Portugal	880	0,96	Portugal	2096	1,79
15	Maroc	868	0,95	Suriname	1954	1,67
16	Iraq	515	0,56	Iraq	1834	1,57
17	Russie	446	0,49	Maroc	1532	1,31
18	Roumanie	392	0,43	Indonésie	1455	1,25
19	Bulgarie	303	0,33	Somalie	1172	1
20	Autres pays	28296	31	Autres pays	37480	32,08
	Total	91 287	100		116819	100

STÉVENS P. 2009, source : CENTRAL BUREAU VOOR DE STATISTIEK (CBS), 2009

Néanmoins, ce gain a depuis la fin des années 2000 considérablement fondu sous l'effet surtout d'une hausse de l'immigration aux Pays-Bas en provenance de Belgique qui ne se limite pas à un retour au pays de population néerlandaise. Néanmoins, le solde migratoire entre la Belgique et les Pays-Bas dans leur ensemble reste positif pour la Belgique mais est devenu de faible ampleur (entre 500 et un peu plus de 1 000 unités par an depuis le début des années 2010).

3.6.1 Politiques en manière d'aménagement du territoire et de fiscalité

Le Provinciaal Omgevingsplan Limburg (POL 2006), récemment remplacé par le POL2014 est l'équivalent du SDER pour le Limbourg néerlandais. Comme cela a été démontré lors d'une précédente étude de la CPDT (Lambotte JM et Rouchet H., 2008), le POL 2006 affiche, tout comme les documents stratégiques de développement du territoire qui l'on précédé et suivi, la volonté de la province du Limbourg de concentrer l'urbanisation autour des principaux pôles urbains et de limiter l'urbanisation diffuse hors de cet espace. La carte « Perspective structurelle », qui définit les principales affectations du territoire de la province du Limbourg, délimite, en effet, les contours de l'urbanisation.

Les nouveaux logements et équipements annexes (écoles, commerces, services publics locaux, ...) sont appelés à prendre place de préférence au sein des périmètres bâtis déjà existants (tant en milieu rural qu'en milieu urbain). Pour le reste, l'urbanisation nouvelle doit prendre place au sein de Zones de développement urbain, soit de vastes zones d'aménagement différé attenantes au bâti existant et situées à l'intérieur des frontières de la dynamique urbaine, c'est-à-dire du périmètre du noyau d'habitat des huit principaux pôles urbains de la province du Limbourg (Maastricht, Heerlen-Kerkrade, Roermond, ...).

Concernant la zone dévolue aux centres ruraux, à l'exception de quelques gros bourgs situés en leur sein (Valkenburg, Vaals et Gulpen par exemple), l'espace offert à l'urbanisation doit être limité aux besoins de la seule population locale. Les petites villes citées plus haut peuvent simplement prévoir du terrain supplémentaire pour accueillir des fonctions destinées à servir la population des zones rurales avoisinantes (enseignement, PME, santé et culture). Etant donné que les contours de cette urbanisation limitent de façon très stricte l'espace disponible à la construction, la taille des parcelles n'y dépasse que rarement les 300 à 400 m² au sein des nouveaux lotissements, même quand il s'agit de maisons 4 façades implantées aux abords de petits villages. Comparativement à la situation prévalant en Wallonie, voire même en Flandre, les disponibilités à la construction ainsi offertes en milieu rural sont particulièrement faibles. Il n'est donc pas étonnant que les néerlandais s'installant en Wallonie optent quasi systématiquement pour un produit rare et donc très chers chez eux, la maison unifamiliale au sein de villages ; qu'il s'agisse de maisons neuves 4, 3 ou 2 façades (en ce compris dans des lotissements construits de A à Z par des promoteurs néerlandais) ou de maisons anciennes en pierre du pays (maison ventées comme *Typisch Maaslands* ou *Typisch Ardenns* par les agences immobilières néerlandaises).

Si le POL 2006 délimite les contours de l'urbanisation, il ne faut toutefois pas considérer ce document comme un cadre rigide mais au contraire comme la base d'une structure modulaire et flexible comprenant d'autres documents adoptés par la province. En ce sens, le POL 2006 évite des procédures longues tout en répondant efficacement et à temps aux besoins de la population et des activités économiques. Si par exemple une commune veut étendre des zones à urbaniser en dehors des contours imposés par la province, via un instrument appelé VORM (pour Méthode des droits de développement négociables - *Verhandelbare Ontwikkelings-Rechten-methode*), elle a la possibilité de le faire si le besoin est démontré moyennant une compensation suffisante (l'aménagement de zones naturelles supplémentaires).

Néanmoins, ces fortes restrictions au développement d'un habitat diffus, couplées à une utilisation très parcimonieuse du foncier à urbaniser, à un marché du logement fortement orienté vers la production de logements locatifs et à des aides fiscales à l'accession à la propriété très importantes ont engendré aux Pays-Bas des niveaux de prix d'acquisition de l'immobilier et, plus encore du foncier très importants au regard des prix pratiqués en Belgique. Cette hausse des prix de l'immobilier a particulièrement été sensible courant des années 2000 suite notamment à une moindre intervention de l'état dans la production de logements locatifs (aide à la pierre + aide à la personne via le versement d'une aide à la location aux ménages aux revenus faibles) et à un régime fiscal très favorable à l'accession à la propriété (aide à la personne).

Cette hausse vertigineuse a accru l'intérêt des Néerlandais à venir s'installer en Belgique, notamment en Wallonie malgré la barrière de la langue. Cet intérêt était d'autant plus grand, que jusqu'au moins en 2006, l'État néerlandais appliquait une loi qui avantageait, sous forme de réduction fiscale, le départ de ces ressortissants vers d'autres pays (Stevens P., 2009, p. 12). Il semble que la suppression de l'accès à cet avantage pour les ménages qui s'expatrient aux alentours de l'année 2008, est à l'origine de la forte chute du solde migratoire positif que connaît la Belgique vis-à-vis des Pays-Bas depuis la fin des années 2000. Faute de temps, nous n'avons toutefois pas pu creuser davantage cette question.

Par ailleurs, cette hausse forte des prix de l'immobilier durant les années 2000 couplée à une aide fiscale d'autant plus importante que le montant du crédit immobilier est élevé a engendré un gouffre financier de grande ampleur pour les finances de l'Etat néerlandais au moment même où éclatait la crise financière de 2008. Il a dès lors décidé de réduire fortement ses abattements fiscaux liés à l'accession à la propriété, ce qui a fait chuter d'un coup le prix de l'immobilier aux Pays-Bas de l'ordre de 20 à 30 % (Bianchet B. et al., 2014). Pour contrer les effets pervers des déductions pour crédit hypothécaire sur les finances de

l'Etat, une loi de 2012 limite ainsi la déduction pour les nouveaux contrats à ceux où la valeur de l'emprunt est amortie intégralement dans la période de l'emprunt. La même loi plafonne le ratio « loan-to-value » à 100% de la valeur du bien. En 2013, les exonérations d'impôts sur l'avantage de l'assurance sur le capital de l'habitation propre et sur les avantages d'un compte d'épargne ou droit d'investissement sur l'habitation propre ont été supprimées. En 2014, l'État décide de réduire le tarif de déduction maximum dans la plus haute tranche de revenu du barème progressif. Toutes ces réformes couplées, au niveau du Sud Limbourg à une stagnation, puis à une légère diminution de la population depuis 2005 environ a conduit à partir de la fin des années 2000 à un quasi tarissement du mouvement migratoire depuis les Pays-Bas vers la Wallonie.

3.6.2 Résumé des tendances attendues

Compte tenu de la diminution des flux migratoires en provenance des Pays-Bas et des perspectives démographiques négatives du sud du Limbourg néerlandais, il faut s'attendre à ce que la pression relative observée actuellement sur quelques communes wallonnes frontalières des Pays-Bas diminue à court terme. Il ne faut donc pas attendre d'influence hollandaise préoccupante.

4. VOLET WALLONIE

Ce volet s'intéresse à l'évolution de l'attractivité des pôles du SDER de 1999 à travers l'analyse de différents facteurs démographiques et socio-économiques. Cette étude se fait à en général à l'échelle des arrondissements. Lorsque cela est jugé pertinent, un éclairage à l'échelle communale a été effectué.

4.1 FACTEURS

4.1.1 Distance aux grands pôles d'emploi

Nous souhaitons étudier la distance aux pôles d'emploi. Cependant, différents obstacles nous ont convaincu de trouver une alternative. En effet, nous ne pouvons pas définir objectivement ce qu'est un pôle d'emploi, et un pôle d'emploi n'aura pas la même importance qu'un autre pôle en raison des différences de volumes de postes de travail qu'ils offrent.

Comme alternative, nous avons déterminé la somme de l'emploi situé à 20 km sur base des matrices origine-destination des salariés en 2012. Cette information n'étant calculable qu'à partir de l'emploi communal, nous avons travaillé à cette échelle.

Nous attirons l'attention sur les limites de cette approche au niveau des frontières : ainsi, les communes proches des frontières ne tiennent pas compte des flux de navetteurs à destination de l'étranger. Ce problème est particulièrement important à proximité du Luxembourg et dans les extrémités ouest et est de la Wallonie.

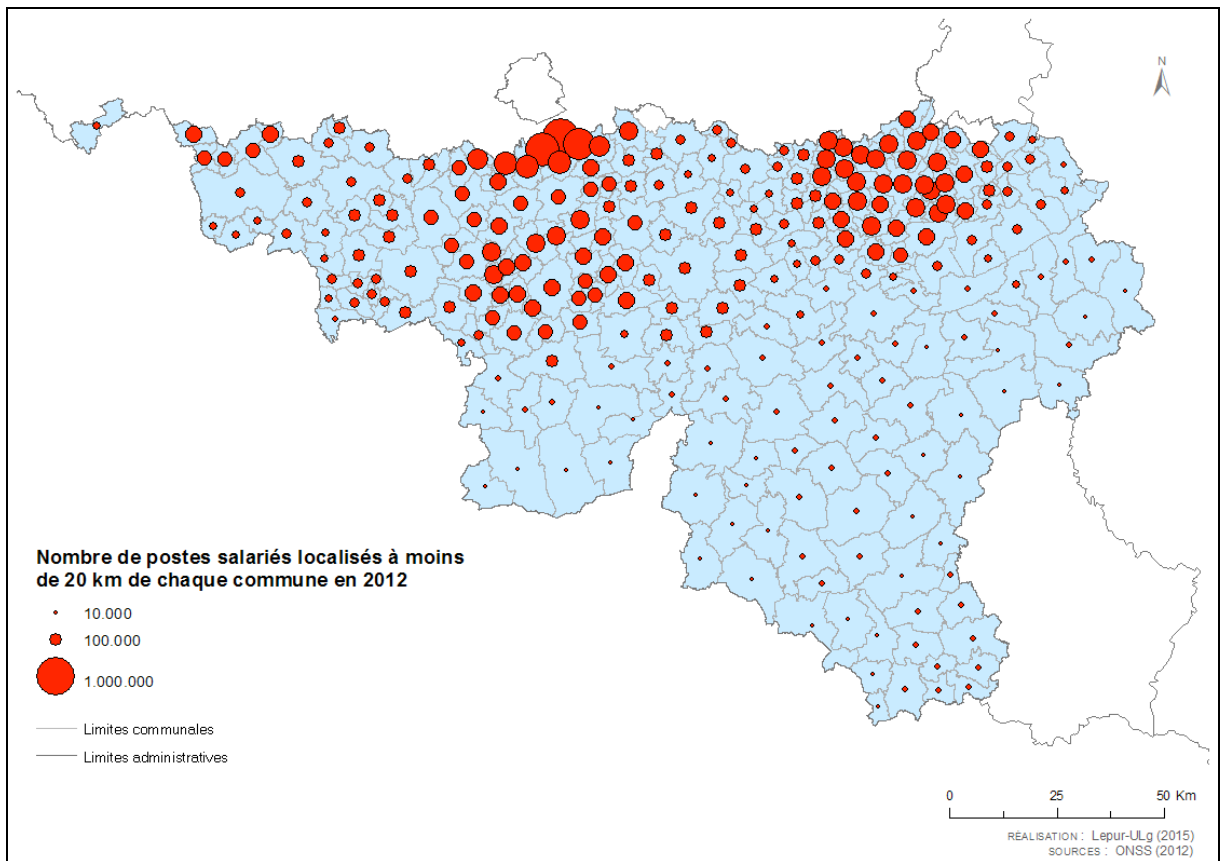


Figure 4-1 – Nombre de postes salariés localisés à moins de 20 km de chaque commune en 2012.

La carte montre néanmoins le rayonnement des deux pôles majeurs wallons. Une bonne partie de l'ouest de la province de Liège présente une bonne accessibilité à l'emploi, cette zone englobant des pôles comme Verviers et Visé. L'est du Hainaut et l'ouest de la province de Namur présentent aussi de bonnes accessibilités. Les bonnes valeurs sont étirées le long du Sillon Sambre-et-Meuse où d'autres pôles attirent à eux des flux de travailleurs importants (Namur, Mons, La Louvière...). L'influence métropolitaine bruxelloise se fait ressentir sur le Brabant wallon, à la fois par le nombre d'emplois proposés dans cette province dynamique, mais aussi par les flux dirigés vers la région de Bruxelles-Capitale et les communes flamandes limitrophes, premier pôle d'emploi du pays.

Le nord-ouest de la province du Hainaut profite d'une accessibilité à l'emploi satisfaisante, en raison du développement de parcs d'activités économiques dans les communes composantes ainsi que de l'autre côté de la frontière linguistique.

Dès que l'on s'éloigne au sud du Sillon Sambre-et-Meuse, l'accessibilité à l'emploi diminue fortement. La représentation cartographique est à nuancer pour les communes frontalières du Luxembourg.

4.1.2 Emploi

4.1.2.1 Situation actuelle

Deux grandes zones pourvues en emplois se dégagent de la carte ci-dessous. La première est le centre-nord de la Wallonie, parfois dénommée « Triangle wallon ». Cette zone profite à la fois des pôles d'emplois que sont Mons, Charleroi et Namur, mais aussi de la métropole bruxelloise dont les effets sont à la base du développement économique endogène du Brabant wallon.

La deuxième zone concerne l'arrondissement de Liège et sa périphérie. Cette zone se développe indépendamment du dynamisme bruxellois. Liège est ainsi la seule grande ville de Wallonie à réellement développer un large bassin d'emploi, celui-ci s'étendant sur une bonne partie du nord-est de la Wallonie.

Les arrondissements de l'ouest de la Wallonie profitent également – mais dans une moindre mesure – des effets métropolitains bruxellois et du dynamisme flamand et lillois. D'une manière générale, les régions situées au sud du Sillon Sambre-et-Meuse sont moins pourvues en emplois, même si quelques pôles assez dynamiques de l'axe Bruxelles – Luxembourg (Marche-en-Famenne, Libramont).

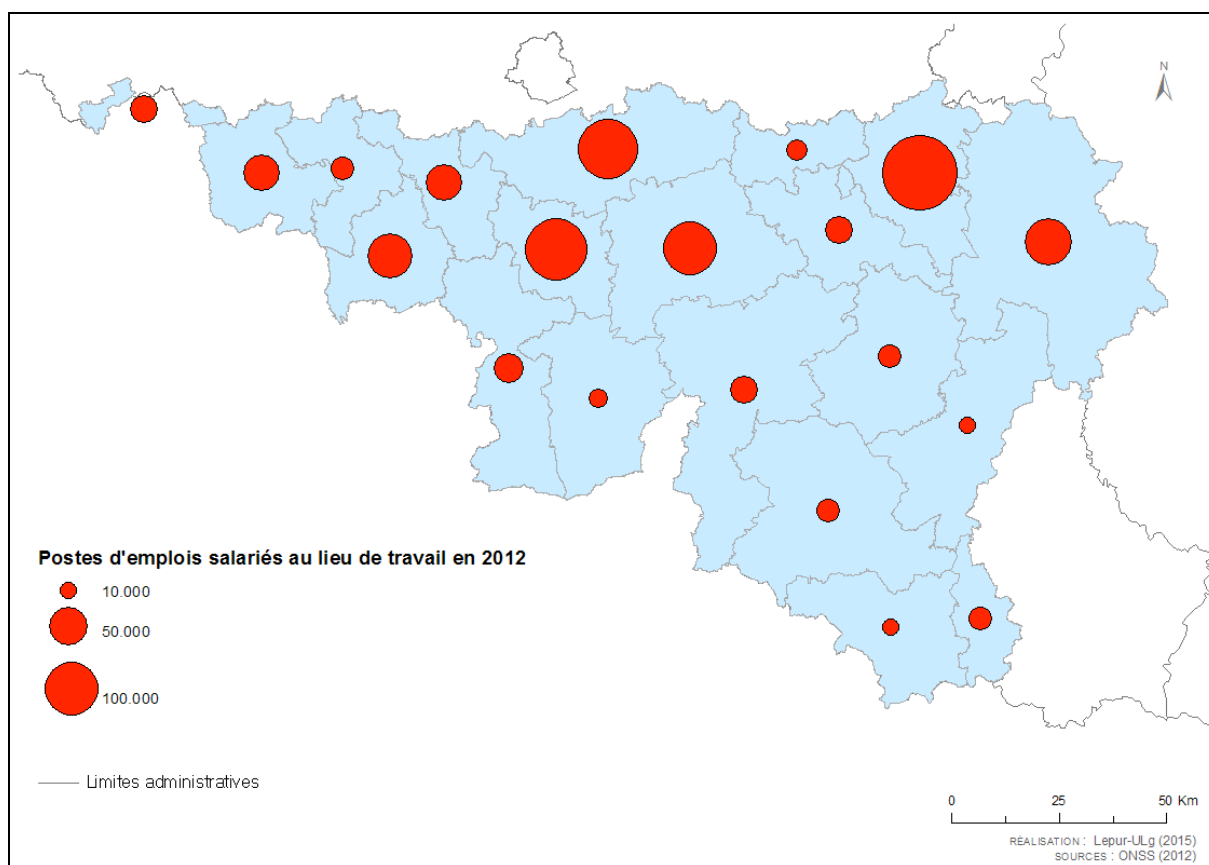


Figure 4-2 – Postes d'emplois salariés au lieu de travail en 2012.

Il est intéressant de relativiser le nombre de postes salariés par rapport à la population résidente de chaque arrondissement. Ceci peut mettre en évidence des écarts entre le volume d'emploi et le volume de population. Un score élevé de l'indice ainsi créé peut refléter une demande latente pour du logement dans la commune concernée. A noter que cet indice ne dit rien quant au volume de postes d'emploi. Il faut donc considérer cette carte au regard de la carte précédente.

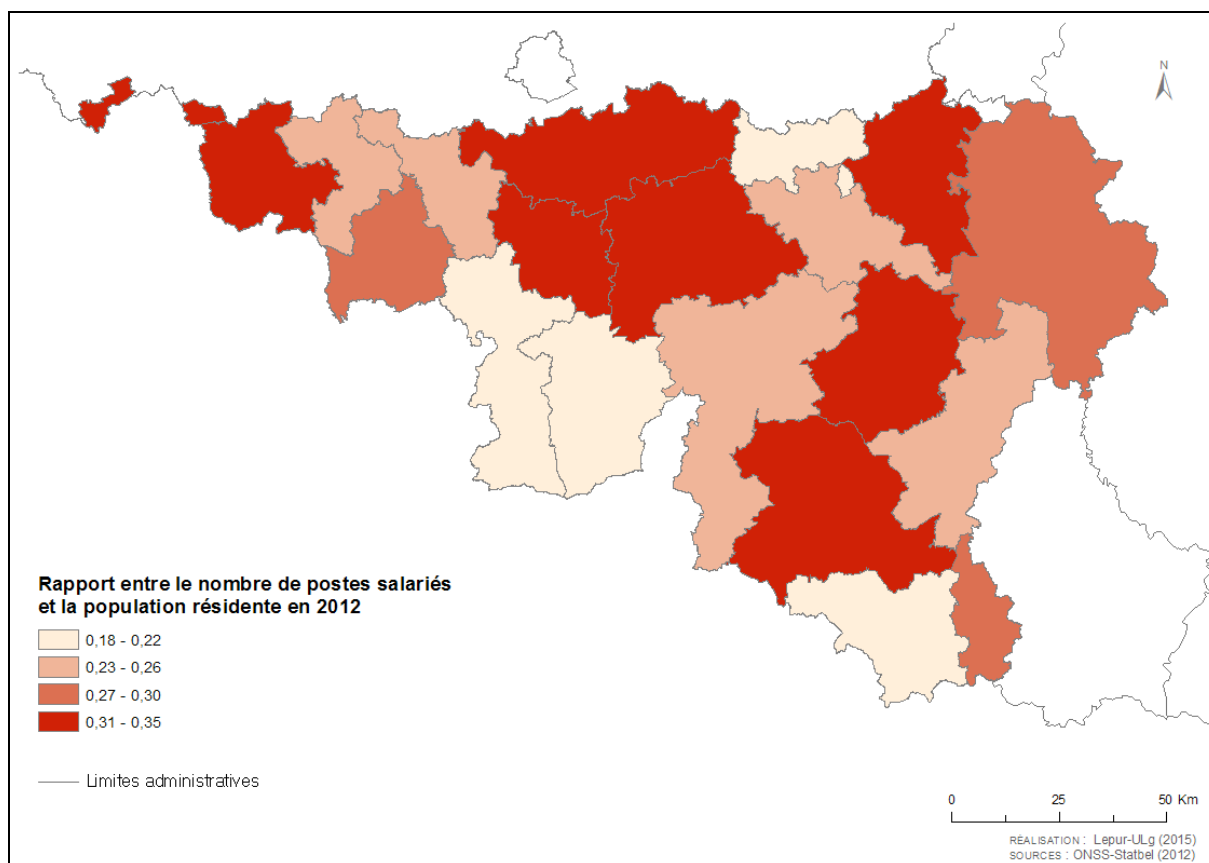


Figure 4-3 – Rapport entre le nombre de postes salariés et la population résidente en 2012.

Nous retrouvons ici les deux zones pourvues en emplois citées plus haut. Une troisième s'individualise dans l'ouest de la Wallonie, en lien avec la métropole lilloise. Ainsi, ces trois secteurs constituent les pôles métropolitains wallons.

Autre phénomène intéressant, certains arrondissements ruraux ou semi-urbains se caractérisent par des scores élevés. Ceci est dû à l'existence de pôles structurants (Libramont, Marche-en-Famenne, Verviers...) mais aussi à la présence d'un réseau de petits pôles bien pourvus en emplois (Aubel, Thimister-Clermont, Eupen, Spa, Vielsalm pour l'arrondissement de Verviers, Bertrix et Saint-Hubert pour l'arrondissement de Neufchâteau...).

Cette carte montre aussi que certains arrondissements connaissant une urbanisation croissante (Waremme, Virton, Thuin) ne sont que peu pourvus en emplois.

4.1.2.2 Evolution de l'emploi salarié

Entre 2004 et 2012, l'emploi salarié a progressé dans les arrondissements situés dans un triangle Bruxelles – Charleroi – Namur. Ceci est notamment lié à la proximité de Bruxelles, au processus de métropolisation de cette dernière et au déménagement/à l'installation d'entreprises dans les arrondissements concernés, en premier lieu le Brabant wallon.

L'arrondissement de Liège connaît également une croissance importante de l'emploi, celui-ci se développe essentiellement dans des parcs d'activités économiques situés dans la périphérie de l'agglomération, tandis que le centre-ville ne connaît qu'une évolution relativement atone. Signalons que ce constat est également vrai pour les autres grandes villes de Wallonie.

D'une manière générale, les arrondissements du nord de la Wallonie sont parqués par une assez bonne santé économique, la croissance de l'emploi étant liée au développement de parcs d'activités. L'arrondissement de Mons fait cependant pâle figure : une analyse plus fine permet de montrer que l'importante diminution de l'emploi observée dans la commune de Mons est à peine compensée par la croissance du nombre de postes salariés en cours dans les communes périphériques. L'arrondissement de Waremme connaît également une croissance certes significative, mais pas très importante.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, notons la bonne santé de l'arrondissement de Thuin où des parcs d'activités se développent, surtout dans la partie nord de ce dernier. Le même phénomène est observé dans l'arrondissement de Dinant, par développement de pôles comme Ciney, Dinant, Beauraing et Rochefort. Les autres arrondissements connaissent des évolutions plus faibles auxquelles ne contribuent que quelques pôles bien équipés (Libramont, Neufchâteau et Saint-Hubert pour l'arrondissement de Neufchâteau, Marche-en-Famenne pour l'arrondissement éponyme...). A noter que les arrondissements de Bastogne, de Virton et de Arlon ne profitent absolument pas de l'effet métropolitain de Luxembourg-Ville. Ces territoires sont au contraire concernés par une fuite d'entreprises en direction du Grand-Duché, notamment pour y profiter d'une fiscalité plus avantageuse. Ce flux a un effet non-négligeable sur l'évolution de l'emploi dans cette partie de la Wallonie.

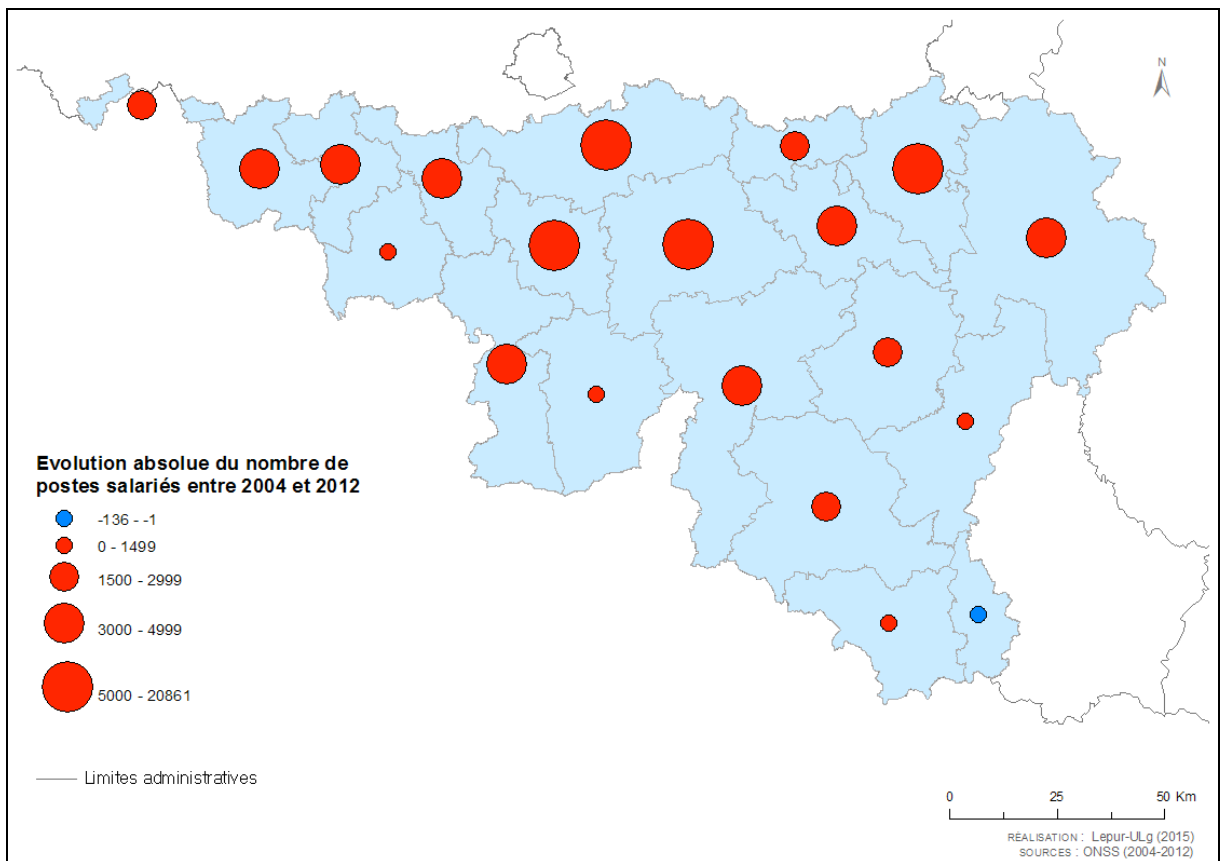


Figure 4-4 – Evolution absolue du nombre de postes salariés entre 2004 et 2012.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces évolutions cachent une baisse observée suite à la crise économique entamée en 2008, cette baisse étant encore en cours en 2013. Seul le Brabant wallon a été relativement épargné par cette tendance. L'interprétation des cartes ne peut se faire sans garder cet événement à l'esprit.

4.1.2.3 Evolution future de l'emploi

Il est peu utile d'essayer de déterminer les évolutions futures de l'emploi. Ces dynamiques au niveau macro-spatial sont directement dépendantes de la conjoncture économique mondiale, et rapidement incertaines au fur et à mesure que l'on progresse dans le temps et plus l'on s'intéresse à des territoires limités.

Cependant, nous pouvons tenter quelques perspectives pour un futur relativement proche. A supposer une faible reprise de la croissance économique comme cela est attendu, nous pouvons nous attendre à ce que la baisse observée dans l'emploi salarié s'estompe et soit remplacée par une faible croissance. Néanmoins, cette croissance dépendra des secteurs : les services connaîtront sans doute une reprise non-négligeable, tandis que les perspectives resteront assez sombres pour l'industrie lourde, en premier lieu la sidérurgie.

Sur base de ce qui est observé durant ces dix dernières années, nous pouvons estimer que la reprise de la progression se fera essentiellement là où l'emploi salarié a cru dans un passé proche, à savoir dans le Brabant wallon, le nord et l'est du Hainaut, les arrondissements de Namur et de Liège et à Marche-en-Famenne. Comme signalé précédemment, le dynamisme économique de la métropole lilloise et de la région de Courtrai pourra, à terme, profiter à l'extrême ouest de la Wallonie. Du côté de Arlon par contre, les perspectives peuvent être considérées comme assez maigres voire négatives, l'activité privée étant de plus en plus phagocytée par le Grand-Duché.

4.1.3 Population

4.1.3.1 Evolution

Trois arrondissements se démarquent en termes d'évolution de leur population durant les dix dernières années : le Brabant wallon, Namur et Liège. Nous renvoyons à l'analyse des migrations réalisée en début de document pour une meilleure compréhension des causes de ces croissances. Les autres arrondissements connaissent des évolutions absolues moins importantes, bien que certaines se fassent dans des régions peu pourvues en emplois et en services (arrondissements de Waremme et de Philippeville, les arrondissements de Virton et de Bastogne hors pôles) et/ou ne connaissant que des évolutions atones de l'emploi (arrondissements de Mons et d'Arlon).

A l'échelle communale, des pôles d'importance moyenne comme La Louvière, Gembloux, Mouscron, Nivelles et Braine-l'Alleud sont marqués par une forte augmentation de leur population en valeur absolue. Hormis quelques communes proches du Luxembourg ou faisant office de polarité (Ciney, Marche-en-Famenne), les croissances sont bien plus mesurées dans le sud de la Wallonie en valeur absolue. Néanmoins, dans le triangle Libramont – Bastogne – Aubange, les croissances de population sont significatives en volume et parmi les plus élevés de Wallonie en valeur relative.

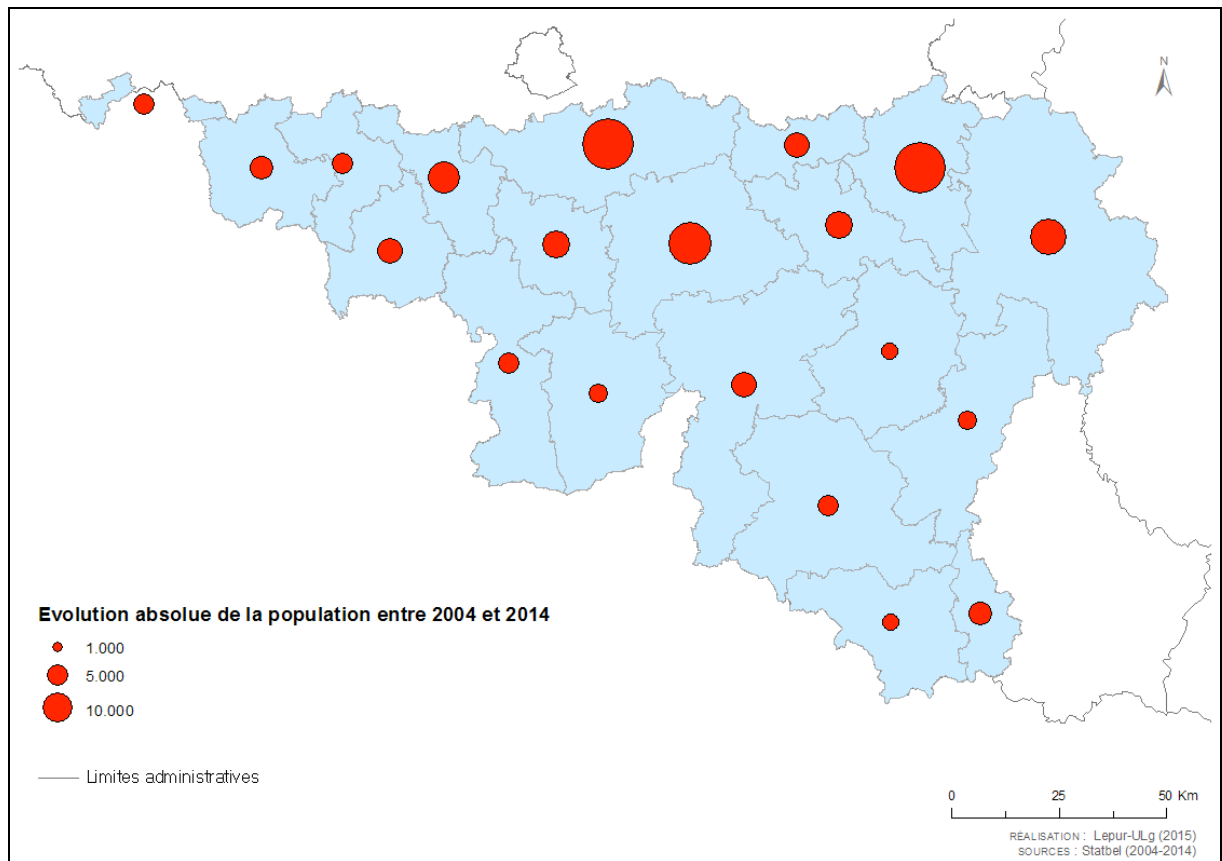


Figure 4-5 – Evolution absolue de la population entre 2004 et 2014.

4.1.3.2 Perspectives futures

Le volet 1.1. étudiant notamment cet aspect, nous nous contentons d'un bref rappel ici en discutant les perspectives du Bureau Fédéral du Plan au regard de l'armature urbaine de la Wallonie telle que définie par le SDER de 1999. Pour cette partie, nous reprendrons les arrondissements étant donné que cette échelle a été utilisée dans le volet 1.1. De plus, considérer le découpage communal augmente la variabilité et diminue en conséquence la fiabilité des projections à long terme.

Comme le montre la carte ci-dessous, la croissance du nombre de ménages s'opérera essentiellement dans le nord de la Wallonie et le long de la dorsale wallonne. Les plus fortes progressions en volume seront observées dans le Brabant wallon, dans l'arrondissement de Charleroi et de Namur ainsi que dans celui de Liège. La population liégeoise connaîtra la plus forte croissance wallonne en valeur absolue, renforçant le poids du pôle qu'est Liège. Le pôle carolorégien verra également son poids démographique croître. Nous pouvons également supposer que les pôles d'importance moyenne du Brabant Wallon acquerront également une certaine importance. Il en ira sans doute de même pour les pôles de l'arrondissement de Namur (Namur, Gembloux, Andenne).

A noter que les perspectives démographiques sont le fruit d'une évolution tendancielle. Elles ne tiennent pas compte d'une éventuelle modification en volume des flux transfrontaliers. Aussi, il s'agit de garder à l'œil que la population des arrondissements proches de Mouscron, Tournai, Ath, Nivelles, Soignies et Bastogne pourra augmenter de manière un peu plus importante que ce qui est entrevu par ces projections, essentiellement à moyen et long terme.

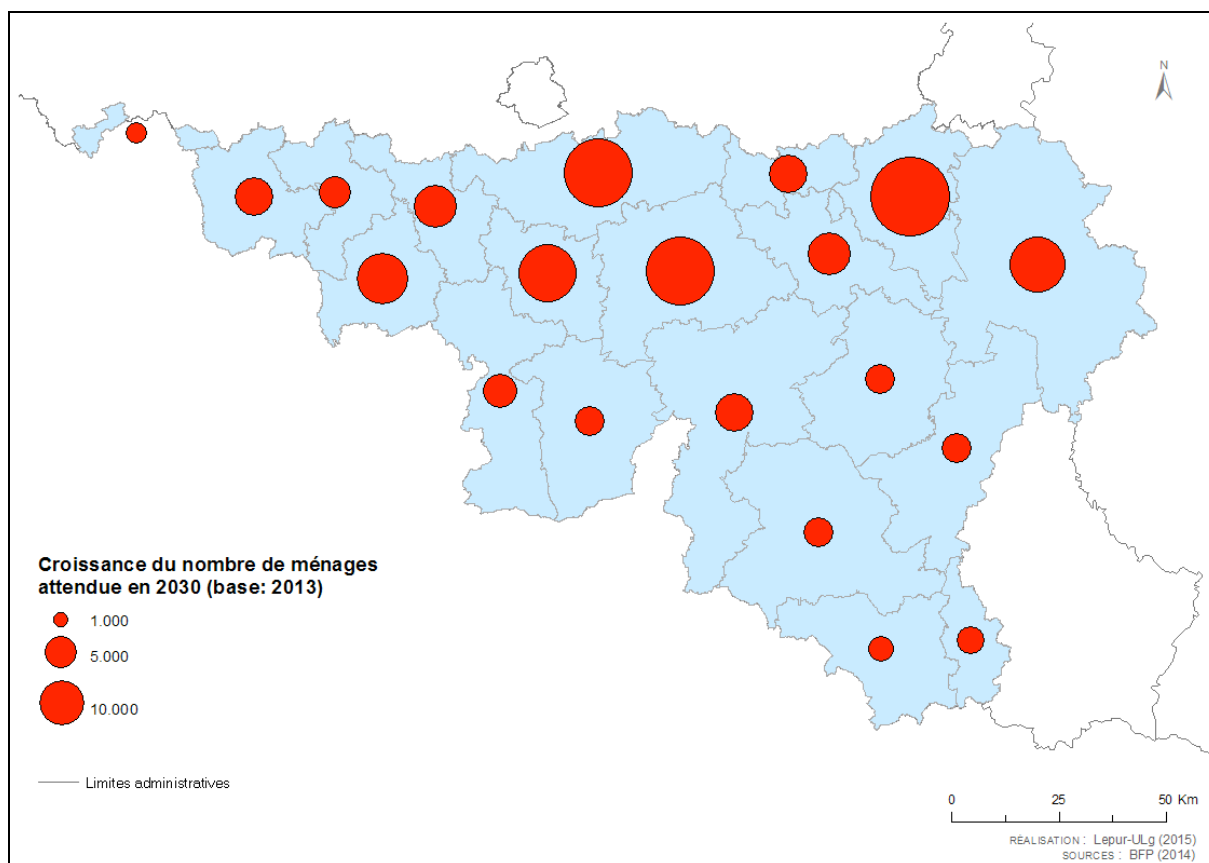


Figure 4-6 – Croissance du nombre de ménages attendue en 2030.

4.1.4 Offre commerciale

4.1.4.1 Evolution récente et situation actuelle

Les données actuellement disponibles ne permettent que d'avoir un recul assez faible sur l'offre commerciale. Le SEGEFA a mené en 2010 et 2012 des relevés commerciaux dans les nodules et les grandes surfaces de la région wallonne. Le SEGEFA a estimé que ceci ne représentait que 90 % de la superficie commerciale utile. Néanmoins, ceci apporte une bonne indication de l'état du commerce général dans les différentes communes.

La carte suivante montre le rapport entre, d'une part, les superficies commerciales pour les achats courants et semi-courants légers et, d'autre part, la population de l'arrondissement. Elle montre des situations très contrastées. Si les grandes agglomérations de la région se dessinent, nous voyons également apparaître quelques arrondissements ruraux en raison de la présence de pôles très bien équipés (Libramont, Bastogne...). A l'échelle communale, nous constatons que ce sont essentiellement des pôles d'importance moyenne qui présentent les meilleurs scores (Libramont, Bastogne, Malmedy, Waterloo, Ciney, Marche-en-Famenne, Dinant, Hannut, Huy, Wavre...).

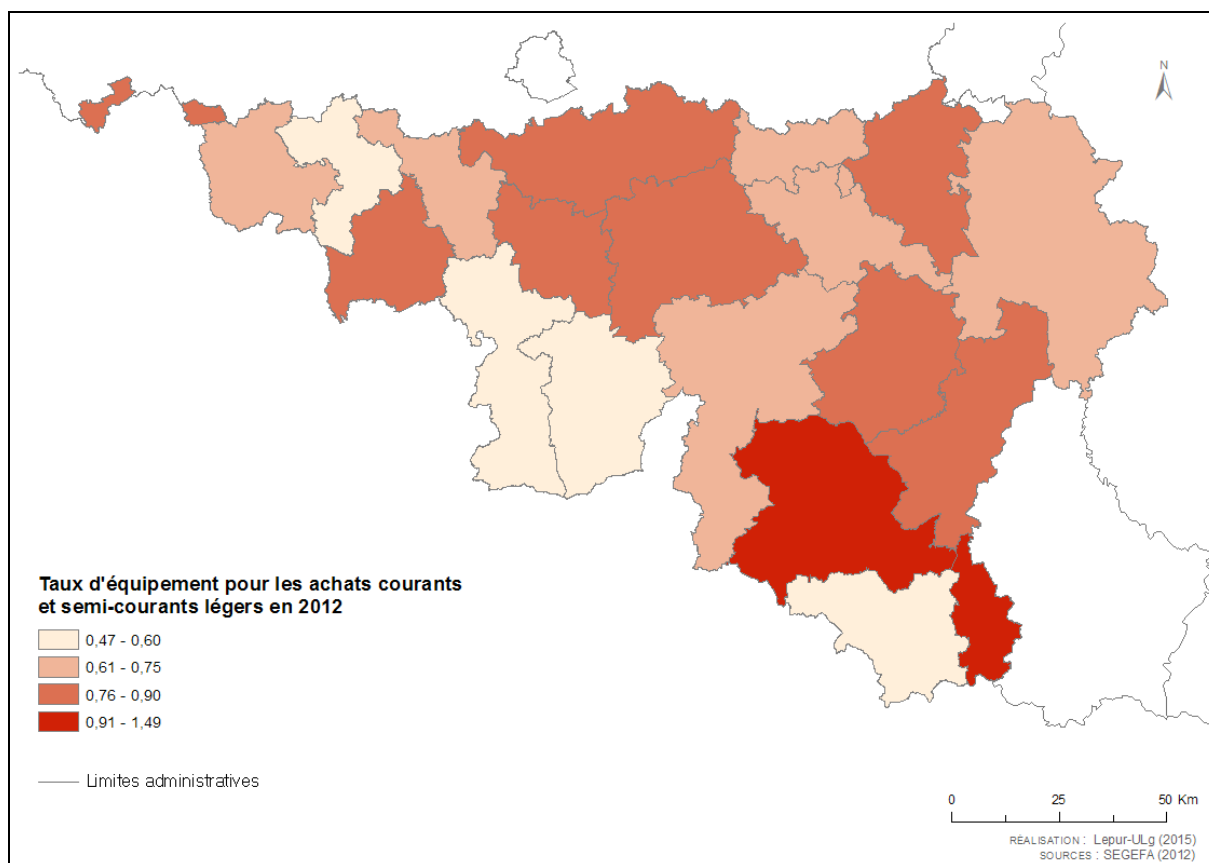


Figure 4-7 – Taux d'équipement pour les achats courants et semi-courants légers en 2012.

4.1.4.2 Perspectives pour le futur

Il est délicat de mener des projections de l'état de l'offre commerciale dans le futur. Nous renvoyons à ce point pour les quelques explications supplémentaires. La réalisation de projets à court terme (La Louvière, Charleroi, Namur, Seraing et Verviers) accroîtra la superficie commerciale dans ces communes.

4.1.5 Consommation du foncier libre en zone d'habitat

4.1.5.1 Situation actuelle

Ce point rend compte de la vitesse à laquelle le foncier est consommé, et rend compte ainsi de l'attractivité résidentielle des communes et pôles wallons.

Nous avons produit un indice de la vitesse de consommation en effectuant le solde entre les disponibilités en zone d'habitat du plan de secteur en 2008 et 2012, relativisé par la situation en 2008. L'arrondissement ayant les résultats sans surprise dans le Brabant Wallon. Cet effet s'étend progressivement au nord-est du Hainaut, l'arrondissement de Soignies étant particulièrement concerné. Dans ces zones, l'indice reflète une consommation accélérée d'une offre foncière déjà très réduite. D'une manière générale, le nord de la Wallonie connaît une consommation rapide de son offre foncière très limitée. Quelques pôles de moyenne importance comme Nivelles, Waterloo et Mouscron sont fortement concernés par cette problématique de pénurie foncière. Ajoutons à cela que certaines communes secondaires de l'agglomération des grands pôles wallons connaissent également des phénomènes de consommation rapide de potentiels fonciers limités.

A contrario, la situation est moins problématique pour le sud de la Wallonie vu l'abondance de terres disponibles dans les zones d'habitat du Plan de Secteur. Seul l'arrondissement de Arlon connaît une situation relativement tendue par une demande foncier accrue résultant de l'influence luxembourgeoise. Cet effet se transmet progressivement aux communes de l'axe Bruxelles-Luxembourg, ceci expliquant les scores des deux arrondissements de Neufchâteau et de Virton.

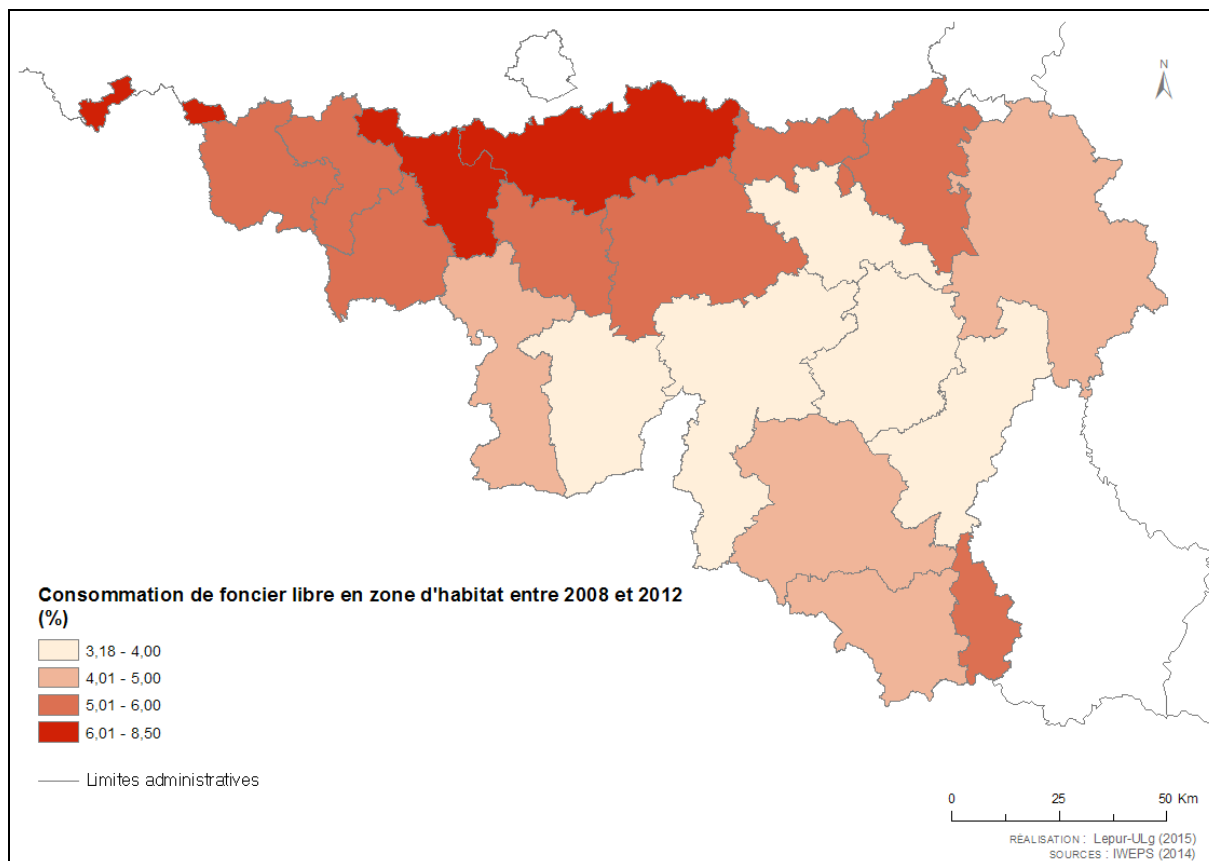


Figure 4-8 – Consommation de foncier libre en zone d'habitat entre 2008 et 2012.

La carte ci-dessous présente la part de foncier encore disponible dans les zones d'habitat du Plan de Secteur. Le potentiel est considérablement réduit dans le Brabant wallon ainsi que dans les autres arrondissements du nord-ouest de la Wallonie. Les arrondissements de Namur, de Liège et de Arlon sont également caractérisés par une offre foncière diminuée qui peut poser problème à moyen terme. A l'inverse, les arrondissements du centre-sud possèdent encore des superficies de foncier libre relativement importantes.

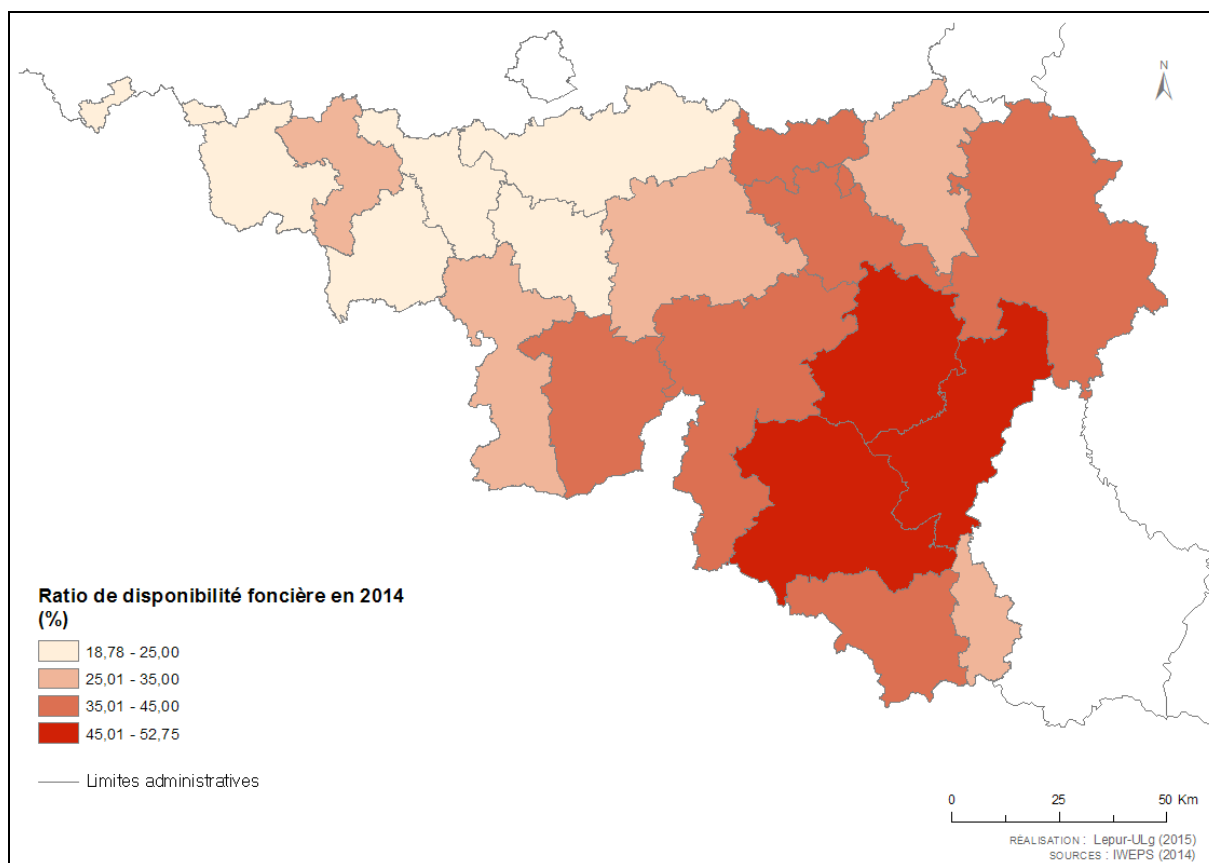


Figure 4-9 – Ratio de disponibilité foncière en 2014.

4.1.5.2 Perspectives

Cette consommation rapide de ressources foncières limitées est bien évidemment problématique dans le Brabant Wallon où elle s'accompagne d'une croissance des prix. Le Diagnostic Territorial de la Wallonie, réalisé dans le cadre de la mise à jour du SDER, montre qu'un bon nombre de communes du nord de la Wallonie a ou aura consommé à court terme plus de 80% du potentiel foncier disponible. Il en va de même pour quelques communes du sud de la province de Luxembourg.

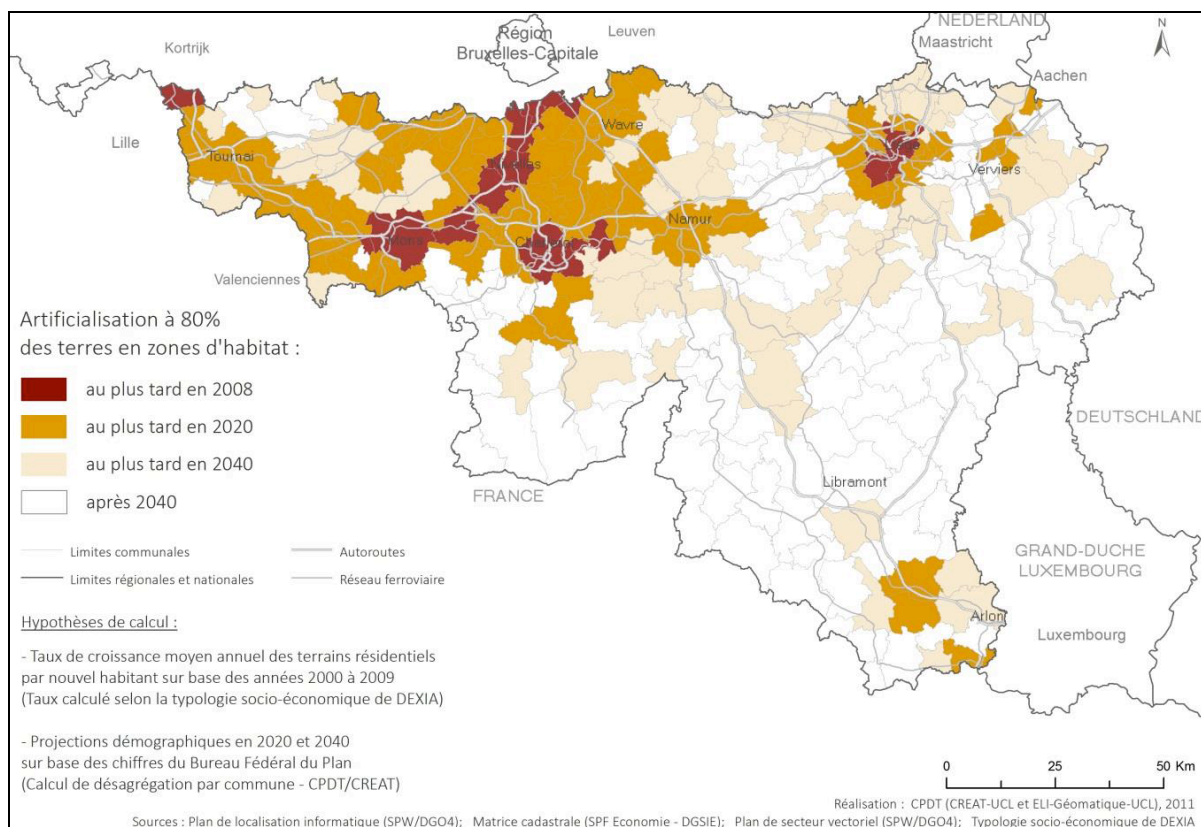


Figure 4-10 – Echéance d’artificialisation des terres en zone d’habitat à 80%.

4.1.6 Prix du foncier

Pour réaliser la carte suivante, nous avons fait la moyenne 2010-2014 des données disponibles auprès de l’IWEPS, et ceci dans deux buts :

- Le premier est de volatiliser le manque d’informations pour certaines communes et certaines années eu égard au trop faible nombre de ventes.
- Le second est de moyenniser certaines valeurs élevées dues à une vente onéreuse.

La carte montre que les arrondissements les plus proches de Bruxelles sont désormais soumis à des prix très élevés, en raison de la conjonction entre une forte demande et une offre très réduite et continuant à diminuer. Les pôles de Tubize, Enghien, Waterloo, Braine-l’Alleud, Nivelles, Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve sont ainsi concernés par des prix fonciers parmi les plus élevés en Wallonie.

L’arrondissement de Liège présente également des prix importants. Il en va de même pour l’arrondissement de Arlon qui est concerné par les dynamiques luxembourgeoises.

D’une manière générale, le massif ardennais et le sud-est de l’Entre-Sambre-et-Meuse se démarquent par des prix bas. A l’échelle communale, il est cependant mise en évidence des prix un peu plus importants pour les communes situées le long de l’axe Bruxelles – Luxembourg (accessibilité aisée à Bruxelles/Namur d’une part, Luxembourg d’autre part), cette tendance étant renforcée par le développement de pôles bien équipés (Marche-en-Famenne, Libramont).

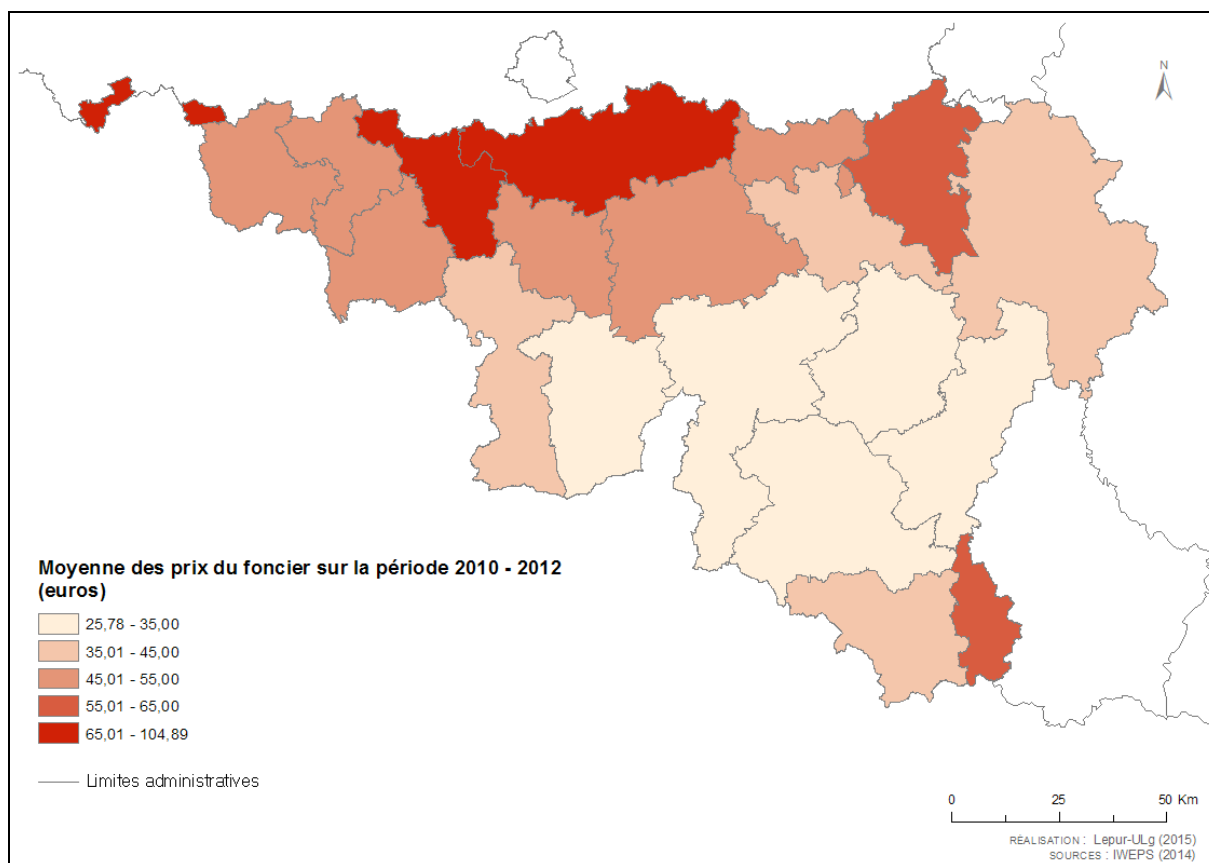


Figure 4-11 – Moyenne des prix du foncier sur la période 2010-2012.